

Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada

Caribou des bois, population boréale



2020



Référence recommandée :

Environnement et Changement climatique Canada. 2020. Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. xiv + 155 pp.

Remarque : Dans le présent document, le caribou des bois (population boréale) est appelé « caribou boréal ».

Pour télécharger le présent programme de rétablissement ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photographie de la couverture : © Tom Perry

Also available in English under the title:

“Amended Recovery Strategy for the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*), Boreal Population, in Canada”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-35324-1

N° de catalogue : En3-4/140-2020F-PDF

Le contenu du présent document (sauf la photo de la couverture et l'illustration à la page 104) peut être utilisé sans permission, en prenant soin d'en indiquer la source.

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT MODIFIÉ DU CARIBOU DES BOIS (*RANGIFER TARANDUS CARIBOU*), POPULATION BORÉALE, AU CANADA (2020)

Le *Programme de rétablissement du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada* a été publié dans le Registre public des espèces en péril en octobre 2012 (Environnement Canada, 2012a).

En vertu de l'article 45 de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*, le ministre compétent peut modifier en tout temps un programme de rétablissement. Le présent programme de rétablissement modifié du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada (ci-après « programme de rétablissement modifié ») vise :

- à désigner l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal, dans le nord de la Saskatchewan (SK1);
- à mettre à jour les renseignements sur l'état des populations et de leur habitat, d'après l'information déjà publiée dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017);
- à apporter des modifications mineures pour actualiser les données factuelles et/ou améliorer l'uniformité du contenu du document.

À la publication finale, le présent programme de rétablissement modifié remplace le *Programme de rétablissement du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada* de 2012 (Environnement Canada, 2012a).

PRÉFACE

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des programmes de rétablissement pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et sont tenus de rendre compte des progrès réalisés dans les cinq ans suivant la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de l'Agence Parcs Canada est le ministre compétent en vertu de la LEP à l'égard du caribou des bois, population boréale, et a élaboré le programme de rétablissement de 2012 et le présent programme de rétablissement modifié, conformément à l'article 37 de la LEP.

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada a dirigé la préparation du programme de rétablissement de 2012. Sept provinces, deux territoires, un gouvernement autochtone, quatre conseils de gestion des ressources fauniques et l'Agence Parcs Canada ont fourni des renseignements pour le programme de rétablissement. Environnement et Changement climatique Canada a en outre consulté les collectivités autochtones qui, selon le ministre, étaient touchées directement par le programme de rétablissement. Cette initiative comportait deux séances d'engagement, une avant et une après l'affichage du programme de rétablissement proposé dans le Registre public des espèces en péril. Ces séances visaient à recueillir de l'information sur le caribou boréal et à donner aux collectivités l'occasion de soumettre des commentaires sur le programme de rétablissement proposé. Pour la première séance, Environnement et Changement climatique Canada a communiqué avec 271 collectivités, et 161 ont participé; pour la deuxième, le Ministère a communiqué avec 265 collectivités, et 87 ont participé. De plus, 25 soumissions officielles ont été envoyées par les collectivités et organisations autochtones.

Le programme de rétablissement proposé a été affiché le 26 août 2011. La période de consultation publique qui suit, d'une durée habituelle de 60 jours, a été prolongée de 120 jours, soit jusqu'au 22 février 2012, car Environnement et Changement climatique Canada désirait consulter les collectivités autochtones avant de finaliser le programme de rétablissement. Le grand intérêt suscité par le caribou boréal s'est traduit par la soumission de 19 046 commentaires durant et après la période de consultation publique, dont la majorité était des copies de lettres types découlant de campagnes lancées par des groupes de protection de l'environnement. En tout, 192 soumissions techniques et/ou très détaillées ont été envoyées par les gouvernements, les conseils de gestion des ressources fauniques, les collectivités et organisations autochtones, les intervenants de l'industrie, les organismes de protection de l'environnement et les universités.

Le programme de rétablissement établit l'orientation stratégique visant à arrêter ou à renverser le déclin de l'espèce, incluant la désignation de l'habitat essentiel dans la mesure du possible. Il

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html#2>

fournit à la population canadienne de l'information pour aider à la prise de mesures visant la conservation de l'espèce. Lorsque l'habitat essentiel est désigné, dans un programme de rétablissement ou dans un plan d'action, la LEP exige que l'habitat essentiel soit alors protégé. Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada a également dirigé l'élaboration de la présente programme de rétablissement modifié en vue de désigner l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal, dans le nord de la Saskatchewan (SK1). Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le gouvernement de Saskatchewan, la Direction des sciences et de la technologie d'Environnement et Changement climatique et L'Agence Parcs Canada. Avant la publication du programme de rétablissement modifié proposé dans le Registre public des espèces en péril, 34 collectivités autochtones et 31 organisations/gouvernements autochtones situés à l'intérieur ou à proximité de SK1 ont été invités à échanger de l'information et des commentaires ainsi qu'à discuter de la version provisoire du programme de rétablissement modifié. À la publication de la modification proposée, 11 collectivités et 5 organisations/gouvernements avaient participé aux séances et/ou aux rencontres d'information.

La planification à l'échelle du paysage est essentielle au rétablissement du caribou boréal. Les provinces et les territoires sont les principaux responsables de la gestion des terres, des ressources naturelles et des espèces sauvages à l'intérieur des aires de répartition du caribou boréal, bien que cette responsabilité varie selon les régions du pays. Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement ṯicẖq̱ gère les terres et les ressources (y compris les espèces sauvages) sur le territoire relevant des Ṯicẖq̱, conformément à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple ṯicẖq̱. Des conseils de gestion des ressources fauniques, établis en vertu d'accords sur des revendications territoriales, constituent également le principal instrument de gestion des espèces sauvages dans certaines régions du pays.

La réussite du rétablissement de l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des directives formulées dans le présent programme. Cette réussite ne pourra reposer seulement sur Environnement et Changement climatique Canada et l'Agence Parcs Canada, ou sur toute autre autorité responsable. Tous les Canadiens et les Canadiennes sont invités à appuyer le programme et à participer à sa mise en œuvre pour le bien du caribou boréal et de l'ensemble de la société canadienne.

Le présent programme de rétablissement est suivi de plans par aires de répartition ou d'autres documents semblables et/ou de plans d'action qui présentent de l'information sur les mesures de rétablissement que prennent ou que prendront les provinces et les territoires, Environnement et Changement climatique Canada, les autres ministères fédéraux, les conseils de gestion des ressources fauniques, les collectivités autochtones, les intervenants et les autres organisations, dans le but d'assurer la survie et le rétablissement du caribou boréal. Environnement et Changement climatique Canada, pour sa part, a publié le plan d'action pour le caribou boréal en février 2018, lequel énonce les mesures que le gouvernement du Canada prend ou prendra pour soutenir le rétablissement du caribou boréal (Environnement et Changement climatique Canada, 2018). Outre le plan d'action, le Registre des espèces en péril contient les plans d'action propres aux sites de l'Agence Parcs Canada, qui décrivent les efforts de conservation et de rétablissement du caribou boréal sur les terres administrées par l'Agence. La mise en œuvre du présent

programme de rétablissement est assujettie aux ressources, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences et organisations participantes.

REMERCIEMENTS

Environnement et Changement climatique Canada aimerait exprimer sa gratitude envers les peuples autochtones qui ont transmis leurs connaissances sur le caribou boréal dans le but d'appuyer le rétablissement de l'espèce. Ce savoir, transmis par les détenteurs de connaissances autochtones et les collectivités et organisations autochtones, portait sur le cycle vital du caribou boréal, l'utilisation de l'habitat, l'état de la population, les menaces pesant sur l'espèce et les mesures de conservation appliquées; ces renseignements ont été utilisés dans l'élaboration du présent programme de rétablissement (voir les annexes B et C). Les Autochtones ont indiqué à maintes reprises que la conservation du caribou boréal est essentielle puisque cette espèce fait partie intégrante de la culture, de l'identité et de la survie de leurs collectivités. Les connaissances autochtones qui ont été communiquées peuvent aussi être utilisées en appui à l'élaboration des plans par aires de répartition et des plans d'action pour le caribou boréal, après consentement à une telle utilisation. Environnement et Changement climatique Canada se réjouit que tant d'Autochtones aient accepté de partager leurs connaissances et leurs expériences dans le but de favoriser le rétablissement de cette espèce.

Le Ministère est également reconnaissant envers les compétences fédérales, provinciales et territoriales, le gouvernement t̄ich̄o ainsi que les conseils de gestion des ressources fauniques responsables de la gestion du caribou boréal, qui ont généreusement transmis les renseignements et l'expertise nécessaires à l'élaboration du présent programme de rétablissement. Le groupe de travail sur le caribou boréal, formé d'employés d'Environnement et Changement climatique Canada de l'ensemble du Canada, a largement contribué en travaillant avec les Canadiennes et les Canadiens à recueillir l'information et à faciliter le processus de collecte des connaissances autochtones utilisées comme guide dans l'élaboration de ce programme de rétablissement, à rassembler la documentation et à rédiger la proposition du programme de rétablissement. Le Ministère remercie aussi la Direction des sciences de la faune et du paysage (DSFP) d'Environnement et Changement climatique Canada, le Comité de gestion scientifique du caribou boréal ainsi que les conseillers scientifiques sur le caribou boréal, pour leurs efforts considérables et leur contribution au programme de rétablissement par le truchement de *l'Examen scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada (2008)* et de *l'Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada (mise à jour 2011)*. Des remerciements sont aussi transmis au Comité technique national sur le caribou boréal, qui fournit conseils et commentaires sur les travaux scientifiques entrepris par la DSFP dans le cadre du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal, dans le nord de la Saskatchewan (SK1). Le Ministère remercie toutes les autres parties qui ont offert des conseils et des commentaires ayant servi à guider l'élaboration de ce programme de rétablissement, notamment le Comité consultatif sur les espèces en péril (CCEP), des gouvernements, des collectivités et des organisations autochtones, les intervenants de l'industrie, les organisations non gouvernementales (ONG) et les universités.

SOMMAIRE

Le présent programme de rétablissement vise la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), ci-après appelé « caribou boréal ». Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné le caribou boréal « espèce menacée » en mai 2002, et a réexaminé et confirmé ce statut en novembre 2014. Le présent document est une version modifiée du programme de rétablissement du caribou boréal publié par Environnement et Changement climatique Canada sous le titre de *Programme de rétablissement du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada* (Environnement Canada, 2012a). À la publication finale, la version définitive du présent programme de rétablissement modifié remplacera le programme de rétablissement de 2012.

Le caribou boréal est largement réparti dans l'ensemble de la forêt boréale et se rencontre dans sept provinces et deux territoires, depuis le coin nord-est du Yukon jusqu'au Labrador à l'est et jusqu'au lac Supérieur au sud. Le caribou boréal nécessite de vastes zones composées de parcelles continues d'habitat non perturbé; cet habitat doit comprendre des forêts de conifères matures, des lichens, des muskegs et des tourbières ainsi que des secteurs de hautes terres ou de collines. Les vastes zones dotées d'un habitat de qualité acceptable permettent au caribou boréal de se disperser dans le paysage lorsque les conditions sont défavorables (p. ex. en présence de perturbations naturelles causées par les incendies de forêt, les perturbations anthropiques) et de maintenir de faibles densités de population dans l'ensemble de l'aire de répartition, ce qui réduit le risque de prédation.

La zone géographique où vit un groupe d'individus exposés à des facteurs similaires influençant leur démographie, et qui est utilisée pour satisfaire les besoins de leur cycle vital (c.-à-d. la mise bas, le rut, l'hivernage) au cours d'une période donnée, est appelée l'aire de répartition. Il existe 51 aires de répartition du caribou boréal au Canada. Le degré de certitude des données utilisées pour délimiter les aires de répartition du caribou boréal varie; c'est pourquoi ces aires sont classées en trois types : les unités de conservation, les unités de conservation améliorées et les populations locales. Dans le présent programme de rétablissement, le groupe de cariboux boréaux occupant l'un ou l'autre des trois types est appelé « population locale » de caribou boréal.

En raison des caractéristiques particulières de son cycle vital, le caribou boréal est limité dans son potentiel de rétablissement lorsque les déclinés de population sont rapides et marqués. L'altération de l'habitat (c.-à-d. la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat) causée par des sources anthropiques et naturelles, ainsi que la prédation accrue résultant de cette altération ont donné lieu au déclin des populations locales dans l'ensemble de l'aire de répartition. Certaines populations locales du caribou boréal sont exposées à d'autres facteurs de risque, en particulier des niveaux de prélèvement excessifs. Les menaces sont étroitement interreliées et agissent de façon cumulative pour exercer des effets directs ou indirects sur le caribou boréal et son habitat. Le rétablissement de toutes les populations locales du caribou boréal est réalisable sur les plans technique et biologique dans l'ensemble du Canada.

Le but du rétablissement du caribou boréal est de rendre, dans la mesure du possible, les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada. L'atteinte de ce but de rétablissement assurerait le maintien d'un effectif suffisant chez les populations locales pour que les Autochtones puissent pratiquer leurs activités

d'exploitation traditionnelles, conformément aux droits existants ancestraux ou issus de traités. Les aires de répartition qui sont grandement perturbées prendront des décennies à se rétablir des perturbations de l'habitat, étant donné que le caribou boréal se trouve dans des écosystèmes de forêt boréale mature qui ont évolué pendant des siècles. L'atteinte de ce but de rétablissement pour toutes les populations locales prendra plusieurs décennies.

Pour orienter les efforts de rétablissement, les objectifs en matière de population et de répartition pour le caribou boréal dans l'ensemble de son aire de répartition au Canada consistent, dans la mesure du possible :

- à maintenir en leur état actuel les 15 populations locales autosuffisantes existantes;
- à stabiliser et à mener à l'autosuffisance les 36 populations locales non autosuffisantes.

Les indicateurs de rendement servent à mesurer les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

L'habitat essentiel nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition en vue du rétablissement et de la survie du caribou boréal est maintenant entièrement désigné dans le présent programme de rétablissement modifié, l'habitat essentiel étant désigné pour la totalité des 51 aires de répartition du caribou boréal.

L'habitat essentiel n'avait pas été désigné dans l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1) dans le programme de rétablissement de 2012 en raison du manque de données sur la taille et les tendances de la population ainsi que du caractère unique du régime de perturbations (fortes perturbations par les incendies et très faibles perturbations anthropiques). Comme le requiert la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), un calendrier des études avait été élaboré aux fins de la désignation de l'habitat essentiel dans SK1. Ce calendrier visant SK1 est maintenant achevé.

L'habitat essentiel du caribou boréal est désigné comme étant i) la zone comprise à l'intérieur de chaque aire de répartition du caribou boréal qui procure les conditions écologiques générales favorisant un cycle continu d'adoption et d'abandon de l'habitat utilisable par l'espèce et faisant en sorte qu'un minimum de 65 % de cette zone demeure en permanence un habitat non perturbé dans toutes les aires de répartition, sauf SK1, où un minimum de 40 % doit demeurer non perturbé; et ii) les caractéristiques biophysiques requises par le caribou boréal pour accomplir ses processus vitaux.

Dans le cadre de ce programme de rétablissement, le seuil de gestion des perturbations se situe à 65 % d'habitat non perturbé dans une aire de répartition donnée, sauf SK1, ce qui fournit une probabilité mesurable (60 %) d'autosuffisance pour une population locale. Ce seuil est un seuil minimal, car si 65 % de l'habitat est non perturbé, il existe quand même un risque significatif (40 %) que les populations locales ne soient pas autosuffisantes.

Le seuil de gestion des perturbations est de 40 % d'habitat non perturbé dans l'aire de répartition SK1, ce qui donne une probabilité mesurable (71 %) de rendre la population locale autosuffisante. Ce seuil est considéré comme le seuil minimum puisque, à 40 % d'habitat non perturbé, il subsiste un risque (29 %) que la population locale de SK1 ne devienne pas

autosuffisante. Selon la meilleure information accessible, cette population locale est la première à maintenir son autosuffisance à un seuil d'habitat non perturbé inférieur à 65 % (d'après 3 années de données). Pour cette raison, et compte tenu du caractère unique du régime de perturbations dans SK1, un seuil d'habitat non perturbé inférieur a été établi pour cette aire.

Environnement et Changement climatique Canada (2019) a montré que la population locale de SK1 était sensible à de faibles hausses des perturbations anthropiques et à de faibles baisses du taux de survie des adultes. Les analyses ont également montré que les perturbations anthropiques n'étaient pas équivalentes aux perturbations par les incendies, les premières ayant un effet négatif plus marqué sur l'état de la population. Par conséquent, il faut considérer avec prudence toute perturbation anthropique additionnelle dans cette aire de répartition. En ce qui concerne l'habitat essentiel dans SK1, les activités qui sont spécifiquement associées à une hausse du taux de perturbation de plus de 5 % (avec maintien d'un seuil minimum de 40 % d'habitat non perturbé dans l'aire de répartition) ont été ajoutées à la liste des facteurs qui augmentent la probabilité de destruction de l'habitat essentiel. Le plan par aire de répartition visant SK1 devrait préciser comment les perturbations anthropiques totales dans l'aire de répartition doivent être maintenues à 5 % ou moins. En outre, il faut continuer d'assurer le suivi de la population locale de SK1 pour s'assurer que les futurs changements de l'état de l'aire de répartition (perturbations par les incendies et perturbations anthropiques) ne compromettent pas la capacité de l'aire de répartition de soutenir une population locale autosuffisante.

Le rétablissement du caribou boréal nécessite des mesures qui varieront en fonction de l'état de l'habitat et de la population de chaque aire de répartition. Le présent programme de rétablissement expose les stratégies et les approches générales pour l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition, qui guideront l'élaboration des plans d'action et plans par aires de répartition. La série de mesures nécessaires au maintien ou au rétablissement de l'état d'autosuffisance d'une population locale sera déterminée et gérée par les compétences responsables conformément au présent programme de rétablissement et de concert avec Environnement Canada. Les mesures de rétablissement les plus appropriées à une aire de répartition donnée seront dictées par les possibilités et les contraintes locales, et le degré d'urgence d'une mesure de rétablissement donnée sera déterminé par l'état de la population et de l'habitat dans l'aire de répartition.

Les provinces et les territoires préparent actuellement des plans par aires de répartition ou d'autres documents semblables et/ou des plans d'action afin d'orienter la protection de l'habitat essentiel et le rétablissement du caribou boréal. Ces plans présentent de l'information détaillée sur les mesures de rétablissement qui sont ou seront mises en œuvre par les provinces et les territoires, Environnement et Changement climatique Canada, d'autres ministères fédéraux, les conseils de gestion des ressources fauniques, les collectivités autochtones, les divers intervenants et les autres organismes participant à la conservation, à la survie et au rétablissement du caribou boréal. Le succès du rétablissement du caribou boréal dépendra de l'engagement, de la collaboration et de la participation de l'ensemble des parties intéressées.

RÉSUMÉ DU CARACTÈRE RÉALISABLE DU RÉTABLISSEMENT

D'après les quatre critères suivants qu'Environnement et Changement climatique Canada utilise pour définir le caractère réalisable du rétablissement, le rétablissement du caribou boréal est déterminé comme étant réalisable du point de vue technique et biologique dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce.

Les données actuelles appuient la conclusion selon laquelle le rétablissement de toutes les populations locales est réalisable sur les plans technique et biologique. Par contre, les petites populations locales, et particulièrement celles qui sont isolées de l'aire de répartition principale de la population nationale du caribou boréal, présentent un risque accru de ne pas devenir autosuffisantes. Dans pareils cas, la population locale pourrait avoir plus de difficulté à résister aux phénomènes stochastiques et pourrait ne pas bénéficier de l'immigration dont elle a besoin pour maintenir sa diversité génétique; par conséquent, elle présenterait un risque accru de ne pas persister à long terme. Il peut y avoir d'autres situations où le rétablissement d'une population locale donnée pourrait se révéler, avec le temps et en raison de circonstances imprévues, non réalisable sur le plan technique ou biologique, ce qui, par conséquent, pourrait influencer sur sa probabilité d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition.

1. Des individus de l'espèce sauvage capables de se reproduire sont disponibles maintenant ou le seront dans un avenir prévisible pour maintenir la population ou augmenter son abondance.

Oui. Selon les meilleures estimations actuelles, il y aurait environ 34 000 individus (voir la section 3.2.2) répartis dans neuf provinces et territoires au Canada qui sont capables de participer au succès de reproduction et qui sont disponibles pour améliorer la croissance et l'abondance des populations locales en vue d'atteindre l'autosuffisance. (Environnement Canada, 2011b).

2. De l'habitat convenable suffisant est disponible pour le rétablissement, ou pourrait être rendu disponible par des activités de gestion ou de restauration de l'habitat.

Oui. Certaines populations locales du caribou boréal possèdent un habitat convenable suffisant dans leur aire de répartition. D'autres populations locales, par contre, ne disposent actuellement pas d'un habitat convenable suffisant leur permettant d'atteindre l'autosuffisance; cependant, cet habitat pourrait être rendu disponible par la gestion ou la restauration de l'habitat.

3. Les principales menaces pesant sur l'espèce ou sur son habitat (y compris les menaces à l'extérieur du Canada) peuvent être atténuées ou évitées.

Oui. La principale menace pour la majorité des populations locales du caribou boréal est le taux anormalement élevé de prédation découlant de la perte, de la dégradation et de la fragmentation de l'habitat, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine. Ces altérations de l'habitat favorisent l'augmentation de la densité d'autres proies (p. ex. l'orignal [*Alces alces*], les cerfs [*Odocoileus* spp.]), créant ainsi une augmentation des populations de prédateurs (p. ex. le loup [*Canis lupus*], les ours [*Ursus* spp.] qui, à son tour, accroît le risque de prédation pour le caribou boréal. Cette menace peut être atténuée grâce à la planification coordonnée de l'utilisation des terres et des ressources, ainsi qu'à la restauration et à la gestion de l'habitat, en combinaison avec la gestion des prédateurs et des autres proies lorsque l'état de la population locale justifie de

telles mesures. Dans certaines aires de répartition, la surexploitation due à la chasse peut aussi causer un problème. Cette menace peut être évitée ou atténuée au moyen de règlements et de mesures d'intendance.

4. Des techniques de rétablissement existent pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition ou leur élaboration peut être prévue dans un délai raisonnable.

Oui. Il existe des techniques de rétablissement (p. ex. la protection et la gestion de l'habitat de la forêt boréale, la remise en état de l'habitat et la gestion des prédateurs et des autres proies, les règlements sur la chasse, les initiatives d'intendance) permettant d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition du caribou boréal, bien qu'il y ait des incertitudes concernant l'efficacité de certaines de ces techniques, car elles n'ont pas encore été appliquées sur une période d'essai suffisamment longue.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	III
REMERCIEMENTS.....	VII
SOMMAIRE	VIII
RÉSUMÉ DU CARACTÈRE RÉALISABLE DU RÉTABLISSEMENT	XI
TABLE DES MATIÈRES.....	XIII
1 ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC.....	1
2 INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ESPÈCE.....	2
3 INFORMATION SUR L'ESPÈCE.....	3
3.1 DESCRIPTION DE L'ESPÈCE	3
3.2 POPULATION ET RÉPARTITION	4
3.2.1 Aires de répartition du caribou boréal	6
3.2.2 Populations locales	11
3.3 BESOINS DU CARIBOU BORÉAL.....	11
3.3.1 Besoins biologiques et besoins en matière d'habitat.....	11
3.3.2 Connectivité	12
3.3.3 Facteurs limitatifs	13
4 MENACES.....	15
4.1 ÉVALUATION DES MENACES	15
4.2 DESCRIPTION DES MENACES.....	17
4.2.1 Altération de l'habitat (perturbation).....	17
4.2.2 Processus naturels	19
4.2.3 Utilisation des ressources biologiques	20
4.2.4 Climat et catastrophes naturelles	21
4.2.5 Autres menaces.....	22
5 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE POPULATION ET DE RÉPARTITION	23
5.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU BORÉAL	23
5.1.1 Variation des conditions écologiques.....	23
5.1.2 Connectivité entre les aires de répartition du caribou boréal et à l'intérieur de ces aires.....	24
5.2 OBJECTIFS.....	24
5.2.1 But du rétablissement.....	24
5.2.2 Objectifs en matière de population et de répartition	25
5.3 ÉCHÉANCIER DU RÉTABLISSEMENT.....	25
5.4 PRIORISATION DES MESURES DE RÉTABLISSEMENT ET GESTION DES RISQUES	28
5.5 RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS LOCALES AUTOSUFFISANTES	28
5.6 RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS LOCALES NON AUTOSUFFISANTES	28
6 STRATÉGIES ET APPROCHES GÉNÉRALES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	30
6.1 MESURES DÉJÀ ACHÉVÉES OU EN COURS	30
6.2 ORIENTATION STRATÉGIQUE POUR LE RÉTABLISSEMENT.....	32
6.3 COMMENTAIRES À L'APPUI DU TABLEAU DE PLANIFICATION DU RÉTABLISSEMENT.....	35
6.3.1 Planification à l'échelle du paysage.....	36
6.3.2 Gestion de l'habitat.....	36
6.3.3 Gestion de la mortalité et des populations	37
6.3.4 Suivi des populations	38

7	HABITAT ESSENTIEL	39
7.1	DÉSIGNATION DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL	39
7.1.1	<i>Composantes de l'habitat essentiel</i>	41
7.2	ACTIVITÉS SUSCEPTIBLES D'ENTRAÎNER LA DESTRUCTION DE L'HABITAT ESSENTIEL	44
7.3	PLANS PAR AIRES DE RÉPARTITION	46
8	MESURE DES PROGRÈS	50
8.1	GESTION ADAPTATIVE	50
8.2	INDICATEURS DE RENDEMENT	50
9	ÉNONCÉ SUR LES PLANS D'ACTION	52
9.1	APPROCHE COORDONNÉE	53
9.1.1	<i>Responsabilité des compétences provinciales et territoriales</i>	53
9.1.2	<i>Participation des Autochtones</i>	53
9.1.3	<i>Participation des intervenants</i>	53
9.2	MESURES PROPRES À CHAQUE AIRE DE RÉPARTITION	54
9.2.1	<i>Gestion de l'habitat et des populations</i>	54
10	GLOSSAIRE	56
11	RÉFÉRENCES	58
	ANNEXE A : EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES ESPÈCES NON CIBLÉES	67
	ANNEXE B : ENGAGEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT DU CARIBOU BORÉAL	69
	ANNEXE C : RAPPORTS SOMMAIRES DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES AUTOCHTONES SUR LE CARIBOU BORÉAL	71
	ANNEXE D : ÉVALUATIONS SCIENTIFIQUES DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL	73
	ANNEXE E : DÉTERMINATION DES SEUILS DE GESTION EN FONCTION DES PERTURBATIONS	78
	ANNEXE F : SOMMAIRE DE L'ÉTAT DE LA POPULATION LOCALE ET DE L'HABITAT DU CARIBOU BORÉAL	82
	ANNEXE G : PRÉCISIONS RELATIVES À LA DÉSIGNATION DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL	87
	ANNEXE H : CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL	91
	ANNEXE I : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION POUR ÉVITER LA DESTRUCTION DE L'HABITAT ESSENTIEL	102
	ANNEXE J : FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL	104
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : TERRITOIRES DU NORD-OUEST	105
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : COLOMBIE-BRITANNIQUE	106
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : ALBERTA	111
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : SASKATCHEWAN	123
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : MANITOBA	125
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : ONTARIO	138
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : QUÉBEC	147
	FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	153

1 ÉVALUATION DE L'ESPÈCE PAR LE COSEPAC

Date de l'évaluation : novembre 2014

Nom commun (population) : Caribou (population boréale)

Nom scientifique : *Rangifer tarandus*

Statut selon le COSEPAC : Menacée

Justification de la désignation : Cette population est présente naturellement à de faibles densités dans des habitats de forêt boréale mature du Labrador au Yukon, avec de petites populations isolées dans la partie sud de l'aire de répartition, incluant le long de la côte du lac Supérieur et dans la région de Charlevoix au Québec. Au cours du dernier siècle, des sous-populations locales ont disparu; l'aire de répartition s'est contractée à partir du sud résultant ainsi en une perte pouvant atteindre jusqu'à 50 % de l'aire de répartition historique dans certaines régions. Malgré de considérables efforts de conservation, des déclin à l'échelle de l'aire de répartition se sont poursuivis depuis la dernière évaluation en 2002, particulièrement en Alberta, dans le nord-est de la Colombie-Britannique et au Labrador. Certaines populations demeurent peu suivies, particulièrement celles dans la partie nord de l'aire de répartition. Pour 37 des 51 sous-populations où des données sur les tendances sont disponibles, 81 % sont en déclin, tel qu'indiqué par des taux de croissance démographique négatifs. Certaines des sous-populations les plus intensivement gérées peuvent demeurer gravement en péril. Les déclin sont principalement dus à une prédation accrue et à la perte d'habitat, cette dernière découlant de la combinaison de perturbations anthropiques (extraction de ressources naturelles) et naturelles (incendies). La prolifération d'éléments linéaires dans les paysages tels que les routes et les lignes sismiques facilite la prédation par les loups, et la conversion de vieux peuplements matures de conifère en stades de succession plus jeunes favorise une augmentation d'autres proies telles que l'orignal et le cerf de Virginie. Les changements dans la partie nord de l'aire de répartition du cerf de Virginie, en passant par des changements du paysage, apportent également de nouveaux parasites dans des parties de l'aire de répartition de cette population. Dans certaines régions, la chasse excessive constitue une menace pour la conservation à long terme. Les menaces sont étroitement liées et agissent cumulativement pour exercer un impact sur cette population. Les augmentations de population semblent peu probables dans le tiers des sous-populations où les perturbations dépassent un seuil de viabilité. Un déclin >30 % de la population est prévu à court terme.

Présence au Canada : Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador

Historique du statut selon le COSEPAC : La population boréale a été désignée « menacée » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002 et en novembre 2014.

* COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada)

En 2000, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, « espèce menacée ». L'espèce a été ajoutée à la Liste des espèces en péril (annexe 1) de la LEP, à l'entrée en vigueur de celle-ci, en 2003. En 2011, le COSEPAC a adopté de nouvelles « unités désignables » (UD) pour le caribou (*Rangifer tarandus*) au Canada en utilisant plusieurs variables pour classer les différentes hardes ou les différents groupes de hardes (COSEPAC, 2011). La description de ces UD a fourni un plan clair et cohérent pour reconnaître les UD, compte tenu de la complexité du *Rangifer tarandus* au Canada. Le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, correspond à l'UD 6 du COSEPAC, appelée « caribou (*Rangifer tarandus*), population boréale ». L'évaluation de l'espèce par le COSEPAC en 2014 a été préparée d'après cette nouvelle structure/appellation d'UD (COSEPAC, 2014). Toutefois, tant que l'annexe 1 de la LEP n'est pas modifiée pour refléter ces nouveaux noms commun et scientifique, l'espèce continuera d'être appelée « caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale », au titre de la LEP. Dans le présent programme de rétablissement, le caribou des bois, population boréale, est appelé simplement « caribou boréal ».

2 INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ESPÈCE

Le caribou boréal figure parmi les espèces menacées aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada. Cette désignation se fonde sur les observations, les estimations, les déductions ou les soupçons de réduction de plus de 30 % de la taille de la population sur trois générations de caribous (environ 20 ans). Le caribou boréal a été désigné en péril par la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux (voir le tableau 1). Le caribou boréal n'a pas été désigné en péril à l'échelle mondiale par NatureServe.

Tableau 1. Situation au Canada et désignations provinciales/territoriales du caribou boréal.

Situation au Canada	Désignation provinciale/territoriale
LEP – annexe 1 (menacée)	NT – Menacée YT – Non inscrite BC – Liste rouge (menacée – en voie de disparition) AB – Menacée SK – Non inscrite MB – Menacée ON – Menacée QC – Vulnérable (préoccupante – menacée) NL – Menacée

3 INFORMATION SUR L'ESPÈCE

Le caribou et le renne appartiennent à la même espèce : le *Rangifer tarandus*. Le terme « caribou » sert à décrire les diverses sous-espèces présentes en Amérique du Nord, tandis que le terme « renne » désigne les sous-espèces domestiquées, semi-domestiquées ou sauvages vivant en Eurasie (Hummel et Ray, 2008). Bien que les caractères phénotypiques varient considérablement chez le *Rangifer tarandus* (p. ex. taille corporelle, couleur du pelage, morphologie), le caribou et le renne peuvent s'hybrider et produire des descendants féconds et viables (Hummel et Ray, 2008). Il est à noter que la présence du renne en Amérique du Nord, surtout à Terre-Neuve, découle d'introductions faites par les humains.

Banfield (1974) reconnaissait quatre sous-espèces de caribou au Canada, à savoir le caribou de Peary (*Rangifer tarandus pearyi*), le caribou de la toundra (*R. t. groenlandicus*), le caribou de Grant (*R. t. granti*) et le caribou des bois (*R. t. caribou*). Une cinquième sous-espèce, le caribou de Dawson (*R. t. dawsoni*), qui était présent dans la région d'Haida Gwaii (îles de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique), a disparu. Chaque sous-espèce présente des différences en matière de morphologie, de comportement et de zone d'occurrence géographique. Le caribou boréal fait partie des populations de caribous que Banfield (1974) a considérées comme appartenant au caribou des bois.

Le caribou boréal est une espèce endémique au Canada et il est réparti dans neuf provinces et territoires, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon (voir la figure 1; UD 6 dans COSEPAC, 2011).

3.1 Description de l'espèce

Comme tous les caribous des bois, le caribou boréal est un membre de la famille des Cervidés (*Cervidae*) de taille moyenne (hauteur au garrot de 1 à 1,2 mètre et poids de 110 à 210 kg) (Thomas et Gray, 2002). Les adultes ont un pelage brun foncé, alors que le cou, la crinière, la bande sur l'épaule, le ventre, le dessous de la queue et la tache au-dessus de chaque sabot sont blanc crème (Banfield, 1974; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Une caractéristique distinctive de tous les caribous est la présence de larges sabots en forme de croissant qui facilitent la marche sur la neige et le sol meuble (p. ex. les tourbières) et qui permettent de creuser la neige pour se nourrir de lichens et de la végétation au sol (Thomas et Gray, 2002). Les bois du caribou boréal sont aplatis, compacts et relativement denses. Caractère unique parmi les espèces de cerfs, les deux sexes portent des bois pendant une partie de l'année, bien que certaines femelles n'aient parfois qu'un seul, voire aucun bois (Thomas et Gray, 2002; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Comparativement au caribou de la toundra, les bois du caribou boréal sont plus épais et plus grands, et ses pattes et sa tête sont plus longues.

3.2 Population et répartition

Le caribou boréal est une espèce forestière sédentaire qui n'est présente qu'au Canada et qui est largement répartie dans l'ensemble de la forêt boréale (Thomas et Gray, 2002; Festa-Bianchet, 2011). L'aire de répartition au Canada s'étend depuis le nord-est du Yukon jusqu'au Labrador vers l'est, ainsi que jusqu'au lac Supérieur vers le sud (voir la figure 1) (Environnement Canada, 2008; Environnement Canada, 2011b). À l'échelle du Canada, la limite sud de l'aire de répartition du caribou boréal a progressivement reculé vers le nord depuis le début des années 1900 (voir la figure 1) et cette tendance se maintient à l'heure actuelle (Thomas et Gray, 2002; Schaefer, 2003; Festa-Bianchet *et al.*, 2011). Les connaissances autochtones indiquent que le caribou boréal s'est déplacé vers le nord en raison de la perte de son habitat au sud (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).



Figure 1. Aire de répartition (c.-à-d. zone d'occurrence) du caribou boréal au Canada. L'aire de répartition actuelle du caribou boréal est indiquée en brun. L'extrémité sud estimée de l'aire de répartition historique du caribou des bois est marquée par la ligne pointillée.

3.2.1 Aires de répartition du caribou boréal

L'aire de répartition désigne la zone géographique où vit un groupe d'individus exposés à des facteurs similaires influençant leur démographie et qui est utilisée pour satisfaire les besoins de leur cycle vital (c.-à-d. la mise bas, le rut, l'hivernage) au cours d'une période donnée (Environnement Canada, 2011b). Le caribou boréal est réparti dans 51 aires de répartition (voir la figure 2 et le tableau 2), selon la meilleure information disponible fournie par les compétences provinciales et territoriales, y compris les données d'observation et de télémétrie et les analyses biophysiques (Environnement Canada, 2011b).

Dans le présent programme de rétablissement, « population locale » fait référence à un groupe de caribous boréaux occupant l'un des trois types d'aires de répartition du caribou boréal (unité de conservation, unité de conservation améliorée, population locale).

Environnement et Changement climatique Canada (2011b) a défini trois types d'aires de répartition du caribou boréal classées selon le degré de certitude de leur délimitation. Sept aires de répartition ont été désignées comme étant des « unités de conservation » (faible certitude), 20 comme étant des « unités de conservation améliorées » (certitude moyenne) et 23 comme étant des « populations locales » (certitude élevée) (voir l'annexe F). Il est anticipé que les unités de conservation et les unités de conservation améliorées seront modifiées à mesure que d'autres informations

deviendront disponibles. Dans le présent programme de rétablissement, « population locale » fait référence à un groupe de caribous boréaux occupant l'un des trois types d'aires de répartition du caribou boréal (unité de conservation, unité de conservation améliorée, population locale).

En raison du caractère limité de l'information disponible dans de nombreuses aires de répartition au Canada, seules trois aires transfrontalières (aire de répartition qui s'étend au-delà des limites d'une province ou d'un territoire) ont été définies : les aires de répartition des Territoires du Nord-Ouest (NT1), Chinchaga (AB1) et Lac Joseph (NL1). Comme les compétences raffinent continuellement les données qu'elles recueillent, les limites des aires de répartition et les données démographiques des populations seront mises à jour, ce qui pourrait amener des révisions aux limites des aires de répartition et accroître le nombre d'aires transfrontalières.

La taille des aires de répartition peut varier considérablement; certaines aires couvrent de très grandes superficies (p. ex. l'aire Territoires du Nord-Ouest [NT1] : 44 166 546 ha), tandis que d'autres sont beaucoup plus petites (p. ex. l'aire Charlevoix [QC2]) : 312 803 ha). La capacité d'une aire de répartition à soutenir une population locale autosuffisante de caribous boréaux dépend de la taille de l'aire et de la qualité de l'habitat.

Parmi les 51 populations locales du caribou boréal, 15 sont « autosuffisantes », 26 sont « non autosuffisantes », et 10 sont « à autosuffisance aussi probable qu'improbable », d'après la méthode d'Environnement et Changement climatique Canada (2011b) et les données fournies par les compétences provinciales et territoriales (voir la figure 3 et l'annexe F). Dans les objectifs en matière de population et de répartition, les populations locales « non autosuffisantes » font référence aux populations locales évaluées « à autosuffisance aussi probable qu'improbable » et « non autosuffisantes ». L'évaluation de la probabilité d'autosuffisance pourrait changer si des aires de répartition chevauchant les limites de plusieurs compétences sont combinées.

L'évaluation des limites des aires de répartition et l'évaluation intégrée des risques relatifs aux aires de répartition seront mises à jour chaque année en fonction des nouvelles données plus raffinées qui seront fournies par les compétences provinciales et territoriales.

Dans certains cas, il y a des divergences entre les limites des aires de répartition (voir la figure 2) qui sont fondées sur l'information fournie par les compétences provinciales et territoriales, et l'information donnée par les détenteurs des connaissances autochtones. Il sera question de ces divergences dans les plans par aires de répartition et/ou les plans d'action (voir les sections 7.3 et 9). Ces plans seront élaborés par les provinces, les territoires, les collectivités autochtones et d'autres personnes ayant une connaissance d'une aire de répartition donnée du caribou boréal. Tous ces intervenants peuvent collaborer pour s'assurer que les limites des aires de répartition soient fondées sur la meilleure information disponible.

L'utilisation que fait le caribou boréal d'une aire de répartition peut changer au fil du temps en raison de la variation des conditions écologiques (p. ex. la modification de la végétation suite aux perturbations naturelles ou la dynamique entre les prédateurs et les proies) et du type de perturbation anthropique (p. ex. le développement industriel) touchant le paysage. La variation de l'état de l'habitat et de la disponibilité des ressources, de même que la superficie et la répartition des perturbations dans le paysage, influent sur l'utilisation que fait le caribou boréal de l'aire de répartition et donnent lieu : a) soit à une aire distincte, dans laquelle une population locale occupe une superficie clairement définie et où il y a peu d'échange avec les populations des autres aires (p. ex. les aires Côtière [ON6] et Charlevoix [QC2]); b) soit à une aire continue, où les caribous boréaux sont dispersés dans une grande superficie et peuvent se déplacer plus librement et sur de plus grandes distances à l'intérieur de la superficie caractérisée par des caractéristiques biophysiques communes (p. ex. l'aire des Territoires du Nord-Ouest [NT1]).

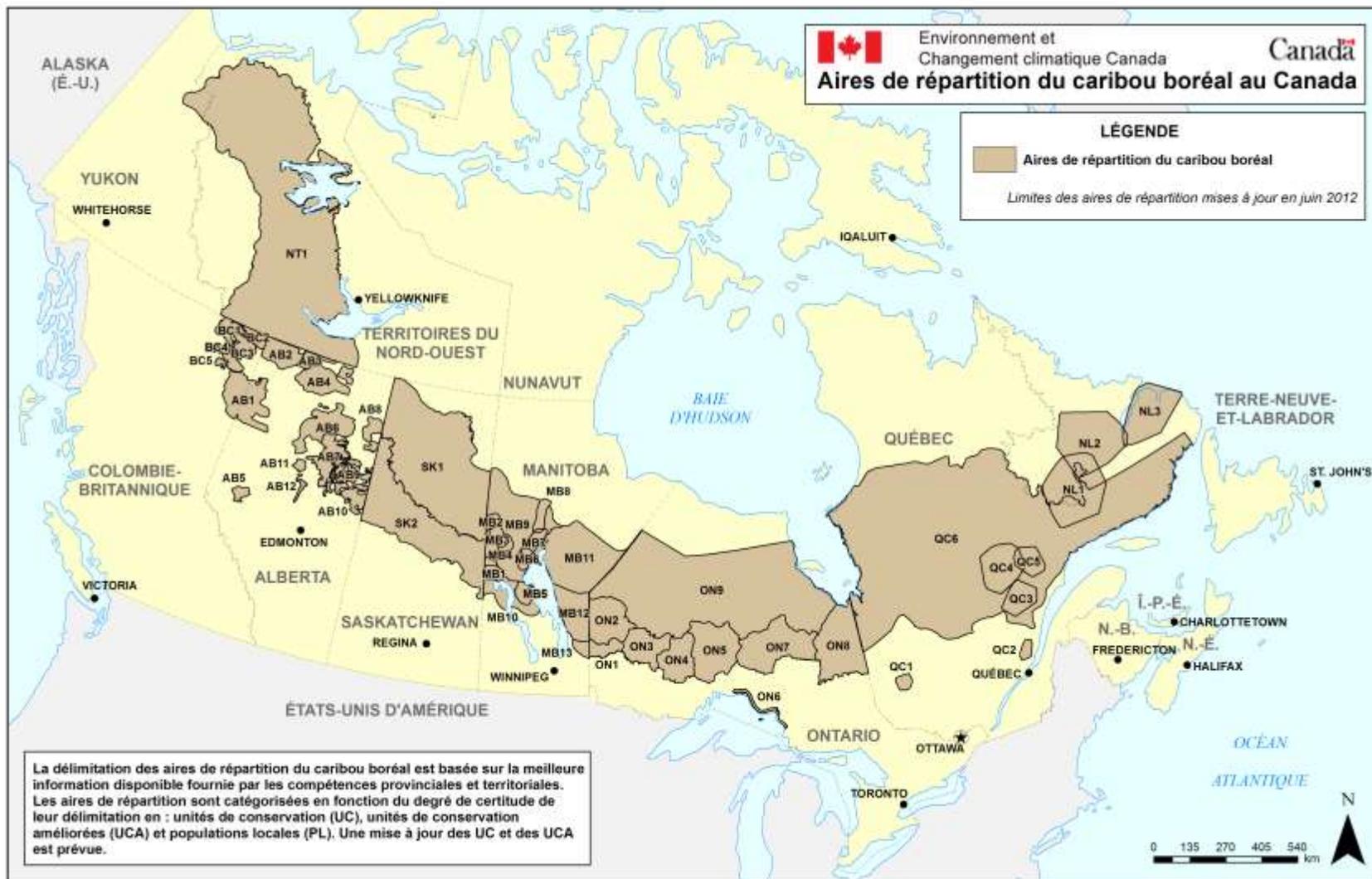


Figure 2. Répartition géographique des 51 aires de répartition connues du caribou boréal au Canada en date de juin 2012.

Tableau 2. Codes d'identification des aires de répartition et nom des aires de répartition pour les 51 aires de répartition connues du caribou boréal au Canada.

Code d'identification de l'aire de répartition	Nom de l'aire de répartition
NT1	Territoires du Nord-Ouest
BC1	Maxhamish
BC2	Calendar
BC3	Snake-Sahtahneh
BC4	Parker
BC5	Prophet
AB1	Chinchaga (y compris la partie située en C.-B.)
AB2	Bistcho
AB3	Yates
AB4	Monts Caribou
AB5	Little Smoky
AB6	Red Earth
AB7	Rive ouest de la rivière Athabaska
AB8	Richardson
AB9	Rive est de la rivière Athabasca
AB10	Lac Cold
AB11	Nipisi

Code d'identification de l'aire de répartition	Nom de l'aire de répartition
AB12	Lac Slave
SK1	Bouclier boréal
SK2	Plaines boréales
MB1	The Bog
MB2	Kississing
MB3	Naosap
MB4	Reed
MB5	North Interlake
MB6	Lac William
MB7	Wabowden
MB8	Wapisu
MB9	Nord du Manitoba
MB10	Sud du Manitoba
MB11	Est du Manitoba
MB12	Atikaki-Berens
MB13	Owl-Flinstone
ON1	Sydney

Code d'identification de l'aire de répartition	Nom de l'aire de répartition
ON2	Berens
ON3	Churchill
ON4	Brightsand
ON5	Nipigon
ON6	Côtière
ON7	Pagwachuan
ON8	Kesagami
ON9	Grand Nord
QC1	Val-d'Or
QC2	Charlevoix
QC3	Pipmuacan
QC4	Manouane
QC5	Manicouagan
QC6	Québec
NL1	Lac Joseph
NL2	Mont Red Wine
NL3	Mont Mealy

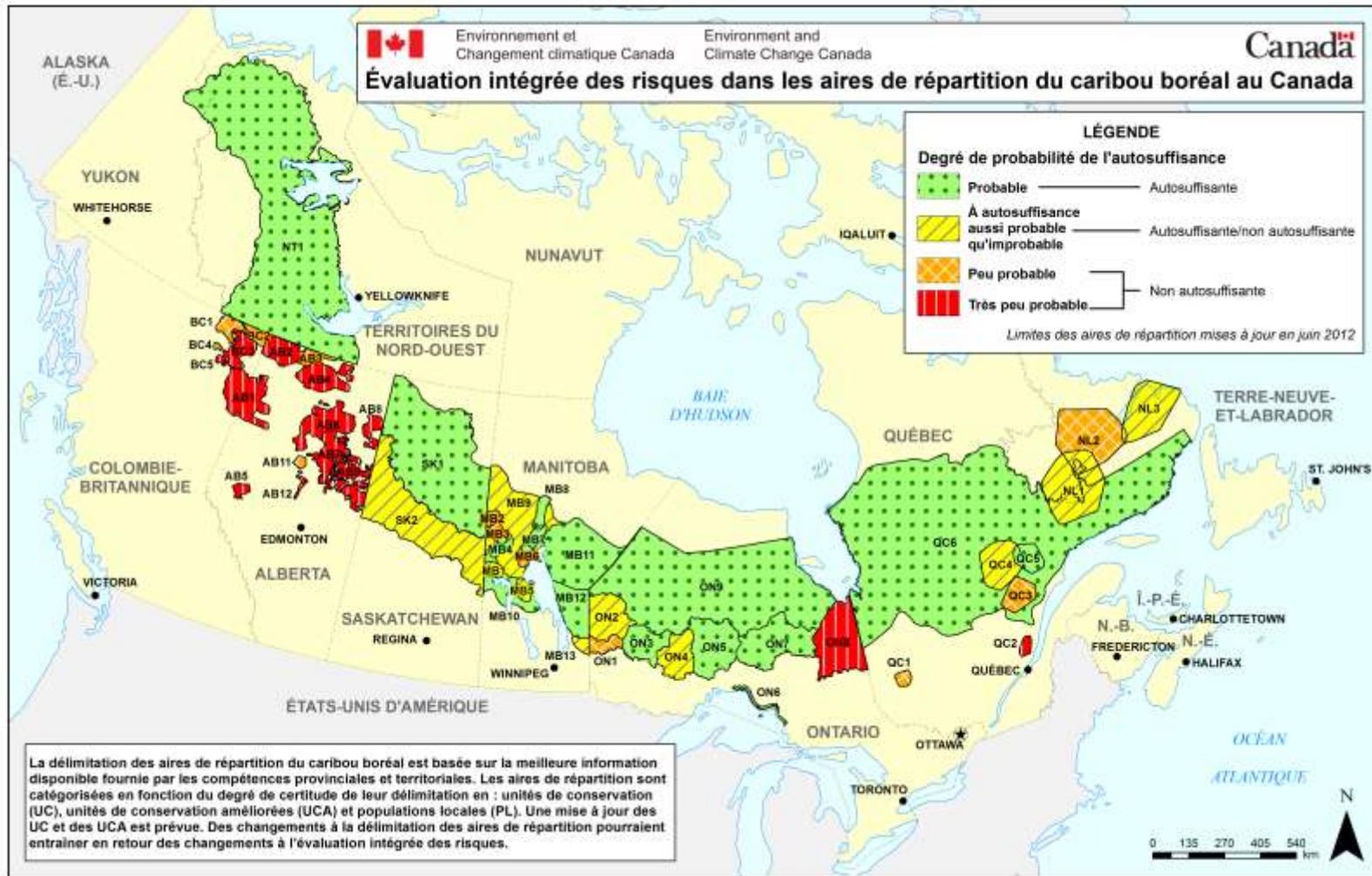


Figure 3. Évaluation intégrée des risques relatifs aux aires de répartition du caribou boréal au Canada en date de juin 2012, qui illustre la capacité de chaque aire à maintenir une population autosuffisante. L'autosuffisance dans l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1) a été mise à jour, passant de « inconnue » à « probable » dans le présent programme de rétablissement modifié. Les évaluations intégrées des risques relatifs aux autres aires de répartition n'ont pas été mises à jour.

3.2.2 Populations locales

Le dénombrement précis de la taille d'une population locale constitue un défi en raison des grandes superficies occupées par le caribou boréal (souvent des milliers de kilomètres carrés), de la faible densité des populations (ce qui complique les relevés aériens) et de leur comportement relativement solitaire (Environnement Canada, 2008; Callaghan *et al.*, 2010). Dans l'ensemble du Canada, les densités, en moyenne de 2 à 3 individus par 100 km², varient d'une région à l'autre et peuvent être plus élevées dans les zones où l'habitat est de meilleure qualité (Environnement Canada, 2011b). En outre, certaines publications indiquent qu'il faut plus de 300 caribous boréaux pour qu'une population locale soit considérée comme autosuffisante, ce qui signifie que la taille des aires de répartition devrait être, au minimum, de 10 000 à 15 000 km² selon le type et la qualité de l'habitat (Environnement Canada, 2011b).

Au sein des aires de répartition, le caribou boréal se trouve souvent en petits groupes de moins de 15 individus. Ceci dépend des conditions locales à l'intérieur l'aire de répartition (Rapports sommaires des CTA sur la population boréale du caribou des bois, 2010-2011) et variera en fonction des saisons et selon le cycle vital (p. ex. la mise bas, le rut, l'hivernage). Le caribou boréal forme habituellement des groupes relativement mixtes; toutefois, pendant les périodes de mise bas, les femelles sont généralement solitaires (Rapports sommaires des CTA sur la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Nagy *et al.*, 2011).

D'après la meilleure information disponible, la population totale actuelle du caribou boréal au Canada s'élèverait à quelque 33 000 à 34 000 individus (Environnement Canada, 2011b; COSEPAC, 2014). Ce nombre est fondé sur les estimations moyennes de la taille des populations locales, d'après l'information fournie par les compétences provinciales et territoriales. Il importe de noter que l'estimation de la taille de la population nationale totale est grossière étant donné qu'il n'existe pas d'estimations au fil du temps pour la plupart des régions. L'annexe F présente la taille actuelle des populations et les données sur les tendances pour chacune des 51 aires de répartition. L'ensemble de ces renseignements a été fourni par les compétences provinciales et territoriales (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

3.3 Besoins du caribou boréal

3.3.1 Besoins biologiques et besoins en matière d'habitat

Le caribou boréal a besoin de grands territoires composés d'étendues continues d'habitat non perturbé. En général, il préfère les habitats constitués de forêts de conifères matures ou de forêts anciennes (p. ex. de pins gris [*Pinus banksiana*], d'épinette noire [*Picea mariana*]) avec des lichens abondants, ou de muskegs et de tourbières entremêlées de zones de hautes terres ou de collines, (Stuart-Smith *et al.*, 1997; Rettie et Messier, 2000; Courtois, 2003; Brown *et al.*, 2007; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Les grandes superficies réduisent le risque de prédation en permettant au caribou boréal de maintenir de faibles densités de population dans l'ensemble de l'aire de répartition et d'éviter les zones où le risque de prédation est élevé, comme les zones à fortes densités d'autres espèces-proies (p. ex. l'orignal et les cerfs) et de prédateurs (p. ex. le loup et les ours) (Rettie et Messier, 2001; Brown *et al.*, 2003; Whittington *et al.*, 2011) (voir la section 4.2). Le caribou boréal fréquente divers habitats, comprenant les muskegs et les plans

d'eau, les forêts matures et les forêts anciennes, dans le but d'éviter les prédateurs (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

À la fin de l'hiver et au début du printemps, le caribou boréal choisit un habitat qui fournit de la nourriture, plus particulièrement des lichens terrestres et arboricoles, et évite les forêts en début de succession et les zones récemment perturbées (Schaefer et W.O. Pruitt, 1991; Stuart-Smith *et al.*, 1997; Rettie et Messier, 2000; Dunford *et al.*, 2006; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011) qui offrent une faible diversité de ressources alimentaires, nuisent aux déplacements et attirent d'autres ongulés (Whitefeather Forest, 2006). Pour pouvoir se nourrir au cours des hivers où la neige est épaisse ou croûtée, le caribou boréal a besoin d'un habitat qui comporte des lichens arboricoles et où la neige est peu profonde (comme les peuplements de conifères matures au couvert fermé et les zones de hautes terres ou de collines exposées au vent), pour pouvoir creuser jusqu'aux lichens terrestres (Vandal et Barrette, 1985; Thomas et Armbruster, 1996; Courbin *et al.*, 2009; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Moreau *et al.*, 2012).

Le caribou boréal a des besoins précis en matière d'habitat durant la période de la mise bas et celle qui suit. Pour mettre bas, la femelle gravide se déplace vers des endroits isolés et relativement à l'abri des prédateurs où elle dispose de fourrages nutritifs, comme les îles et les rives des lacs, les tourbières ou les muskegs, et les forêts (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). L'absence d'habitat disponible, un habitat non adapté ou un habitat dégradé ont une incidence sur le succès de reproduction des femelles ainsi que sur la survie des faons, et peuvent entraîner le déclin des populations (Thomas et Gray, 2002; McCarthy *et al.*, 2011; Pinard *et al.*, 2012).

Le caribou boréal modifie son utilisation de l'aire de répartition et sa répartition au sein de celle-ci en réaction à divers processus naturels (p. ex. les incendies de forêt, la disponibilité de la nourriture, les conditions météorologiques) et à diverses activités humaines (p. ex. l'aménagement, l'exploitation forestière, les activités récréatives) (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Environnement Canada, 2011b). Par exemple, les peuplements de forêts matures et anciennes détruits par un incendie ou certaines pratiques d'abattage d'arbres entraîneront, à court terme, la dégradation de l'habitat adéquat. À la suite de tels changements des conditions environnementales, le caribou boréal se déplace à l'intérieur de son aire de répartition. Avec le temps, la zone perturbée peut se rétablir et redevenir adéquate pour le caribou boréal.

3.3.2 Connectivité

La connectivité de l'habitat, tant à l'intérieur des aires de répartition qu'entre celles-ci, est essentielle pour la persistance du caribou boréal dans le paysage. À l'intérieur d'une aire de répartition, la connectivité de l'habitat permet d'une part, au caribou boréal de se déplacer selon les saisons parmi les habitats qui lui offrent différentes ressources nécessaires à son cycle vital (se reporter à l'annexe H pour obtenir des exemples de caractéristiques biophysiques) et d'autre part, d'utiliser différents secteurs lorsqu'il réagit à des perturbations ou lorsqu'un habitat perturbé est en voie de se rétablir (Saher et Schmiegelow, 2005).

La connectivité entre les aires de répartition du caribou boréal permet l'immigration et l'émigration entre les populations locales, ce qui augmente le flux génique, aidant ainsi à conserver la diversité génétique et la résilience subséquente de l'espèce aux facteurs de stress environnementaux (p. ex. les maladies, le temps violent). Des études ont montré que l'isolement des populations locales en raison de la perturbation du paysage (p. ex. toute forme d'altération de l'habitat issue de sources anthropiques ou naturelles) peut entraîner une réduction importante de la diversité génétique (Courtois *et al.*, 2003; Weckworth *et al.*, 2012). La connectivité contribue aussi au maintien du rétablissement et à l'immigration de source externe entre les aires de répartition du caribou boréal. Enfin, la connectivité à l'intérieur des aires de répartition du caribou boréal et entre celles-ci permettra les déplacements en réponse aux changements des conditions environnementales (p. ex. les changements climatiques) (Racey et Armstrong, 2000; Courtois *et al.*, 2003; McLoughlin *et al.*, 2004; Pither *et al.*, 2006; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

3.3.3 Facteurs limitatifs

Le caribou boréal présente certaines caractéristiques qui limitent la capacité de rétablissement de ses populations ayant connu un déclin rapide et marqué. Comme principale stratégie de survie contre les prédateurs, le caribou boréal s'isole géographiquement des prédateurs et des autres proies, et maintient ainsi de faibles densités de population dans toute son aire de répartition (Bergerud, 1988; Bergerud, 1996; Johnson *et al.*, 2001; Environnement Canada, 2008). Par conséquent, pour assurer l'autosuffisance des populations locales, ces dernières doivent avoir accès à des étendues continues d'habitat non perturbé de qualité acceptable (c.-à-d. possédant les caractéristiques biophysiques nécessaires).

Le caribou boréal a un faible taux de reproduction par comparaison aux autres ongulés; par conséquent, il est plus susceptible de présenter une mortalité élevée, que ce soit à cause de la prédation ou de la surexploitation. La femelle ne donne habituellement pas naissance à un petit avant l'âge de 3 ans et, après cette période, elle ne peut avoir qu'un petit par année (Bergerud, 2000). De plus, bien que toutes les classes d'âge du caribou boréal soient vulnérables à la prédation, la mortalité des faons peut être particulièrement élevée, surtout dans les 30 jours suivant la naissance (Bergerud et Elliot, 1986; Gustine *et al.*, 2006). Pour contrer la prédation, les faons se dispersent dans le paysage. Dans la majorité des cas, la prédation représente le principal facteur immédiat limitant la croissance des populations du caribou boréal puisque la survie des faons jusqu'à l'âge d'un an est habituellement faible et souvent insuffisante pour compenser la mortalité annuelle des adultes dans les populations en déclin (Bergerud, 1974; Stuart-Smith *et al.*, 1997; DeMars *et al.*, 2011).

Les petites populations locales qui comptent peu de femelles adultes (et donc peu de naissances) et présentent un taux de survie des faons peu élevé ont un faible potentiel de croissance (Bergerud, 1980; Bergerud, 2000; McCarthy *et al.*, 2011). En plus d'être touchées par les taux de reproduction et de mortalité liés à la répartition des âges, les petites populations locales peuvent être atteintes de façon disproportionnée par les phénomènes stochastiques (p. ex. les phénomènes environnementaux tels que la formation de glace ou les chutes de neige abondantes, les incendies de forêt, les maladies). Par conséquent, la croissance démographique est susceptible de varier

considérablement chez les petites populations locales, ce qui accroît leur probabilité de disparition (Caughley, 1994; Courtois *et al.*, 2007).

4 MENACES

4.1 Évaluation des menaces

Diverses menaces pèsent directement et/ou indirectement sur le caribou boréal et son habitat au Canada. Un résumé de ces menaces accompagné de leur niveau de préoccupation à l'échelle nationale est présenté dans le tableau ci-dessous (tableau 3). Le niveau de préoccupation a été déterminé à l'aide de la meilleure information disponible, y compris les connaissances autochtones et des commentaires reçus dans le cadre des initiatives d'engagement des collectivités autochtones. Les menaces et leur niveau de préoccupation diffèrent d'une région et d'une population locale à l'autre. Par exemple, le niveau de préoccupation à l'égard de l'effet de la chasse sur les populations locales est élevé au Labrador, tandis qu'il est moyen à l'échelle nationale. Les mesures visant à atténuer les menaces sont ou seront abordées dans les plans par aires de répartition et/ou les plans d'action (voir les sections 7.3 et 9).

Bon nombre de ces menaces pesant sur le caribou boréal et son habitat sont reliées et peuvent interagir, auquel cas elles peuvent avoir des impacts cumulatifs, qui peuvent être moins évidents lorsque les menaces sont examinées individuellement (Weclaw et Hudson, 2004; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Badiou *et al.*, 2011). De plus, les impacts cumulatifs des menaces sur la taille et la répartition des populations locales du caribou boréal entraînent un effet à retardement, qui peut mettre des années à se manifester (Vors *et al.*, 2007).

Tableau 3. Évaluation des menaces pesant sur le caribou boréal.

Menace	Niveau de préoccupation ¹	Étendue	Occurrence	Fréquence	Gravité ²	Certitude causale ³
Altération de l'habitat (perturbation)						
Altération de l'habitat (perte, dégradation ou fragmentation) causée par les activités humaines d'utilisation des terres	Élevé	Généralisée partout au Canada	Courante	Continue	Élevée	Élevée
Altération de l'habitat (perte, dégradation ou fragmentation) causée par les incendies de forêt	Moyen	Généralisée partout au Canada	Courante	Récurrente	Modérée	Élevée
Processus naturels						
Prédation	Élevé	Généralisée partout au Canada	Courante	Continue	Élevée	Élevée

Menace	Niveau de préoccupation ¹	Étendue	Occurrence	Fréquence	Gravité ²	Certitude causale ³
Parasites et maladies	Faible	Localisée	Anticipée	Inconnue	Inconnue	Faible
Utilisation des ressources biologiques						
Chasse	Moyen	Localisée	Courante	Saisonnaire	Modérée	Moyenne
Climat et catastrophes naturelles						
Changements climatiques et conditions météorologiques extrêmes	Moyen	Généralisée partout au Canada	Courante	Inconnue	Inconnue	Faible à moyenne
Autres menaces						
Perturbations par le bruit et la lumière	Faible à moyen	Localisée	Courante	Récurrente	Inconnue	Faible
Collisions avec des véhicules	Faible	Localisée	Courante	Récurrente	Faible	Faible
Pollution	Faible	Localisée	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Faible

¹ Niveau de préoccupation : signifie que la gestion de la menace représente une préoccupation (élevée, moyenne ou faible) pour le rétablissement de l'espèce, conformément aux objectifs en matière de population et de répartition. Ce critère tient compte de l'évaluation de toute l'information figurant dans le tableau.

² Gravité : indique l'effet à l'échelle de la population (« élevée » signifie que l'effet est très important à l'échelle de la population, et « faible », que l'effet est limité à l'échelle de la population).

³ Certitude causale : indique le degré de preuve connu de la menace (Élevée : la preuve disponible établit un lien fort entre la menace et les pressions sur la viabilité de la population; Moyenne : il existe une corrélation entre la menace et la viabilité de la population selon la meilleure information disponible; Faible : la menace est présumée ou plausible).

4.2 Description des menaces

Les menaces pesant sur le caribou boréal et son habitat qui figurent dans le tableau 3 sont décrites ci-dessous.

4.2.1 Altération de l'habitat (perturbation)

Une altération de l'habitat se produit lorsque le paysage subit des changements ayant des effets négatifs, qu'ils soient temporaires ou permanents, réduisant ainsi la fonction générale de l'habitat dans l'aire de répartition du caribou boréal. La perte d'habitat consiste en une modification du paysage qui donne lieu, immédiatement ou à plus long terme, à l'apparition de zones sans valeur pour le caribou boréal (p. ex. la conversion en terres agricoles, l'aménagement d'installations industrielles), tandis que la dégradation de l'habitat implique une réduction, bien que partielle, de la valeur de l'habitat pour le caribou boréal (p. ex. la diminution de la disponibilité ou de la qualité de l'habitat du caribou boréal à la suite de la récolte du bois ou de l'aménagement de lignes sismiques). La fragmentation de l'habitat est le découpage de l'habitat au moyen de structures linéaires (p. ex. routes, lignes sismiques, pipelines, couloirs hydroélectriques) ou polygonales (p. ex. les blocs de coupe forestière) d'origine humaine, qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'utilisation de l'habitat par le caribou boréal ou sur l'état général de la population locale.

Environnement et Changement climatique Canada a cartographié le degré de perturbation totale dans les aires de répartition du caribou boréal de tout le pays pour l'utiliser comme variable explicative de l'autosuffisance des populations locales du caribou boréal. L'empreinte de la perturbation totale a été déterminée d'après les effets combinés des incendies survenus dans les 40 dernières années et les perturbations anthropiques assorties d'une zone tampon (500 m) (définies comme étant les perturbations du paysage causées par les humains pouvant être repérées visuellement sur les images Landsat à l'échelle de 1:50 000). Même si l'effet des perturbations anthropiques varie pour les aires individuelles (s'étendant sur une distance pouvant aller jusqu'à 14 km de la perturbation dans certaines aires), Environnement et Changement climatique Canada (2011b) a démontré que l'utilisation d'une zone tampon de 500 m pour cartographier les entités anthropiques donnait une meilleure représentation des effets combinés de la prédation et de l'évitement accrus sur les tendances des populations de caribous boréaux à l'échelle nationale (Environnement Canada, 2011b).

Les données et les méthodes utilisées pour mesurer les perturbations dans la méta-analyse d'Environnement et Changement climatique Canada (2011b) ont été uniformément employées par les provinces et les territoires. Les données relatives aux perturbations ont été utilisées aux fins du présent programme de rétablissement. Les provinces et les territoires peuvent avoir mis à jour les données et les outils (p. ex. la télédétection de type lidar, des méthodes d'échantillonnage sur le terrain détaillées, d'autres techniques d'inventaire) pour mesurer les perturbations qui n'ont pas été considérées dans l'évaluation intégrée des risques à l'échelle nationale. Certaines indications claires validées par Environnement et Changement climatique Canada pourraient être utilisées pour mettre à jour les mesures des perturbations ainsi que l'évaluation intégrée des risques.

Environnement et Changement climatique Canada (2011b) a mis au point une méthode pour déterminer les seuils de gestion en fonction des perturbations, décrite à l'annexe E. Sauf dans le cas de l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), le présent programme de rétablissement modifié fixe le seuil de gestion des perturbations à 65 % d'habitat non perturbé dans une aire de répartition, ce qui donne une probabilité d'autosuffisance mesurable (60 %) pour une population locale. Ce seuil est considéré comme un minimum, car avec 65 % d'habitat non perturbé, il reste un risque significatif (40 %) que la population locale soit non autosuffisante.

Dans SK1, le présent programme de rétablissement modifié fixe le seuil de gestion des perturbations à 40 % d'habitat non perturbé, ce qui fournit une probabilité mesurable (71 %) d'autosuffisance de la population locale. Ce seuil est considéré comme le seuil minimum puisqu'à 40 % d'habitat non perturbé il subsiste un risque (29 %) que la population locale de SK1 ne soit pas autosuffisante (voir les annexes D et E).

Dans n'importe quelle aire de répartition, les perturbations de l'habitat réduisent la qualité de l'habitat adjacent, accroissent le taux de prédation, augmentent l'accès aux terres et les possibilités de chasse, et peuvent constituer des obstacles aux déplacements du caribou boréal (Chubbs *et al.*, 1993; Smith *et al.*, 2000; Dyer *et al.*, 2001; Lander, 2006; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Environnement Canada, 2011b). Dans certains cas, le caribou boréal peut fréquenter les zones où l'habitat est inadéquat ou dégradé (p. ex. l'habitat restant après certains types d'incendies de forêt, la zone tampon d'habitat entourant certains types d'aménagement), en particulier dans les aires de répartition très perturbées, où les possibilités de déplacement vers un habitat adéquat non perturbé sont limitées ou impossibles. Dans de telles situations, le risque de mortalité chez le caribou boréal est plus élevé. De plus, le caribou boréal pourrait cesser de fréquenter certaines parties de son aire de répartition s'il y avait des perturbations du paysage à grande échelle (p. ex. les gros incendies de forêt, l'exploitation forestière généralisée).

4.2.1.1 Altération de l'habitat (perte, dégradation ou fragmentation) causée par les activités humaines d'utilisation des terres

Les connaissances autochtones et les études scientifiques ont établi que les perturbations ont des effets négatifs sur les populations locales du caribou boréal dans l'ensemble du Canada, principalement celles qui sont liées aux activités humaines suivantes : la foresterie, l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière, l'exploration et l'exploitation minière et minérale, le développement hydroélectrique et le tourisme. Ces activités nuisent au caribou boréal en raison de la combinaison de la perte directe et fonctionnelle de l'habitat, de la diminution de la qualité de l'habitat (c.-à-d. la dégradation de l'habitat) et de l'aménagement de structures linéaires telles que les routes et les lignes sismiques (c.-à-d. la fragmentation de l'habitat) (Thomas et Gray, 2002; Vors *et al.*, 2007; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

Les effets de l'altération de l'habitat peuvent se manifester par la réduction de la viabilité d'une population locale du caribou boréal en raison de la baisse de la qualité et de la superficie de l'habitat, et peuvent même entraîner la diminution de la taille de l'aire de répartition, voire la disparition de la population locale.

4.2.1.2 *Altération de l'habitat (perte, dégradation ou fragmentation) causée par les incendies de forêt*

Les incendies de forêt sont nécessaires à la régénération de la forêt boréale; par le passé, ils ont joué un rôle important dans la taille et la répartition des populations locales du caribou boréal à l'intérieur des aires de répartition individuelles et dans l'ensemble de leur aire de répartition au Canada (Thomas et Gray, 2002; Dzus *et al.*, 2010). Les processus naturels tels que les incendies de forêt peuvent également modifier directement l'habitat, qui devient alors inapproprié pour le caribou boréal (p. ex. la perte de peuplements de conifères matures, la perte de lichens et d'autres plantes de fourrage, les obstacles aux déplacements) (Environnement Canada, 2011b). De façon générale, le caribou boréal ne retourne pas dans les zones brûlées avant plusieurs décennies, tant que la forêt n'est pas suffisamment vieille pour soutenir la croissance de lichens et d'autres sources de nourriture, bien qu'il puisse fréquenter de façon limitée les zones brûlées pour se nourrir des nouvelles plantes en croissance (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

Historiquement, après un incendie de forêt, le caribou boréal modifie son utilisation de l'habitat, délaissant les zones brûlées en faveur de zones plus appropriées. Cependant, avec l'augmentation de l'exploration et du développement industriels, plusieurs aires de répartition comptent moins de zones convenables vers lesquelles le caribou boréal peut se déplacer. Combinés aux perturbations anthropiques, les incendies de forêt, bien qu'ils constituent une composante naturelle de l'écosystème de la forêt boréale, peuvent menacer le rétablissement du caribou boréal. Dans certaines zones, il a été signalé que les incendies de forêt surviennent plus fréquemment que par le passé (Whitefeather Forest, 2006; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

4.2.2 Processus naturels

4.2.2.1 *Prédation*

Dans la majeure partie de l'aire de répartition du caribou boréal, les altérations de l'habitat d'origine humaine ont provoqué un déséquilibre dans les rapports prédateur-proie, ce qui a entraîné des taux de prédation anormalement élevés. Il s'agit du facteur influençant le plus la viabilité de la plupart des populations locales du caribou boréal (Bergerud, 1988; Stuart-Smith *et al.*, 1997; Rettie et Messier, 1998; Schaefer *et al.*, 1999; James et Stuart-Smith, 2000; Wittmer *et al.*, 2005; Chabot, 2011). D'après des données tirées des études scientifiques et des connaissances autochtones, l'augmentation de la prédation par le loup et/ou les ours est la principale cause directe du déclin du caribou boréal observé dans l'ensemble du Canada (Bergerud, 1988; Edmonds, 1988; Seip, 1992; Boertje *et al.*, 1996; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Pinard *et al.*, 2012). Cependant, dans certaines parties du Canada, le cougar (*Puma concolor*), le coyote (*Canis latrans*), le lynx (*Lynx canadensis*), le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) sont également des prédateurs du caribou boréal, surtout des faons (Thomas et Gray, 2002; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; McCarthy *et al.*, 2011).

L'altération de l'habitat d'origine humaine a facilité le déplacement des prédateurs à l'intérieur de la forêt boréale et pouvait ainsi accroître l'abondance, la répartition et l'efficacité de la chasse exercée par les espèces prédatrices du caribou boréal (James et Stuart-Smith, 2000; Neufeld, 2006; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). De plus, même s'il n'est pas l'espèce ciblée par un prédateur donné, le caribou boréal sera pris de manière opportuniste s'il croise ce prédateur. En outre, dans les aires de répartition du caribou boréal où d'importantes modifications de l'habitat créent des conditions favorables aux espèces-proies telles que les cerfs et l'orignal, les prédateurs comme le loup augmentent en nombre et peuvent ainsi réduire considérablement, voire éliminer les populations locales du caribou boréal (Seip, 1991; Seip, 1992; Wittmer *et al.*, 2005; Courtois et Ouellet, 2007; Courbin *et al.*, 2008; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). En plus des cerfs et de l'orignal, le wapiti (*Cervus canadensis*), le bison (*Bison bison*) et le castor (*Castor canadensis*) sont d'autres espèces que les prédateurs du caribou boréal chassent régulièrement et dont les effectifs ont augmenté dans l'aire de répartition du caribou boréal (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

4.2.2.2 Parasites et maladies

Les maladies virales, parasitaires et bactériennes peuvent avoir une incidence sur le caribou boréal et pourraient également avoir des effets à l'échelle de la population locale dans certaines régions du pays, bien qu'elles ne soient pas perçues comme l'une des principales menaces pesant sur le caribou boréal à l'échelle nationale.

D'autres phénomènes naturels tels que les maladies et les épidémies d'insectes forestiers peuvent entraîner la défoliation de grandes superficies de la forêt et, finalement, la mort des arbres, ce qui pourrait avoir des effets sur l'habitat du caribou boréal. Plus particulièrement, le dendroctone du pin ponderosa (*Dendroctonus ponderosae*), qui est présent dans de grandes zones du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord de l'Alberta et qui menace de se propager en Saskatchewan, pourrait avoir une influence indirecte sur le caribou boréal (Ritchie, 2008; Environnement Canada, 2011a).

4.2.3 Utilisation des ressources biologiques

4.2.3.1 Chasse

La chasse a participé et continue à participer au déclin du caribou boréal (Bergerud, 1967; Kelsall, 1968; Bergerud, 1974; Bergerud, 1978; Courtois *et al.*, 2007; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Les prises accessoires de caribous boréaux (lorsque les caribous boréaux se mélangent de façon saisonnière à ceux des écotypes migrants chassés légalement) et la chasse au caribou boréal sont préoccupantes dans plusieurs régions, et pourraient contribuer au déclin des populations locales et/ou empêcher le rétablissement (Environnement Canada, 2011a).

Bien que l'étendue de la chasse soit méconnue dans la majorité des régions, l'analyse des tendances démographiques historiques, les données provenant d'animaux munis de colliers

émetteurs ainsi que les données démographiques actuelles laissent croire que la chasse demeure une composante importante de la mortalité des caribous femelles adultes, et qu'elle représente donc la principale menace dans certaines aires de répartition (Dzus, 2001; Schmelzer *et al.*, 2004; Courtois *et al.*, 2007). La chasse au caribou boréal est facilitée par la construction de routes et d'autres structures linéaires ainsi que par l'utilisation des véhicules hors route qui permettent d'accéder à des zones auparavant inaccessibles (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). De plus, les connaissances autochtones mettent en lumière le fait que les avancées technologiques dans le domaine des outils de chasse (p. ex. les carabines de gros calibre et les télescopes) et des méthodes utilisées pour localiser les sites de chasse et y accéder (p. ex. les GPS, le suivi par satellite, les aéronefs, les motoneiges et les camions) ont facilité la chasse au caribou boréal et permit la prise d'un plus grand nombre d'individus (Rapports sommaires des connaissances autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Environnement Canada, 2011a).

4.2.4 Climat et catastrophes naturelles

4.2.4.1 Changements climatiques et conditions météorologiques extrêmes

Les changements climatiques ont été identifiés comme une menace pour le caribou boréal et son habitat par les détenteurs des connaissances autochtones et les scientifiques. Les deux groupes indiquent qu'un grand nombre d'incertitudes entourent les répercussions des changements climatiques et la façon dont ceux-ci peuvent interagir avec d'autres menaces. L'une des grandes incertitudes tient au fait que les effets à long terme et les conséquences des changements climatiques sur l'habitat du caribou boréal au Canada ne sont pas connus.

Il est probable que la variabilité accrue des conditions météorologiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, qui devraient s'accroître avec les changements climatiques, augmentent la fréquence et la gravité des incendies de forêt, ainsi que le nombre de cycles de gel-dégel, d'épisodes de pluie verglaçante, de neige abondante et de températures estivales élevées, et entraînent des changements dans la composition de la forêt et des sources de nourriture (Thomas et Gray, 2002; Vors et Boyce, 2009; Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Dans certaines régions, des changements dans la durée des saisons et leur décalage, avec des dégels printaniers précoces et des gels tardifs, ont été observés par de nombreux détenteurs de connaissances autochtones (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Les changements climatiques entraîneront probablement également des modifications dans l'habitat qui, dans les Territoires du Nord-Ouest, pourraient accentuer la fonte du pergélisol.

Les changements climatiques dans l'habitat favorisent les cervidés et les autres espèces-proies, qui étendent leur aire de répartition dans celle du caribou boréal, ce qui augmente les populations de prédateurs et la prédation du caribou boréal, et facilite la propagation des maladies. Les changements climatiques peuvent aussi modifier l'habitat du caribou boréal en favorisant le déplacement vers le nord de la forêt boréale, de même que la propagation des insectes forestiers qui provoquent la mortalité des arbres (p. ex. le dendroctone du pin ponderosa) (Johnston, 2009; Johnston, 2010).

4.2.5 Autres menaces

Les autres menaces présentent un faible niveau de préoccupation à l'échelle nationale. Elles peuvent cependant être plus préoccupantes dans certaines aires de répartition particulières. Ces autres menaces comprennent, entre autres :

Perturbations par le bruit et la lumière : Les perturbations par le bruit et la lumière provoquent des réactions comportementales et physiologiques à court terme chez le caribou boréal, notamment les sursauts, l'augmentation de la fréquence cardiaque ainsi que la production de glucocorticoïdes. Les perturbations soutenues ou répétées peuvent causer l'évitement de certaines zones et réduire la fréquentation de l'habitat propice au caribou boréal (Sapolsky, 1992; Creel *et al.*, 2002).

Collisions avec des véhicules : Dans certaines régions, le caribou boréal est l'objet de collisions mortelles avec des véhicules routiers ou des trains (Brown et Hobson, 1998). Cependant, à l'échelle nationale, les collisions avec les véhicules ne sont pas perçues comme une menace importante pour le caribou boréal (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011).

Pollution : La menace de la pollution (p. ex. l'industrie gazière et pétrolière, la pulvérisation de produits chimiques en foresterie, les pesticides, l'hydroélectricité, le sel, la poussière et les débris provenant de la construction des routes) a été jugée préoccupante au terme des réunions avec les collectivités autochtones ainsi que par les détenteurs de connaissances autochtones. La gravité de cette menace pour les populations locales du caribou boréal est peu connue.

5 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE POPULATION ET DE RÉPARTITION

La population nationale du caribou boréal comprend actuellement des populations locales réparties dans 51 aires de répartition dans l'ensemble du Canada (voir la figure 2 et le tableau 2). Les aires de répartition des populations locales du caribou boréal constituent les unités de conservation et de gestion fondamentales pour la planification et l'application des mesures de rétablissement du caribou boréal (Thomas et Gray, 2002). L'aire de répartition est l'unité d'analyse appropriée pour la détermination de l'habitat essentiel et des autres exigences relatives à l'autosuffisance des populations locales du caribou boréal, car elle représente la zone géographique où vit un groupe d'individus exposés à des facteurs similaires influençant leur démographie et qui satisfait aux besoins de leur cycle vital (p. ex. mise bas, rut, hivernage) au cours d'une période donnée.

5.1 Rétablissement du caribou boréal

5.1.1 Variation des conditions écologiques

Les connaissances autochtones et les commentaires reçus dans le cadre d'engagements avec les collectivités autochtones démontrent la nécessité d'assurer la présence continue de populations locales autosuffisantes dans les aires de répartition du caribou boréal partout au Canada (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011; Environnement Canada, 2011a), car il est reconnu que tous les animaux sont liés les uns aux autres et que le caribou boréal joue un rôle essentiel dans l'équilibre de la nature et dans l'écosystème boréal.

Le caribou est confronté à une grande diversité de conditions écologiques dans l'ensemble de son aire de répartition. Prises ensemble, toutes les aires de répartition du caribou boréal contribuent à assurer la représentation de la totalité du gradient écologique et à permettre les adaptations locales au changement. Ceci permet le maintien du potentiel évolutif de l'espèce et représente l'ensemble des interactions écologiques que le caribou boréal peut avoir dans tous les milieux écologiques (Redford *et al.*, 2011).

Les données scientifiques révèlent que la conservation d'une espèce comme le caribou boréal peut être réalisée par le maintien d'unités de populations locales multiples dans l'ensemble de l'aire de répartition géographique de l'espèce, dans des milieux écologiques représentatifs comprenant chacun des populations locales qui sont autosuffisantes, génétiquement robustes, écologiquement fonctionnelles et résilientes aux changements, comme les changements climatiques (Environnement Canada, 2011b). L'absence de connectivité, de redondance et de représentativité entre les divers scénarios écologiques représente une menace accrue pour la survie et le rétablissement du caribou boréal.

Les petites populations locales, surtout celles qui sont isolées de l'aire de répartition principale de la population nationale du caribou boréal, présentent un risque accru de ne pas devenir autosuffisantes ou de ne pas le demeurer. Dans pareils cas, la population locale pourrait avoir plus de difficulté à résister aux phénomènes stochastiques et ne pas bénéficier de l'immigration

dont elle a besoin pour maintenir sa diversité génétique ou un nombre suffisant d'individus; par conséquent, elle présenterait un risque accru de non-persistance à long terme. La mise en place de diverses mesures de rétablissement (p. ex. relocalisation, élevage en captivité, etc.) pourrait donc s'imposer pour assurer le maintien ou le rétablissement des petites populations locales, en particulier celles qui sont en déclin. Une large part d'incertitude peut entourer l'efficacité de tels outils de rétablissement. Il sera important d'évaluer la faisabilité de telles initiatives et d'effectuer une évaluation des risques avant de mettre en place de telles mesures.

Il existe plusieurs petites populations locales, par exemple les aires de Parker (BC4) et de Prophet (BC5) en Colombie-Britannique, de Nipisi (AB11) et du Lac Slave (AB12) en Alberta, de The Bog (MB1), de Kississing (MB2), de North Interlake (MB5), du Lac William (MB6) et d'Owl-Flinstone (MB13) au Manitoba, et du Mont Red Wine (NL2) à Terre-Neuve-et-Labrador. Certaines petites populations locales sont isolées : Little Smoky (AB5) en Alberta, Côteière (ON6) en Ontario et Val-d'Or (QC1) et Charlevoix (QC2) au Québec (voir la figure 2).

5.1.2 Connectivité entre les aires de répartition du caribou boréal et à l'intérieur de ces aires

Le maintien de l'autosuffisance à long terme dans les aires de répartition du caribou boréal dépend de la connectivité entre les aires et à l'intérieur de celles-ci. La connectivité entre les aires de répartition permet l'immigration et l'émigration d'individus entre des populations locales voisines, ce qui assure le maintien de la taille des populations locales et d'une bonne diversité génétique au sein de ces populations. La diversité génétique est nécessaire à la résilience d'une population locale, comme il est indiqué dans la section 3.3.2.

La connectivité permet aux mammifères à large répartition comme le caribou boréal de s'adapter aux changements qui surviennent dans leur milieu naturel (p. ex. changements climatiques, perturbations). Une population contiguë ne signifie pas pour autant que chaque aire de répartition doive être reliée physiquement à d'autres aires ou que les zones d'habitat à l'intérieur d'une aire de répartition doivent être reliées physiquement entre elles. Cependant, cela signifie que la distance entre les aires de répartition et entre les zones d'habitat principal d'une aire de répartition donnée ne doit pas être grande au point d'empêcher les déplacements du caribou boréal entre celles-ci, même si ces zones ne sont pas leur type d'habitat préféré. La connectivité entre les aires de répartition favorise le flux génique et aide à maintenir ou augmenter la taille de la population. La connectivité à l'intérieur d'une aire de répartition est importante, car elle permet au caribou boréal d'effectuer des déplacements saisonniers, de modifier l'utilisation qu'il fait de l'habitat en fonction des perturbations et à mesure que l'habitat se rétablit (Saher et Schmiegelow, 2005).

5.2 Objectifs

5.2.1 But du rétablissement

Le but du rétablissement du caribou boréal est de rendre, dans la mesure du possible, les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada.

Il repose sur la meilleure information disponible, dont les connaissances scientifiques, les connaissances autochtones et les commentaires reçus dans le cadre d'engagements avec les communautés autochtones. Il est étayé par les principes scientifiques de conservation et reflète l'intention de rétablir toutes les populations locales. L'atteinte du but du rétablissement permettrait de faire en sorte que les niveaux des populations locales soient suffisants pour soutenir les activités autochtones de récolte, conformément aux droits existants ancestraux ou issus de traités. La rétroaction reçue des collectivités autochtones montre qu'elles appuient fortement ce but de rétablissement.

Le rétablissement du caribou boréal vise la présence de populations locales autosuffisantes connectées démographiquement et génétiquement viables dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. Les indications actuelles suggèrent que le rétablissement de toutes les populations locales est réalisable sur les plans biologique et technique. Comme il est indiqué aux sections 3.3.3 et 5.1.1, certaines petites populations locales isolées risquent davantage de ne pas atteindre ou de ne pas maintenir l'autosuffisance. Il peut y avoir des cas où le rétablissement d'une population locale donnée se révélera, avec le temps et en raison de circonstances imprévues, impossible sur les plans biologique et technique. Chaque population locale du caribou boréal contribue à la biodiversité, à la fonction écologique et à la résilience de l'espèce face aux changements environnementaux et, ce faisant, à la réduction du risque de disparition de l'espèce (Ray, 2011).

5.2.2 Objectifs en matière de population et de répartition

Pour orienter les mesures de rétablissement, les objectifs en matière de population et de répartition (voir la figure 4) consistent, dans la mesure du possible, à :

- maintenir en leur état actuel les 15 populations locales autosuffisantes existantes (aires de répartition de populations locales en pointillé vert);
- stabiliser et à amener à l'autosuffisance les 36 populations locales non autosuffisantes (aires de répartition de populations locales en hachuré bleu).

« Non autosuffisantes » réfère aux populations locales évaluées comme « à autosuffisance aussi probable qu'improbable » ou comme « non autosuffisantes ». L'objectif en matière de population et de répartition pour la population locale du Bouclier boréal (SK1) a été modifié, passant de « stabiliser et mener à l'autosuffisance » à « maintenir l'autosuffisance » dans le présent programme de rétablissement modifié, d'après les travaux de P. D. McLoughlin (Université de la Saskatchewan, comm. pers.) et d'Environnement et Changement climatique Canada (2019), selon lesquels la population locale de SK1 est autosuffisante.

5.3 Échéancier du rétablissement

Le caribou boréal est présent dans des écosystèmes forestiers boréaux matures qui ont évolué pendant des siècles et qui mettent des dizaines d'années pour se régénérer après perturbation. Pour renverser les processus écologiques nuisibles au caribou boréal (p. ex. dégradation et perte d'habitat, augmentation des populations des prédateurs et des autres proies) et modifier les cadres de gestion et les dispositions actuelles d'utilisation des terres, il est souvent nécessaire

d'envisager des échéanciers temporels de plus de 50 à 100 ans. Dans cette conjoncture, même si le rétablissement des populations locales est d'ores et déjà considéré comme étant réalisable sur les plans technique et biologique, certaines populations locales ne reviendront pas à l'autosuffisance avant plusieurs décennies, malgré les meilleurs efforts de toutes les parties.

Pour plusieurs populations locales du caribou boréal, il s'importe de prendre immédiatement les mesures voulues pour prévenir la disparition et assurer le rétablissement éventuel de ces populations. Le rétablissement sera suivi de façon continue et fera l'objet de rapports tous les cinq ans (voir la section 8).

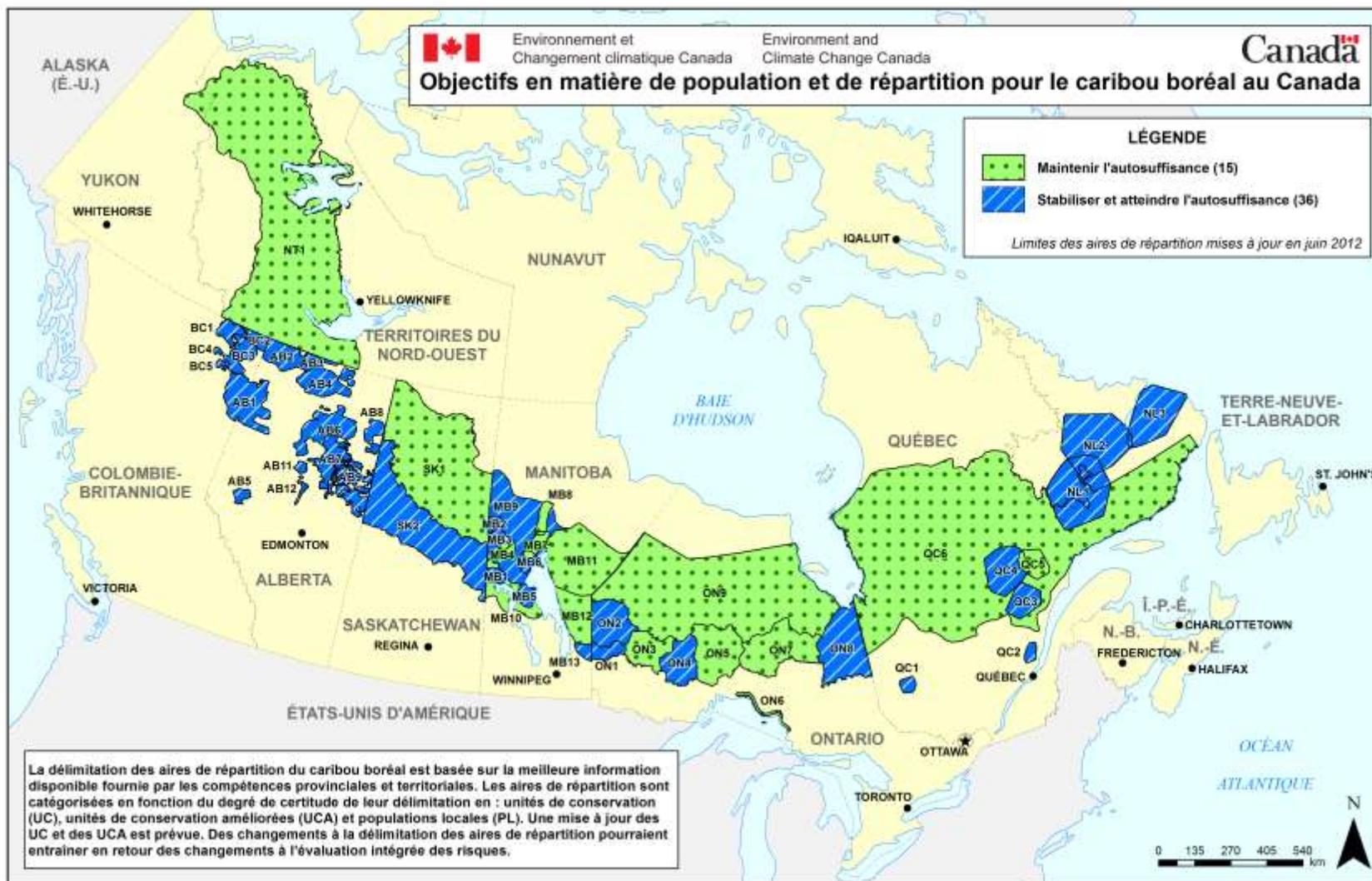


Figure 4. Objectifs en matière de population et de répartition pour le caribou boréal au Canada. L'objectif en matière de population et de répartition dans l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1) a été mis à jour, passant de « stabiliser et mener à l'autosuffisance » dans le programme de rétablissement de 2012 à « maintenir l'autosuffisance » dans le présent programme de rétablissement modifié.

5.4 Priorisation des mesures de rétablissement et gestion des risques

Toutes les populations locales sont visées par le but de rétablissement du caribou boréal, en fonction de leurs contributions respectives à la connectivité, à la représentativité et à la redondance. Chaque population locale est confrontée à ses propres défis pour ce qui est de maintenir ou d'atteindre l'autosuffisance. Pour assurer le succès du rétablissement du caribou boréal, il faudra tenir compte de facteurs pratiques et mettre en œuvre des mesures de rétablissement adaptées à chaque aire de répartition. La priorisation des mesures de rétablissement est traitée à l'étape du plan par aire de répartition et/ou du plan d'action, car il est alors possible de définir l'attribution des efforts et le taux de réduction des risques pour chaque aire de répartition.

Le plan par aires de répartition et/ou le plan d'action prennent en considération une multitude d'informations et de facteurs, comme entre autres les conditions écologiques régionales, la taille et la tendance de la population locale, les déplacements des individus entre les aires de répartition, l'état de l'habitat entre les aires de répartition ou encore la répartition des ressources pour les efforts de restauration. Lors de la priorisation des mesures de rétablissement, il faut tenir compte du risque actuel de disparition de la population locale concernée, du temps qu'il lui faudra pour revenir à l'autosuffisance, des besoins écologiques en matière de connectivité, de représentativité et de redondance, ainsi que de l'état de la population et de l'habitat.

5.5 Rétablissement des populations locales autosuffisantes

Pour les 15 populations locales autosuffisantes, le rétablissement sera atteint en maintenant l'effectif et l'aire de répartition dans un état qui en assure l'autosuffisance.

5.6 Rétablissement des populations locales non autosuffisantes

Pour les 36 populations locales non autosuffisantes, le rétablissement sera atteint en appliquant pendant un certain temps une combinaison de mesures coordonnées de restauration de l'habitat et de gestion de la population pour ramener la population locale à l'autosuffisance. Chacune de ces populations locales aura un échéancier différent pour atteindre le rétablissement, selon que l'état de l'habitat et/ou celui de la population constituent ou non un facteur limitatif.

Dans les aires de répartition du caribou boréal où les effectifs sont en déclin, il faudra agir immédiatement pour stabiliser la population en stoppant cette tendance. Dans toutes les aires de répartition où la population locale est de petite taille, il sera nécessaire d'instaurer une tendance stable et de ramener la population à un minimum de 100 individus⁶ pour atténuer le risque de quasi-disparition. Bien que certaines populations locales de moins de 100 individus puissent être stables et persister à court terme si elles disposent d'un habitat adéquat, leur persistance à long

⁶ Le maintien d'un effectif de 100 individus donne une probabilité de 0,7 de ne pas atteindre le seuil de quasi-disparition de moins de 10 femelles capables de se reproduire en présence de conditions stables sur 50 ans (Environnement Canada, 2011b).

terme est moins assurée. Dans certains cas, une intervention humaine continue peut être nécessaire pour atteindre la cible de taille minimale de population.

En plus de gérer la taille de la population locale, il sera également nécessaire de gérer l'habitat. Ce programme de rétablissement fixe le seuil de gestion des perturbations à 65 % d'habitat non perturbé dans toutes les aires de répartition, sauf SK1, où ce seuil est de 40 %, ce qui donne une probabilité d'autosuffisance mesurable (60 % pour toutes les aires de répartition, sauf SK1, où cette probabilité est de 71 %) pour une population locale (voir l'annexe E).

Dans les aires de répartition où le pourcentage d'habitat non perturbé est inférieur au seuil :

- il sera nécessaire de restaurer l'habitat perturbé pour atteindre un minimum de 65 % d'habitat non perturbé dans toutes les aires de répartition, sauf SK1, où ce seuil minimum sera de 40 %.

Dans les aires de répartition où le pourcentage d'habitat non perturbé est égal ou supérieur au seuil :

- il faudra maintenir un minimum de 65 % d'habitat non perturbé dans toutes les aires de répartition, sauf SK1, où ce seuil minimum sera de 40 %.

Il existe 31 aires de répartition qui ne satisfont pas au seuil de gestion des perturbations de 65 % d'habitat non perturbé (40 % d'habitat non perturbé dans SK1) (voir la section 7.1). Dans ces aires de répartition, la tendance de la population locale est en déclin (16 aires de répartition), stable (8 aires de répartition) ou inconnue (7 aires de répartition).

Vingt aires de répartition présentent un habitat dont la condition satisfait ou dépasse le seuil de gestion des perturbations. Dans ces aires, 4 populations locales montrent une tendance à la baisse; 2, une tendance stable; 14, une tendance inconnue.

6 STRATÉGIES ET APPROCHES GÉNÉRALES POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

6.1 Mesures déjà achevées ou en cours

Partout au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les conseils de gestion des ressources fauniques, des peuples autochtones, des ONG, des groupes d'intérêt et certaines industries concernées ont mis en œuvre et continuent de mettre en œuvre diverses mesures visant à gérer et à protéger le caribou boréal et son habitat. Le rapport quinquennal sur les progrès d'Environnement et Changement climatique Canada, publié en octobre 2017, souligne les progrès accomplis par les gouvernements, les peuples autochtones et d'autres partenaires et intervenants dans la mise en œuvre du programme de rétablissement de 2012 (Environnement et Changement climatique, 2017). Les exemples de mesures déjà achevées ou en cours varient à travers le Canada et incluent :

- désignation et délimitation des aires de répartition du caribou boréal et de l'habitat qui y est situé;
- évaluation de la taille des populations et/ou de la tendance et/ou de la répartition des populations locales du caribou boréal au Canada;
- prise en compte des besoins en matière d'habitat du caribou boréal lors de la planification et de la mise en œuvre de la récolte forestière et d'autres activités industrielles;
- élaboration et mise en œuvre de lignes directrices d'exploitation pour le développement industriel au sein des aires de répartition du caribou boréal;
- planification de l'utilisation des terres en vue de déterminer dans quelles zones des aires de répartition du caribou boréal la conservation de cette espèce représente une priorité ;
- imposition de mesures d'interdiction, de limitation ou de gestion de la chasse autochtone et non autochtone, soit sur une base volontaire, soit au moyen d'une réglementation;
- gestion des prédateurs et des autres proies dans certaines aires de répartition où les effectifs du caribou boréal subissent une baisse rapide;
- élaboration d'ententes et activités d'intendance coopératives afin d'appuyer l'engagement des intervenants et des organisations autochtones dans le suivi, la gestion et la conservation du caribou boréal;
- préparation d'outils de sensibilisation au caribou boréal et diffusion de ces derniers à des groupes d'intérêt et au grand public;
- exécution de recherches sur les aires de répartition, l'habitat et l'écologie du caribou boréal ainsi que sur les facteurs limitatifs;
- poursuite de la mise en œuvre du *Plan d'action pour le caribou des bois* (Rangifer tarandus caribou), *population boréale, au Canada – Mesures fédérales*, y compris pour les aspects associés à l'élaboration d'accords de conservation (Environnement et Changement climatique Canada, 2018).

Prises ensemble, ces mesures, et le niveau d'engagement qui leur est associé, constituent une base encourageante. Le tableau 4 présente l'état de la planification du rétablissement du caribou boréal par les provinces et territoires.

Tableau 4. État des activités de planification du rétablissement du caribou boréal dans les compétences provinciales et territoriales où le caribou boréal est présent, en date d'avril 2019.

Compétence provinciale/territoriale	Nom du document de rétablissement	But/objectifs du rétablissement
Territoires du Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Recovery Strategy for the Boreal Caribou (Rangifer tarandus caribou) in the Northwest Territories, 2017</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une population de caribous boréaux saine et viable dans l'ensemble de l'aire de répartition du territoire, qui offre des possibilités de récolte aujourd'hui et pour les générations futures
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Implementation Plan for the Ongoing Management of Boreal caribou in British Columbia, 2011</i> • Un document de planification du rétablissement mis à jour est en cours d'élaboration de manière concertée 	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentir le rythme prévu du déclin • Réduire considérablement le risque de disparition de 4 populations au cours des 50 prochaines années
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> • <i>A Woodland Caribou Policy for Alberta, juin 2011</i> • <i>Alberta Woodland Caribou Recovery Plan 2004/05 - 2013/14</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des hardes autosuffisantes et maintenir la répartition du caribou dans la province • Faire en sorte que les besoins en matière d'habitat à long terme soient assurés dans toutes les aires de répartition du caribou dans la province
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conservation Strategy for Boreal Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou) in Saskatchewan, 2013</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et améliorer les populations de caribous boréaux, et maintenir les écosystèmes nécessaires dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle'
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Manitoba's Boreal Woodland Caribou Recovery Strategy, 2015</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des populations locales autosuffisantes dans toutes les unités de gestion • Gérer et protéger l'habitat du caribou pour soutenir des populations autosuffisantes
Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Stratégie de rétablissement du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) (population boréale sylvicole) en Ontario, 2008</i> • <i>Plan de protection du caribou des bois de l'Ontario, 2009</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des populations de caribou des bois (population boréale forestière) autosuffisantes et génétiquement reliées où elles sont présentes, améliorer la sécurité et les connexions entre les populations locales du continent qui sont isolées et faciliter le retour du caribou dans des zones stratégiques à proximité de leur présente zone d'occurrence.

Québec	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec — 2013-2023</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l’habitat convenable du caribou • Maintenir l’aire de répartition actuelle • Atteindre et maintenir une répartition uniforme (> 11 000 caribous)
Terre-Neuve-et-Labrador	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Recovery Strategy for Three Woodland Caribou Herds (Rangifer tarandus caribou; Boreal population) in Labrador, 2004</i> • Une mise à jour du plan de rétablissement est en préparation 	<ul style="list-style-type: none"> • Empêcher la disparition et améliorer l’état des hardes existantes • Déterminer et avoir des populations sauvages viables et autosuffisantes dans toutes les aires de répartition actuelles et historiques dans le cas des trois hardes

6.2 Orientation stratégique pour le rétablissement

Le tableau (voir le tableau 5) et le texte ci-dessous décrivent à l’échelle nationale les stratégies et approches générales à adopter et les activités de recherche et de gestion nécessaires pour atténuer les menaces qui pèsent sur les populations de caribou boréal et atteindre les objectifs en matière de population et de répartition pour chaque aire de répartition. Bon nombre de ces stratégies et approches sont interreliées et les détails de leur mise en œuvre et leur niveau de priorité varieront d’un endroit à l’autre du pays et selon la population locale et l’état de l’habitat. La question de l’ordre dans lequel effectuer les actions de rétablissement, ainsi que le moment de leur mise en œuvre, sera abordée dans les plans par aires de répartition et/ou dans les plans d’action (voir section 7.3 et 9).

Tableau 5. Tableau de planification du rétablissement du caribou boréal.

Menace ou facteur limitatif	Priorité ⁵	Stratégie générale pour le rétablissement	Description générale des approches de recherche et de gestion
Planification à l'échelle du paysage			
<p>Altération de l'habitat causée par les activités humaines d'utilisation des terres</p> <p>Altération de l'habitat causée par les processus naturels</p>	Urgente	Entreprandre une planification à l'échelle du paysage qui tient compte des besoins actuels et futurs en matière d'habitat du caribou boréal	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans par aires de répartition (voir la section 7.3) présentant des activités de gestion propres à l'aire de répartition pour la population et l'habitat assorties d'objectifs mesurables permettant d'atteindre le but du rétablissement. • Entreprandre une planification coordonnée de l'utilisation des terres et/ou des ressources qui fasse en sorte que les activités d'aménagement soient planifiées (type, quantité, répartition) et mises en œuvre à des échelles spatiales et temporelles convenables (p. ex. prise en compte des périodes ou zones cruciales, comme pour la mise bas). • Planifier de manière à maintenir l'habitat au sein des aires de répartition du caribou, de même que l'habitat entre chacune d'elles, pour conserver la connectivité là où elle est requise. • Adopter une approche de planification concertée parmi les compétences provinciales et territoriales assurant la gestion conjointe des aires de répartition (c.-à-d. aires transfrontalières) afin de convenir d'une orientation stratégique globale commune pour le rétablissement des populations locales. • Élaborer des approches d'évaluation des effets cumulatifs propres aux aires de répartition. Les très grandes aires de répartition (Territoires du Nord-Ouest [NT1], Grand Nord [ON9] et Québec [QC6]) exigeront des approches différentes. • Assurer des communications entre les gouvernements, les conseils de gestion des ressources fauniques, les collectivités et organisations autochtones, les ONG et les autres organismes responsables de la gestion et/ou de la conservation des terres et/ou des ressources dans la forêt boréale en vue de coordonner la planification et la gestion et, le cas échéant, favoriser la coopération entre les compétences responsables et la mise en œuvre de mesures appropriées.
Gestion de l'habitat			
<p>Altération de l'habitat causée par les activités humaines d'utilisation des terres</p> <p>Altération de l'habitat causée par les processus naturels</p>	Urgente	Gérer l'habitat de manière à répondre aux besoins présents et futurs du caribou boréal en matière d'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les zones essentielles pour le caribou boréal au moyen de mécanismes adaptés de gestion et de protection de l'habitat (p. ex. zones protégées par un texte législatif, zones sans aménagement, zones d'utilisation mixte, ententes de conservation). • Entreprandre des actions coordonnées pour récupérer l'habitat du caribou boréal au moyen de mesures de restauration (p. ex. remise en état d'éléments industriels du paysage, comme des routes, d'anciennes lignes sismiques, des pipelines, des bandes défrichées, des routes temporaires, des zones défrichées; rétablissement de la connectivité des aires de répartition fragmentées). • Mesurer et surveiller les perturbations à l'échelle du paysage (voir la section 4.2.1). Mettre à jour les plans par aires de répartition afin de refléter l'évolution de l'état de l'habitat • Pour les aires de répartition très perturbées, repérer les zones qui seront ciblées en priorité pour le rétablissement du caribou boréal et

Menace ou facteur limitatif	Priorité ⁵	Stratégie générale pour le rétablissement	Description générale des approches de recherche et de gestion
			<p>feront l'objet des premiers efforts de récupération de l'habitat. Intégrer des lignes directrices et mesures de gestion aux conditions d'octroi de permis pour les activités définies comme touchant le caribou boréal ou son habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les aires de répartition faisant l'objet d'une gestion conjointe (c.-à-d. aires transfrontalières), mettre en place des mécanismes de gestion coopérative de l'habitat afin de s'assurer d'une participation équitable de chacune des compétences provinciales et territoriales à la gestion de l'habitat. • Encourager l'intendance de l'habitat du caribou boréal au sein des industries, des groupes d'intérêt et des collectivités et organisations autochtones. • Évaluer l'impact des perturbations naturelles (comme les incendies de forêt) sur la gestion à long terme de l'habitat dans les aires de répartition du caribou boréal. Lorsque c'est nécessaire, intégrer les besoins en matière d'habitat du caribou boréal, ainsi que les autres besoins à court et long terme dans la gestion des incendies de forêt. • Faire le suivi de l'habitat et utiliser la gestion adaptative pour évaluer les progrès et ajuster les activités de gestion au besoin.
Gestion de la mortalité et des populations			
Prédation	Élevée	Gérer les prédateurs et les autres proies	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, recourir à la gestion des prédateurs comme outil de gestion provisoire et de façon conjointe à d'autres approches de gestion (p. ex. restauration et gestion de l'habitat) afin de promouvoir la croissance des populations locales de caribou boréal. Au besoin, appliquer conjointement des mesures de gestion des autres proies et des prédateurs. • Le cas échéant, envisager la mise en place de mesures indirectes efficaces de gestion des prédateurs en remplacement des mesures de gestion directe des prédateurs (p. ex. restriction d'accès des prédateurs, confinement du caribou boréal dans des enclos). • En cas de mise en place de mesures de gestion de la mortalité et/ou des populations, assurer un suivi des populations locales de caribou boréal et envisager la possibilité d'effectuer un suivi des effets de ces mesures sur les autres espèces touchées.
Chasse	Moyenne	Gérer la mortalité directe du caribou boréal imputable à l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer l'ampleur des activités actuelles de chasse et leurs effets sur les populations locales du caribou boréal. • En consultation avec les peuples autochtones, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de récolte là où c'est nécessaire pour rétablir le caribou boréal. • Évaluer l'impact et gérer les enjeux découlant des réglementations visant la chasse dans toutes les aires de répartition du caribou boréal qui chevauchent des aires d'autres écotypes de caribous des bois faisant l'objet d'une chasse légale. • Réduire la chasse illégale au moyen de mesures d'intendance, d'éducation et d'application de la loi.

Suivi des populations			
Lacunes dans les connaissances : dynamique des populations (tendances, taille, structure et répartition)	Élevée	Mener des études des populations pour mieux en comprendre la structure, les tendances et la répartition	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque c'est nécessaire, améliorer la compréhension de la structure et du fonctionnement des populations locales du caribou boréal. • Effectuer un suivi de la taille et/ou des tendances des populations ainsi que des changements touchant la répartition des populations de caribou boréal dans le temps et en fonction des perturbations et de l'état de l'habitat. • Coordonner la collecte de données, le partage de données et la planification entre et parmi les compétences provinciales ou territoriales voisines afin de créer des aires de répartition transfrontalières si nécessaire. • Revoir les délimitations des aires de répartition du caribou boréal à la lumière des nouvelles informations sur la population issues de la science et des connaissances autochtones.
Lacunes dans les connaissances : santé et état physique du caribou boréal	Faible-modérée	Effectuer le suivi de la santé et de l'état physique du caribou boréal	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations, assurer le suivi et la gestion de la santé et l'état physique individuel des caribous boréaux.
Lacunes dans les connaissances : perturbations sensorielles du caribou boréal	Faible-modérée	Effectuer le suivi et assurer la gestion des perturbations sensorielles du caribou boréal	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'ampleur, la répartition et les conséquences possibles des perturbations sensorielles (p. ex. circulation aérienne, motoneiges, véhicules tout-terrains, tourisme, et équipement utilisé dans l'industrie pétrolière et gazière et l'industrie forestière) sur le caribou boréal, et, lorsque nécessaire, en réduire les effets, surtout pendant les périodes où l'espèce est la plus vulnérable (p. ex. mise bas). • Réduire au minimum les perturbations du caribou boréal pendant les programmes de suivi et de recherche, et adopter des techniques de suivi et de recherche qui sont le moins invasives possible.

⁵ *Priorité : fait référence au niveau de priorité de la stratégie générale au niveau national. La priorité peut varier pour chaque population locale.*

6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du rétablissement

Le rétablissement du caribou boréal exigera l'engagement, la collaboration et la coopération des compétences fédérale, provinciales et territoriales, des conseils de gestion des ressources fauniques, des populations autochtones, des conseils de gestion des ressources fauniques, des collectivités locales, de l'industrie et des autres parties intéressées. Il sera important d'effectuer le suivi de l'état de l'habitat, de la taille et/ou de la tendance des populations locales du caribou boréal ainsi que leur répartition pour pouvoir évaluer l'efficacité des régimes individuels de gestion des aires de répartition, et les ajuster au besoin. Il faut aussi se rappeler que l'impact des aménagements humains et des perturbations naturelles sur le caribou boréal ne devient visible qu'au bout d'un certain temps; c'est pourquoi les plans par aires de répartition et/ou plans d'action doivent prendre en compte la possibilité d'un décalage temporel dans la réaction des populations et des aires de répartition du caribou boréal à des altérations anthropiques ou naturelles de son habitat.

6.3.1 Planification à l'échelle du paysage

Comme l'aire de répartition a été reconnue comme l'échelle la plus pertinente à laquelle planifier la conservation du caribou boréal, il s'impose de planifier l'utilisation des terres et/ou des ressources naturelles à l'échelle du paysage. Ceci permettra une gestion efficace des effets cumulatifs des perturbations de l'habitat sur les aires de répartition du caribou boréal ainsi que de gérer dans le temps les perturbations en vue de garantir la disponibilité d'un habitat suffisant à l'espèce, deux actions plus difficiles à mener dans un contexte d'approbations de projets individuels. La planification à l'échelle de l'aire de répartition devrait prendre en considération les aménagements humains actuels et futurs, et définir des activités de gestion détaillées qui soient bien adaptées à l'état de la population locale et de son aire de répartition. Les plans par aires de répartition et/ou les plans d'action devraient tenir compte des perturbations naturelles et des effets cumulatifs du développement entre les aires de répartition du caribou boréal et à l'intérieur de celles-ci.

Il sera important de coordonner la planification de l'utilisation des terres et/ou des ressources pour que les activités de développement soient planifiées et approuvées à la lumière des impacts cumulatifs de tous les aménagements présents et futurs au sein d'une aire de répartition. Dans le cas des grandes aires de répartition continues, l'évaluation des effets cumulatifs ne suivra pas la même approche que pour les petites aires de répartition distinctes. L'impact de perturbations qui seraient concentrées sur une partie d'une grande aire de répartition continue pourrait être moins visible du fait de la taille de l'aire de répartition en question. En divisant les grandes zones en unités de gestion plus petites, les gestionnaires des terres pourraient mieux connaître l'emplacement des perturbations et ainsi planifier afin d'éviter le rétrécissement irréversible des aires et des ruptures permanentes de la connectivité au sein des aires.

Compte tenu des impacts que peuvent avoir les mesures prises dans les aires de répartition voisines sur le caribou boréal, il importe que les provinces et les territoires appliquent une approche coopérative à la planification de l'utilisation des terres et/ou des ressources, en particulier dans les aires de répartition qui font l'objet d'une gestion conjointe (c.-à-d. aires transfrontalières), de manière à favoriser l'adoption d'une orientation commune au rétablissement du caribou boréal.

6.3.2 Gestion de l'habitat

Les aires de répartition du caribou boréal devront être gérées pour qu'elles puissent assurer la subsistance actuelle et future de populations locales autosuffisantes. L'efficacité des activités de gestion pourra varier d'une aire de répartition à l'autre et entre les aires en raison de différences dans l'état des populations et de conditions locales particulières.

Il faudra gérer le nombre, le type et la répartition des développements humains. Il faudra également surveiller et mesurer les perturbations tant anthropiques que naturelles. Les méthodes utilisées pour ce faire pourront varier selon les informations et les outils mis à la disposition des provinces et les territoires. Les perturbations anthropiques (activités industrielles et autres activités anthropiques) devront être gérées en harmonie avec un aménagement du territoire et/ou des ressources qui tient compte des besoins actuels et futurs du caribou boréal en matière d'habitat. Les zones perturbées devront peut-être être améliorées ou restaurées afin d'appuyer les

objectifs en matière de répartition et de population au sein de chacune des aires de répartition du caribou boréal. Le maintien de la connectivité entre et au sein des parcelles d'habitat et des aires de répartition sera particulièrement important pour cette espèce. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire de déterminer et de désigner des aires protégées offrant des caractéristiques biophysiques convenant au caribou boréal. Dans le cas des aires de répartition qui font l'objet d'une gestion conjointe (c.-à-d. aires transfrontalières), l'adoption d'approches de gestion collaborative de l'habitat pourrait être nécessaire pour s'assurer de l'équité des mesures de rétablissement mises en place. Même si certaines aires de répartition peuvent chevaucher des frontières provinciales ou territoriales, chaque compétence demeure responsable des activités entreprises dans les aires situées sur leur territoire.

6.3.3 Gestion de la mortalité et des populations

6.3.3.1 *Gestion des prédateurs et des autres proies*

Les altérations anthropiques de l'habitat ont compromis l'équilibre naturel entre le caribou boréal et ses prédateurs, ce qui s'est traduit par des taux anormalement élevés de prédation dans certaines aires de répartition. Par conséquent, dans certaines aires de répartition du caribou boréal, l'adoption d'une approche de gestion des populations prévoyant la gestion d'autres espèces sauvages (c.-à-d. prédateurs et/ou autres proies) pourrait être requise pour mettre fin au déclin des populations de caribou boréal et stabiliser les populations locales et empêcher leur disparition à court terme. Là où l'état de la population locale concernée l'exige, la mise en place de mesures de gestion des prédateurs et dans certains cas des autres proies pourrait s'imposer à titre d'outil de gestion provisoire, car l'application d'une approche périodique à la gestion de la mortalité pourrait être nécessaire en attendant l'amélioration de l'habitat dans l'aire de répartition. Si des mesures de gestion de la mortalité s'imposent, l'application concurrente d'autres outils de gestion sera nécessaire pour permettre le rétablissement du caribou boréal. Il faudra notamment mettre en place des mesures de restauration et de gestion de l'habitat pour soutenir les populations locales de caribou boréal. Il faudrait envisager de gérer simultanément les prédateurs et les autres proies. En l'absence de mesures conjointes de gestion des prédateurs, l'application de mesures de gestion des autres proies pourrait nuire à la conservation du caribou boréal.

6.3.3.2 *Gestion de la mortalité directe du caribou boréal imputable à l'homme*

Dans la plus grande partie de l'aire de répartition du caribou boréal, l'ampleur de la chasse et son effet sur les populations locales du caribou boréal sont inconnus. Il est donc important de commencer par déterminer le niveau de chasse pratiqué dans une aire de répartition pour comprendre son impact potentiel sur la viabilité d'une population locale. Une attention particulière devrait être portée aux zones dans lesquelles l'aire de répartition du caribou boréal chevauche celle d'autres écotypes de caribou légalement chassés, et la réglementation visant la chasse de ces derniers devrait être modifiée en conséquence. Dans les régions où il apparaît que la chasse a un effet négatif sur la viabilité de la population locale, des stratégies de récolte devraient être élaborées en consultation avec les Autochtones afin d'atteindre le rétablissement du caribou boréal.

6.3.4 Suivi des populations

6.3.4.1 *Mener des études sur les populations pour mieux en comprendre la structure, les tendances et la répartition*

Il y a une variation considérable dans le degré de connaissance de la structure et des tendances des populations locales à travers l'aire de répartition du caribou boréal. Bien qu'il existe des estimations exactes de la taille et de la tendance pour certaines, dans d'autres cas, la connaissance de ces paramètres repose surtout sur le jugement professionnel et des données limitées. Pour les populations locales peu connues, des études de référence sur l'écologie de la population, par exemple la pose de colliers, l'observation ou le dénombrement aérien et des activités de suivi au sol sont requises afin de définir un niveau de référence à partir duquel planifier le rétablissement et en mesurer le progrès. Il importe de surveiller dans le temps la taille et/ou les tendances et la répartition de toutes les populations locales pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et de les adapter au besoin.

6.3.4.2 *Effectuer le suivi de la santé et de l'état physique du caribou boréal*

Dans certaines régions du pays, les parasites et les maladies peuvent nuire au caribou boréal et avoir des incidences à l'échelle des populations locales. Il a aussi été montré que la pollution attribuable aux sites pétroliers et gaziers contaminés a un effet sur la santé du caribou boréal et peut causer des mortalités lorsque des individus ingèrent des toxines dans les sites de déchets. La gravité de l'impact des parasites, des maladies et de la pollution sur les individus ou populations locales du caribou boréal est en revanche peu connue. Les informations sur la santé et les conditions corporelles du caribou boréal devraient être suivies afin de mieux comprendre la relation entre ces menaces et la viabilité des populations locales et déterminer si la mise en place de mesures de rétablissement additionnelles s'impose.

6.3.4.3 *Assurer le suivi et la gestion des perturbations sensorielles du caribou boréal*

L'étendue et la répartition des diverses sources de perturbations sensorielles (p. ex. vols à basse altitude, motoneiges, matériel utilisé par les diverses industries) ainsi que leurs effets sur les individus et populations locales du caribou boréal devraient être évalués. Là où cela sera nécessaire, des mesures de gestion devraient être mises en œuvre pour réduire ces effets et leur efficacité devrait faire l'objet d'un suivi pendant un certain temps. Les mesures de gestion seront alors adaptées au besoin.

7 HABITAT ESSENTIEL

La LEP définit l'« habitat essentiel » comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce ». Dans le cas du caribou boréal, cette définition décrit l'habitat nécessaire au maintien ou au rétablissement des populations locales autosuffisantes dans toute leur aire de répartition. Dans certaines des zones définies comme habitat essentiel, la qualité de l'habitat devra être améliorée pour que le rétablissement soit possible.

L'utilisation du territoire par le caribou boréal varie dans le temps et l'espace, selon l'emplacement des caractéristiques biophysiques dans chacune des aires de répartition, qui variera lui aussi en fonction de l'évolution de la distribution spatiale des zones d'habitat perturbé et non perturbé dans le paysage. Pour qu'une population locale soit autosuffisante au fil du temps, ce système de disponibilité de l'habitat (c.-à-d. l'habitat essentiel) doit demeurer fonctionnel.

7.1 Désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal

7.1.1 Habitat essentiel de toutes les aires de répartition, sauf celle du Bouclier boréale

À la lumière de ce qui précède, l'habitat essentiel du caribou boréal dans toutes les aires de répartition de l'espèce, sauf dans celle du Bouclier boréal (SK1), dans le nord de la Saskatchewan (voir la figure 5), est désigné comme suit :

- la zone comprise à l'intérieur de chaque aire de répartition du caribou boréal qui procure les conditions écologiques générales favorisant un cycle continu d'adoption et d'abandon de l'habitat utilisable par l'espèce et faisant en sorte qu'un minimum de 65 % de cette zone demeure en permanence un habitat non perturbé;
- les caractéristiques biophysiques requises par le caribou boréal pour accomplir ses processus vitaux (voir l'annexe H).

En se basant sur la méthode développée par Environnement et Changement climatique Canada (2011b), un seuil de gestion de la perturbation de 65% a été établi, ce qui donne une probabilité d'autosuffisance mesurable (60%) pour une population locale (voir l'annexe E). L'emplacement précis de ces 65 % d'habitat non perturbé dans chaque aire de répartition variera avec le temps. Cette disponibilité d'habitat devrait s'inscrire dans une configuration spatiale telle que le caribou boréal puisse circuler dans toute l'aire de répartition pour avoir accès à l'habitat requis quand il en a besoin. L'élément clé de cette désignation est l'atteinte et le maintien d'un état global continu des aires de répartition, qui assure un système dynamique de disponibilité de l'habitat contenant les caractéristiques biophysiques dont le caribou boréal a besoin pour fonctionner. C'est ce système dynamique à l'intérieur des limites des aires de répartition qui constitue l'état de l'habitat indispensable au rétablissement du caribou boréal.

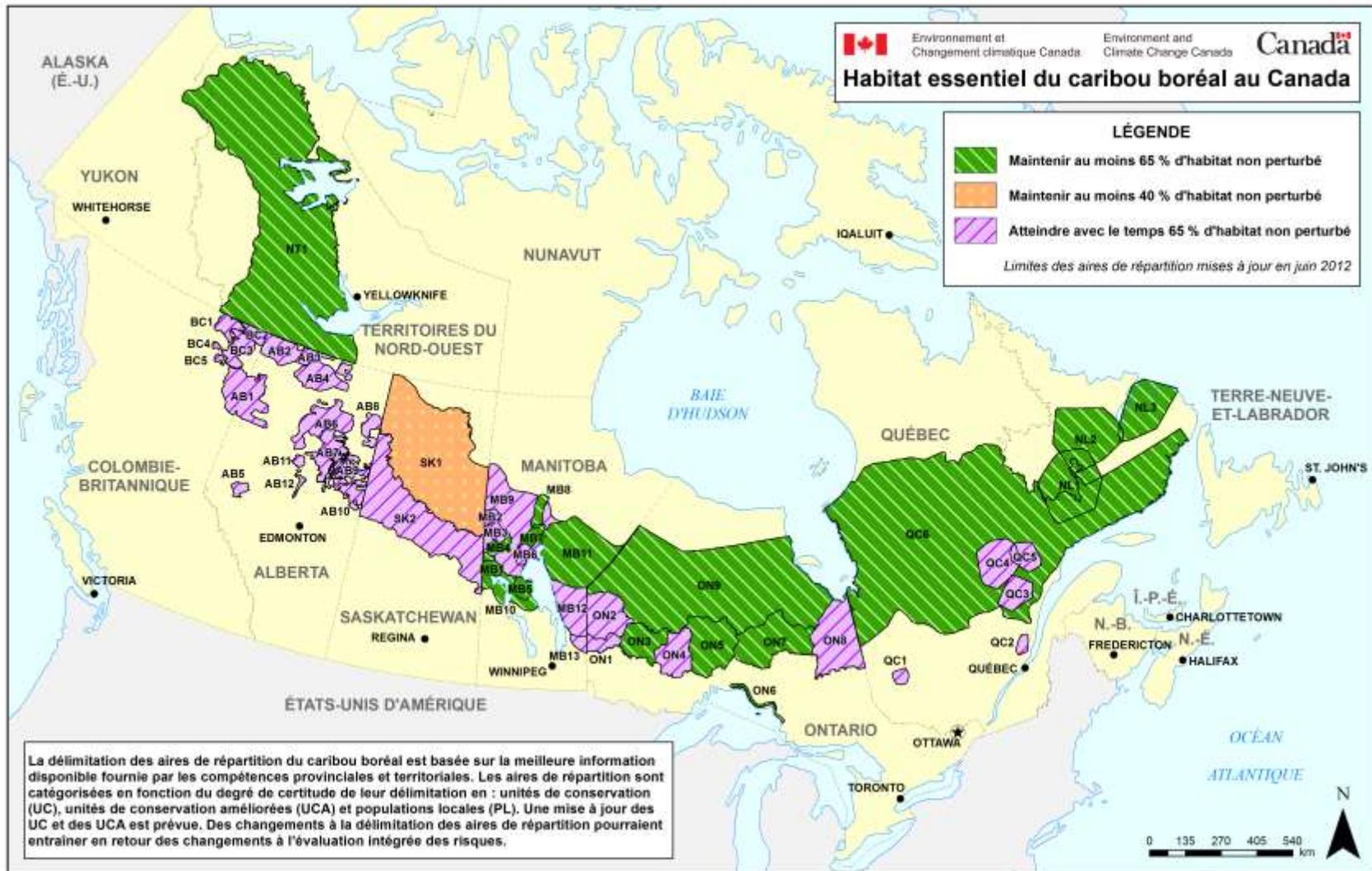


Figure 5. Habitat essentiel du caribou boréal au Canada en date de 2020. L'information à jour comprend la désignation de l'habitat essentiel dans SK1. MB6 et QC5 ont également été mises à jour, passant du vert au violet, d'après l'information sur l'état de l'habitat publié précédemment dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

7.1.2 Habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal, dans le nord de la Saskatchewan (SK1)

L'habitat essentiel dans SK1 n'avait pas été désigné dans le programme de rétablissement de 2013 en raison d'un manque de données sur la taille et les tendances de la population ainsi que du caractère unique du régime de perturbations (fortes perturbations par les incendies et très faibles perturbations anthropiques). Comme le requiert la LEP, un calendrier des activités a été élaboré aux fins de la désignation de l'habitat essentiel dans SK1. Ce calendrier est maintenant achevé (voir l'annexe D).

L'habitat essentiel du caribou boréal dans l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), dans le nord de la Saskatchewan (SK1) (voir la figure 5), est désigné comme suit :

- la zone comprise à l'intérieur des limites de l'aire de répartition SK1 qui procure les conditions écologiques générales favorisant un cycle continu d'adoption et d'abandon de l'habitat utilisable par l'espèce et faisant en sorte qu'un minimum de 40 % de cette zone demeure en permanence un habitat non perturbé;
- les caractéristiques biophysiques requises par le caribou boréal pour accomplir ses processus vitaux (voir l'annexe H).

D'après trois années de données démographiques sur SK1 recueillies de 2015 à 2017 par P. D. McLoughlin (Université de la Saskatchewan, comm. pers.) aux fins du calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel, Environnement et Changement climatique Canada a réalisé d'autres analyses, dont les résultats indiquent que la population locale de SK1 est probablement autosuffisante aux degrés de perturbation actuels (perturbation totale de 60 %), avec une probabilité de persistance de 71 % (voir la figure 3 et l'annexe E). Les analyses d'Environnement et Changement climatique Canada ont également montré que la population locale de SK1 est sensible à de faibles hausses des perturbations anthropiques et à de faibles baisses du taux de survie des adultes. Pour ces raisons, la probabilité de persistance sélectionnée aux fins de désignation de l'habitat essentiel est plus élevée dans SK1 (71 %) que dans les 50 autres aires de répartition du Canada (60 %) (Environnement et Changement climatique Canada, 2019).

L'emplacement précis de ces 40 % d'habitat non perturbé dans l'aire de répartition SK1 variera avec le temps. Cette disponibilité d'habitat devrait s'inscrire dans une configuration spatiale telle que le caribou boréal puisse circuler dans toute l'aire de répartition pour avoir accès à l'habitat requis quand il en a besoin. L'élément clé de cette désignation est l'atteinte et le maintien d'un état global continu de l'aire de répartition, qui assure un système dynamique de disponibilité de l'habitat contenant les caractéristiques biophysiques dont le caribou boréal a besoin pour fonctionner. C'est ce système dynamique à l'intérieur des limites de l'aire de répartition SK1 qui constitue l'état de l'habitat indispensable au rétablissement du caribou boréal.

7.1.3 Composantes de l'habitat essentiel

Trois composantes permettent de décrire l'habitat essentiel pour chaque aire de répartition :

i) l'emplacement; ii) la superficie; et iii) le type. L'annexe J donne des informations sur les composantes de l'habitat essentiel pour chaque aire de répartition du caribou boréal.

Emplacement

L'emplacement est l'endroit où se trouve l'habitat essentiel. Pour le caribou boréal, l'échelle spatiale pertinente de désignation de l'habitat essentiel est l'aire de répartition, qui délimite la zone dans laquelle se trouve l'habitat essentiel. Il existe 51 aires de répartition dans l'aire de répartition canadienne actuelle du caribou boréal (voir la figure 2 et le tableau 2).

Superficie

La superficie est la proportion d'habitat essentiel.

Il existe une relation étroite entre la perturbation de l'habitat et le fait qu'une population locale est stable, en augmentation ou en diminution. Lorsque la superficie et/ou la gravité de la perturbation augmentent, il en va de même pour le risque qu'une population locale soit en déclin (Environnement Canada, 2011b), comme il est décrit plus en détail à l'annexe E.

Superficie pour toutes les aires de répartition, sauf celle du Bouclier boréal : Sauf pour l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), le présent programme de rétablissement fixe à un minimum de 65 % d'habitat non perturbé le seuil de gestion des perturbations qui assure une probabilité mesurable (60 %) qu'une population locale soit autosuffisante. Ce seuil est considéré comme un minimum, car, à 65 % d'habitat non perturbé, il persiste un risque significatif (40 %) que les populations locales ne soient pas autosuffisantes.

Superficie pour l'aire de répartition du Bouclier boréal : Pour SK1, le présent programme de rétablissement fixe à un minimum de 40 % d'habitat non perturbé le seuil de gestion des perturbations qui assure une probabilité mesurable (71 %) que la population locale soit autosuffisante. Ce seuil est considéré comme un minimum, car, à 40 % d'habitat non perturbé, il persiste un risque (29 %) que la population locale ne soit pas autosuffisante.

La perturbation de l'habitat dans une aire de répartition doit être gérée par la compétence responsable à un seuil permettant à la population locale de devenir autosuffisante. Étant donné les différences liées à l'état de l'habitat et des populations qui existent entre les populations locales de caribou boréal à l'échelle de leur aire de répartition, il pourrait être nécessaire pour certaines aires de répartition de dépasser le seuil de gestion de 65 % d'habitat non perturbé, alors que pour certaines autres aires de répartition, comme SK1, il pourrait ne pas être nécessaire d'atteindre ce seuil. Dans ce dernier cas, il faudra toutefois disposer de preuves solides validées par Environnement et Changement climatique Canada et étayées par des données démographiques recueillies sur une longue période pour justifier la décision d'établir un seuil de gestion plus faible pour une aire de répartition donnée (c.-à-d. les effets retardateurs des perturbations sur une population locale ont été pris en compte et évalués).

En l'absence de preuves solides justifiant la décision d'adopter un seuil de gestion des perturbations inférieur à 65 %, la superficie d'habitat essentiel pour toutes les aires de répartition, sauf SK1, devra être équivalente à au moins 65 % d'habitat non perturbé. À des fins de gestion, la superficie d'habitat essentiel peut devoir être maintenue ou rétablie, selon le degré de perturbation présente dans une aire de répartition.

- Dans les aires de répartition où le pourcentage d’habitat non perturbé est inférieur au seuil, initialement, l’habitat essentiel correspond à l’habitat existant qui, avec le temps, contribuera à l’atteinte du seuil de 65 % d’habitat non perturbé (40 % dans le cas de SK1).
- Dans les aires de répartition où le pourcentage d’habitat non perturbé est égal ou supérieur au seuil, l’habitat essentiel est au moins 65 % d’habitat non perturbé dans l’aire de répartition (40 % dans le cas de SK1).
- L’habitat inclus dans le 65% habitat non perturbé (40% habitat non perturbé dans le cas de SK1) changera au fil du temps étant donné la nature dynamique de la forêt boréale.

Comme il est indiqué dans le rapport quinquennal sur les progrès, la situation de deux aires de répartition — Lac William (MB6) et Manicouagan (QC5) — a changé, passant de plus de 65 % d’habitat non perturbé à moins de 65 % d’habitat non perturbé (Environnement et Changement climatique Canada, 2017). Ce changement est illustré à la figure 5 et à l’annexe J, où la superficie de l’habitat essentiel de ces deux aires de répartition est passée du vert (« maintenir au moins 65 % d’habitat non perturbé ») à violet (« atteindre avec le temps 65 % d’habitat non perturbé »).

La section 4.2.1 contient une description de la méthode utilisée pour mesurer la perturbation dans chaque aire de répartition.

Type

Le type renvoie aux caractéristiques biophysiques de l’habitat essentiel.

Les caractéristiques biophysiques sont les propriétés de l’habitat nécessaires aux fonctions vitales du caribou boréal et assurant sa survie et son rétablissement. Les caractéristiques biophysiques à l’intérieur et à proximité des zones d’habitat principal utilisées par le caribou boréal seront plus importantes pour une population locale que celles qui sont isolées et moins accessibles au caribou boréal (c.-à-d. séparées physiquement par une perturbation). Les caractéristiques biophysiques définies pour le caribou boréal évolueront dans le temps et l’espace, du fait de la nature dynamique de la forêt boréale. Par conséquent, l’importance d’une caractéristique biophysique donnée pour une population locale de caribou boréal variera dans le temps. De même, certaines caractéristiques spécifiques sont plus importantes pour une population locale pour satisfaire certaines fonctions vitales, et ce durant différentes saisons ou à divers moments selon les années.

Les informations issues des connaissances autochtones (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011), les analyses de la sélection de l’habitat et les rapports scientifiques publiés (Environnement Canada, 2011b) ont servi à résumer les caractéristiques biophysiques nécessaires au caribou boréal. Les résultats sont ventilés par type d’habitat (p. ex. habitat de mise bas, habitat d’hivernage, etc.) et fournis par écozone, de manière à saisir les variations de l’écologie dans l’ensemble de l’aire de répartition actuelle du caribou boréal (voir l’annexe H). Différant déjà d’une écozone à l’autre, les caractéristiques biophysiques nécessaires au caribou boréal varieront également à la fois au sein de chaque aire de répartition et entre celles-ci. Des informations plus précises ont été fournies pour décrire les caractéristiques biophysiques de certaines aires de répartition (voir l’annexe H).

7.2 Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Aux termes de la LEP, un programme de rétablissement doit donner des exemples des activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel. La destruction est déterminée au cas par cas. Il y aurait destruction s'il y avait dégradation d'un élément de l'habitat essentiel, soit de façon permanente ou temporaire, à un point tel que l'habitat essentiel ne serait plus en mesure d'assurer ses fonctions exigées par l'espèce. La destruction peut résulter d'une ou de plusieurs activités ponctuelles ou de leurs effets cumulatifs dans le temps.

Les activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel de l'espèce comprennent, sans s'y limiter :

- les activités entraînant la perte directe d'habitat essentiel du caribou boréal; par exemple : conversion de l'habitat en terres agricoles, blocs de coupe forestière, mines, aménagements industriels et d'infrastructures;
- les activités entraînant la dégradation d'habitat essentiel causant une réduction, mais pas la perte totale, tant de la qualité de l'habitat que de sa disponibilité pour le caribou boréal; par exemple : pollution, drainage d'une zone, inondations;
- les activités entraînant la fragmentation de l'habitat par des éléments linéaires anthropiques; par exemple : aménagement de routes, lignes sismiques, pipelines, corridors hydroélectriques.

7.2.1 Probabilité de destruction de l'habitat essentiel dans toutes les aires de répartition, sauf celle du Bouclier boréal.

La probabilité que l'habitat essentiel soit détruit augmentera lorsqu'une activité susmentionnée, ou une combinaison d'activités susmentionnées, est menée d'une manière, à un endroit ou à un moment tels que, après la mise en œuvre de techniques d'atténuation adéquates (voir l'annexe I), l'une des situations suivantes se produise :

- la capacité d'une aire de répartition de maintenir 65 % d'habitat non perturbé est compromise;
- la capacité d'une aire de répartition d'être ramenée à 65 % d'habitat non perturbé est considérablement compromise;
- la connectivité au sein d'une aire de répartition est réduite;
- l'accès des prédateurs et/ou des autres proies aux zones non perturbées est facilité;
- il y a disparition ou altération des caractéristiques biophysiques nécessaires au caribou boréal.

7.2.2 Probabilité de destruction de l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal

Dans l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), la probabilité que l'habitat essentiel soit détruit augmentera lorsqu'une activité susmentionnée, ou une combinaison d'activités susmentionnées, est

menée d'une manière, à un endroit ou à un moment tels que, après la mise en œuvre de techniques d'atténuation adéquates (voir l'annexe D), l'une des situations suivantes se produise :

- la capacité de l'aire de répartition de maintenir 40 % d'habitat non perturbé est compromise;
- les perturbations anthropiques totales dans l'aire de répartition augmentent de plus de 5 % (avec maintien d'au moins 40 % d'habitat non perturbé);
- la connectivité au sein de l'aire de répartition est réduite;
- l'accès des prédateurs et/ou des autres proies aux zones non perturbées est facilité;
- il y a disparition ou altération des caractéristiques biophysiques nécessaires au caribou boréal.

Comme l'indique le rapport quinquennal sur les progrès d'Environnement et Changement climatique Canada et comme le rapporte l'annexe F, l'aire de répartition SK1 comporte actuellement 40 % d'habitat non perturbé (c'est-à-dire 60 % d'habitat perturbé) (Environnement et Changement climatique Canada, 2017). La perturbation totale non chevauchante de 60 % se répartit comme suit : 58 % de perturbations par les incendies et 3 % de perturbations anthropiques⁴. Selon les analyses d'Environnement et Changement climatique Canada fondées sur trois années de données, au moyen des données démographiques fournies par l'Université de la Saskatchewan, la probabilité d'autosuffisance de la population locale de SK1 aux degrés de perturbation actuels est de 71 % (P. D. McLoughlin, Université de la Saskatchewan, comm. pers.; Environnement et Changement climatique Canada, 2019). Dans ces analyses, Environnement et Changement climatique Canada a également étudié la probabilité de persistance en fonction des niveaux accrus des perturbations anthropiques dans l'aire de répartition. Les résultats montrent qu'une hausse additionnelle de 2,5-3,0 % des perturbations anthropiques entraînerait une chute de la probabilité de persistance de la population locale de SK1, laquelle passerait de 71 à 60 %, puis à 50 % si cette hausse devait atteindre 5 % (Environnement et Changement climatique Canada, 2019). Les analyses ne tenaient pas compte des effets additionnels des perturbations par les incendies découlant des difficultés de gérer les feux de forêt.

D'autres analyses d'Environnement et Changement climatique Canada (2019) ont montré que les perturbations anthropiques ne sont pas équivalentes aux perturbations par les incendies, les premières ayant un effet négatif plus marqué sur l'état de la population. Ce constat, combiné aux résultats des analyses ayant montré que la population locale était sensible à de faibles hausses des perturbations anthropiques et à de faibles baisses du taux de survie des adultes, montre que la prudence est de mise en ce qui concerne les perturbations anthropiques additionnelles dans cette aire de répartition (voir l'annexe D) (Environnement et Changement climatique Canada, 2019). Par conséquent, pour l'habitat essentiel dans SK1, les activités spécifiquement associées à la hausse des perturbations anthropiques ont été ajoutées à la liste des facteurs qui augmentent la probabilité de destruction de l'habitat essentiel.

⁴ Dans le cas de la perturbation totale, les perturbations anthropiques et les perturbations par les incendies qui se chevauchent ne sont comptées qu'une seule fois dans le total.

7.2.3 Effets cumulatifs

Si les impacts d'une activité ou d'un projet individuel sur l'habitat essentiel peuvent ne pas être considérables, les impacts cumulés de toutes les activités de développement présentes et futures au sein d'une ou de plusieurs aires de répartition peuvent entraîner la destruction de l'habitat essentiel.

L'adoption d'une approche concertée de gestion des effets cumulatifs au sein d'une ou de plusieurs aires de répartition sera nécessaire pour atténuer les effets négatifs d'activités et projets individuels. Il est essentiel d'évaluer les effets cumulatifs pour pouvoir apprécier la portée d'un projet ou d'une activité par rapport à l'ensemble des activités de développement présentes et futures. L'évaluation des effets cumulatifs permettra :

- de déterminer les impacts de toutes les perturbations (anthropiques et naturelles) à l'échelle de l'aire de répartition;
- de surveiller l'état de l'habitat et de déterminer les proportions actuelles d'habitat perturbé et non perturbé (section 4.2.1) et la superficie d'habitat en cours de restauration;
- de prendre en compte les perturbations planifiées;
- d'évaluer la répartition des perturbations dans les grandes aires de répartition afin d'apprécier le risque de rétrécissement de certaines portions de ces aires.

L'approche utilisée pour évaluer les effets cumulatifs dans les grandes aires de répartition continues différera de celle utilisée dans les petites aires de répartition. Le découpage des grandes aires de répartition en plus petites unités de gestion permettra aux gestionnaires des terres de connaître la répartition des perturbations et de prévenir le rétrécissement irréversible de certaines portions de ces aires et la rupture permanente de la connectivité.

L'élaboration de plans par aires de répartition permettra de déterminer plus facilement si une activité risque d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel. Les plans par aires de répartition permettent de répertorier les activités susceptibles d'occasionner la perte directe, la dégradation et/ou la fragmentation de l'habitat compte tenu des conditions locales. Tout projet de développement incompatible avec un tel plan pourra être considéré comme susceptible d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.

7.3 Plans par aires de répartition

Étant donné la nature dynamique des besoins en matière d'habitat du caribou boréal, l'échelle du paysage à l'intérieur de laquelle ces besoins opèrent et la nature actuelle très variable de la gestion des terres et des conditions écologiques dans toutes les aires de répartition du caribou boréal, il importe d'adopter des approches par aires de répartition afin de protéger l'habitat essentiel de cette espèce et, dans de nombreux cas, à améliorer l'état de cet habitat.

Les compétences étant responsables de la gestion des terres et des ressources naturelles, on s'attend à ce qu'elles élaborent des plans par aires de répartition. Dans les régions où la responsabilité en matière de gestion des terres et des ressources naturelles varie, les plans par aires de répartition seront élaborés conjointement par toutes les autorités responsables. Les plans par aires de répartition peuvent être des documents autonomes ou être intégrés à d'autres documents de planification tels que des plans d'action. En septembre 2016, Environnement et Changement climatique Canada a publié le

Document d'orientation sur les plans par aires de répartition du caribou des bois, population boréale (Environnement et Changement climatique Canada, 2016). Ce document fournit l'orientation générale pour l'élaboration de plans par aires de répartition et reflète l'orientation fournie dans le présent programme de rétablissement.

Les plans par aires de répartition décrivent la façon dont seront gérées toutes les aires de répartition de manière à maintenir ou à atteindre un minimum de 65 % d'habitat non perturbé, sauf SK1, où il faudra maintenir 40 % d'habitat non perturbé. De façon plus précise, chaque plan par aire de répartition devrait refléter les tendances liées aux perturbations à l'échelle du paysage, telles que mesurées et mises à jour par les provinces et les territoires, et décrire les mesures qui seront prises et les étapes qui seront suivies pour gérer l'interaction entre les perturbations anthropiques et les perturbations naturelles.

Différence entre un plan par aire de répartition et un plan d'action

Les plans d'action exigés par la LEP fournissent au public et aux intervenants des détails sur la façon dont le programme de rétablissement sera mis en œuvre. Les plans d'action abordent un large éventail de sujets, comme les mesures pour répondre aux menaces et pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition, l'évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques qui découleront de la mise en œuvre du plan, et l'approche privilégiée pour le suivi et la présentation de rapports. Un plan d'action ne vise pas nécessairement une aire de répartition en particulier; il peut s'appliquer à plusieurs aires de répartition ou même à des mesures de rétablissement précises au sein d'une aire de répartition. En revanche, les plans par aires de répartition sont des documents qui décrivent comment sera gérée une aire de répartition donnée pour garantir que l'habitat essentiel soit protégé contre la destruction.

Objectif du plan par aire de répartition

Le principal objectif du plan par aire de répartition est de décrire de quelle façon les activités d'utilisation des terres et/ou des ressources propres à une aire de répartition donnée seront gérées, dans le temps et l'espace, pour garantir que l'habitat essentiel soit protégé contre la destruction. À ce titre, chaque plan par aire de répartition doit décrire les mesures qui seront prises et les étapes qui seront suivies pour gérer l'interaction entre les perturbations anthropiques, les perturbations naturelles et la nécessité d'établir ou de maintenir, de manière dynamique et continue, au moins 65 % d'habitat non perturbé au sein de toutes les aires de répartition, sauf SK1, où ce pourcentage est de 40 %, à n'importe quel moment dans le temps afin d'établir ou de maintenir une population locale autosuffisante. Bien que les principes écologiques généraux et la dynamique de l'habitat essentiel décrits dans le programme de rétablissement s'appliquent à toutes les aires de répartition, chaque aire de répartition possède une combinaison unique de conditions écologiques et d'utilisation des terres (p. ex., état de la population, état et configuration de l'habitat, dispositions sociales et juridiques) dont il faut tenir compte au moment de prendre des décisions.

Conformément au présent programme de rétablissement, les plans par aires de répartition seront un des éléments examinés par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour établir si les lois provinciales ou territoriales protègent l'habitat essentiel du caribou boréal de manière efficace dans chacune des aires de répartition. À ce titre, les plans par aires de répartition doivent contenir les renseignements de base nécessaires au ministre de l'Environnement et du Changement

climatique pour évaluer de façon éclairée si l'habitat essentiel est protégé ou si des mesures de protection réalistes sont prises dans toute l'aire de répartition. En particulier, les plans par aires de répartition doivent indiquer les lois provinciales ou territoriales, les dispositions législatives ou réglementaires, les permis ou autres instruments émis en vertu d'une loi ou d'un règlement, ou les ententes contractuelles contraignantes que la compétence a l'intention d'utiliser pour protéger l'habitat essentiel. En l'absence de plans par aires de répartition, le ministre utilisera les meilleurs renseignements dont il dispose et consultera la compétence concernée pour déterminer si l'habitat essentiel est protégé de manière efficace. Si le ministre de l'Environnement et du Changement climatique estime que la LEP ou une autre loi du Parlement ne contient aucune mesure ou disposition relative à la protection de l'habitat essentiel (notamment une entente en vertu de l'article 11) et que les lois provinciales et territoriales ne protègent pas efficacement cet habitat essentiel, il doit recommander l'émission d'un décret de protection par le gouverneur en conseil.

Les plans par aires de répartition peuvent être intégrés à un plan d'action en vertu de la LEP. Toutefois, pour qu'il soit accepté en tout ou en partie comme plan d'action par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, le plan par aire de répartition et son processus d'élaboration doivent satisfaire aux exigences de l'article 48 (coopération) et de l'article 49 (contenu) de la LEP. De plus, les plans par aires de répartition seront utilisés pour préparer les rapports exigés par la LEP concernant les activités et les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition énoncés dans le présent programme de rétablissement. Enfin, les plans par aires de répartition pourraient être utilisés pour éclairer les décisions liées aux évaluations environnementales, à l'émission de permis (en vertu de la LEP ou d'une autre loi applicable) et à d'autres processus d'approbation similaires.

Processus d'élaboration d'un plan par aire de répartition

Chaque plan par aire de répartition sera élaboré sous la direction de la compétence provinciale ou territoriale responsable ou, dans les régions où le régime de gestion des terres et/ou des ressources naturelles diffère, par l'ensemble des compétences responsables. L'élaboration des plans par aires de répartition devra également être menée à bien en collaboration avec les intervenants directement concernés et faire participer les utilisateurs des terres locales. Les compétences sont encouragées à utiliser les connaissances autochtones au moment d'élaborer les plans par aires de répartition, et doivent aussi collaborer de façon appropriée avec les peuples autochtones, comme elles le feraient dans le cadre de tout autre processus de planification de la gestion de ressources mis en œuvre dans leur province ou leur territoire. Il revient à chaque compétence de déterminer le processus de collaboration à utiliser, et celui-ci peut varier d'une compétence à l'autre.

Les compétences responsables pourront mettre à jour leurs plans par aires de répartition pour refléter les changements touchant l'état de l'habitat et les populations. La mise à jour des plans par aires de répartition s'imposera tout particulièrement à la suite de perturbations naturelles majeures (c.-à-d. incendies de forêt).

Délai pour l'élaboration des plans par aires de répartition

Compte tenu de la variabilité qui se rattache aux régimes de gestion, aux données disponibles sur les populations et leur habitat et aux niveaux de risque à l'échelle de l'aire de répartition géographique du caribou boréal, le programme de rétablissement de 2012 exhortait les autorités responsables

d'élaborer leur plan par aire de répartition dans les 3 à 5 ans suivant sa publication. Environnement et Changement climatique Canada continue d'encourager les autorités responsables à s'engager à élaborer des plans par aires de répartition ou d'autres documents semblables dans le cadre d'accords de conservation.

Pour l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), le gouvernement de la Saskatchewan doit achever son plan par aire de répartition d'ici juin 2021.

Que devrait contenir un plan par aire de répartition?

Il n'existe pas d'approche normative unique pour l'élaboration d'un plan par aire de répartition, et les compétences peuvent choisir l'approche qu'elles estiment la plus appropriée. Les plans par aires de répartition doivent contenir certains renseignements, par exemple :

- une description de la façon dont sera établi et/ou maintenu, au fil du temps, 65 % d'habitat non perturbé au sein des aires de répartition (40 % dans le cas de SK1);
- pour SK1, une description de la façon dont l'augmentation des perturbations anthropiques totales dans l'aire sera maintenue à un taux de 5 % ou moins (avec maintien d'au moins 40 % d'habitat non perturbé) (voir la section 7.2.2);
- la liste des lois provinciales ou territoriales (y compris tout règlement, permis ou licence associé) et des mesures de conservation (comme les ententes, les programmes, les mesures d'incitation à la conformité, les baux de conservation) qui seront utilisées pour empêcher les activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel;
 - présenter une évaluation du régime foncier pour toutes les zones d'habitat essentiel dans chacune des aires de répartition;
 - en l'absence de mesures de protection, le plan par aire de répartition doit indiquer les dispositions prises pour mettre ces mesures en place et le délai prévu pour les mettre en œuvre;
- des renseignements sur les activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel dans chacune des aires de répartition. Cela comprend la détermination et l'évaluation des projets ou activités en cours et des projets ou activités prévisibles dans l'avenir, ainsi qu'une analyse des effets cumulatifs;
- une approche pour la mesure des perturbations à l'échelle du paysage et le suivi de l'habitat essentiel afin de garantir que des mécanismes de protection sont en place et qu'ils permettent d'empêcher la destruction de l'habitat essentiel du caribou boréal;
- une approche pour le suivi des tendances des populations afin de garantir que les populations locales réagissent de façon positive aux techniques de gestion;
- une approche pour le suivi des perturbations naturelles et de la qualité et de la superficie de l'habitat;
- une analyse des besoins en matière de renseignements et des plans pour combler les lacunes dans les renseignements.

8 MESURE DES PROGRÈS

Aux termes de la LEP, le ministre compétent doit, tous les cinq ans, faire rapport sur la mise en œuvre des programmes de rétablissement et sur les progrès réalisés pour en atteindre les objectifs. L'état de l'habitat et des populations du caribou boréal évolueront avec le temps, en raison des changements dans la démographie, la nature dynamique de l'écosystème boréal et la façon dont l'espèce modifie son utilisation du paysage dans le temps. Cet horizon de cinq ans pour faire rapport sur la mise en œuvre permet donc d'intégrer ces changements dans une mise à jour du programme de rétablissement ainsi que de mettre à jour les plans par aires de répartition et les plans d'action dans un cadre de gestion adaptative.

Il sera essentiel d'effectuer un suivi des populations locales du caribou boréal basé sur des indicateurs de rendement pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion et y apporter les corrections nécessaires par le biais d'un processus de gestion adaptative.

8.1 Gestion adaptative

Le processus de planification et de mise en œuvre d'une gestion adaptative reconnaît et favorise l'ajustement des mesures de gestion à la lumière des nouvelles connaissances acquises ou de l'amélioration des connaissances. Ce type de gestion permet de repérer et d'évaluer les lacunes dans les connaissances ainsi que les incertitudes, et de les signaler en tant que besoins d'information. Ces besoins seront comblés par la réalisation de suivis et de recherches, puis mis en œuvre grâce à des mesures de gestion évaluées et améliorées.

La difficulté pour atteindre le but de rétablissement, c'est-à-dire rendre les populations locales du caribou boréal autosuffisantes, variera selon l'aire de répartition de ces populations locales, étant donné l'état de l'habitat et des populations et le régime de gestion en place dans chacune des aires de répartition. Pour faire en sorte que le rétablissement du caribou boréal soit l'objet d'une gestion adaptative, les compétences fédérale, provinciales et territoriales, les conseils de gestion des ressources fauniques, les peuples autochtones et les autres parties engagées dans la conservation, la survie et le rétablissement de l'espèce devront coopérer.

8.2 Indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement présentés ci-dessous visent à définir et à mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition.

L'indicateur de rendement ultime du rétablissement du caribou boréal est la présence de populations autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne. Aux fins du présent programme de rétablissement, les indicateurs de rendement sont d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition dans l'aire de répartition de chaque population locale du caribou boréal et d'avoir une espèce moins en péril. Le rétablissement de toutes les populations locales du caribou boréal est réalisable sur les plans technique et biologique; cependant, considérant les défis qui l'accompagnent, il est probable que le rétablissement de certaines populations locales qui sont actuellement non autosuffisantes prenne plusieurs décennies.

Les indicateurs de rendement décrits ci-dessous sont fournis à titre de lignes directrices nationales pour évaluer le succès de la mise en œuvre du programme de rétablissement. Des indicateurs plus détaillés tenant compte des conditions locales (p. ex. état de la population, état de l'habitat, dynamique des populations de prédateurs et des autres proies, taux de mortalité) de chaque aire de répartition devront être définis aux stades de l'élaboration des plans par aires de répartition et/ou des plans d'action.

Généralités

- a) Élaborer les plans par aires de répartition pour chaque aire de répartition dans les 3 à 5 années suivant la publication du programme de rétablissement de 2012 (voir la section 7.3).
- b) Pour SK1, élaborer le plan par aire de répartition d'ici juin 2021 (voir la section 7.3).

État de la population (tendance et taille)

- a) Maintenir la répartition actuelle du caribou boréal au Canada.
- b) Atteindre et/ou maintenir une tendance stable ou à la hausse mesurée sur cinq ans (c.-à-d. $\lambda \geq$ stable) ou à l'aide d'autres données empiriques indiquant que les populations sont stables ou à la hausse.
- c) Atteindre un effectif minimum de 100 animaux⁵ dans les aires de répartition dont la population estimée est inférieure à ce nombre, ou montrer des progrès en ce sens tous les cinq ans.

État de l'habitat (superficie et type d'habitat non perturbé)

- a) Dans les aires de répartition atteignant ou dépassant le seuil d'habitat non perturbé, maintenir la proportion d'habitat non perturbé comportant les caractéristiques biophysiques nécessaires aux fonctions vitales du caribou boréal à un minimum de 65 % (40 % pour SK1) de la superficie totale.
- b) Dans les aires de répartition n'atteignant pas le seuil d'habitat non perturbé de 65 % (40 % pour SK1), désigner dans un plan par aire de répartition et/ou un plan d'action les zones précises d'habitat actuellement non perturbé ainsi que celles où l'habitat sera restauré vers des conditions non perturbées et ce, à des intervalles graduels et raisonnables de cinq ans.
- c) Fournir une évaluation des niveaux de perturbation dans chaque aire de répartition reflétant les meilleures données disponibles, telles que communiquées par les provinces et les territoires, afin de pouvoir mettre à jour le programme de rétablissement tous les cinq ans.

⁵ Un effectif de 100 animaux fournit une probabilité de 0,7 de ne pas atteindre le seuil de quasi-disparition de moins de 10 femelles capables de se reproduire en présence de conditions stables sur 50 ans (Environnement Canada, 2011b).

9 ÉNONCÉ SUR LES PLANS D'ACTION

Comme le requiert la LEP, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le *Plan d'action pour le caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population boréale, au Canada – Mesures réglementaires* dans le Registre public des espèces en péril le 13 février 2018 (Environnement et Changement climatique Canada, 2018). Le plan d'action présente les mesures de rétablissement que le gouvernement fédéral prend ou envisage de prendre pour atteindre le but du rétablissement et les objectifs en matière de population et de répartition pour l'espèce, tels qu'ils ont été établis dans le programme de rétablissement de 2012 (Environnement Canada, 2012a). Outre le plan d'action, le Registre public des espèces en péril contient les plans d'actions propres aux sites de l'Agence Parcs Canada, qui décrivent les mesures de conservation et de rétablissement du caribou boréal sur les terres administrées par l'Agence.

Les plans d'action fournissent des informations sur les mesures de rétablissement que devraient mettre en œuvre Environnement et Changement climatique Canada et d'autres ministères et organismes fédéraux, dont l'Agence Parcs Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, les compétences provinciales et territoriales, les conseils de gestion des ressources fauniques, les peuples autochtones, les intervenants et d'autres organismes participant à la conservation, à la survie et au rétablissement du caribou boréal. Les plans d'action fournissent au public et aux intervenants des détails sur la façon dont le programme de rétablissement sera mis en œuvre. Les plans d'action abordent un large éventail de sujets, comme les mesures pour répondre aux menaces et pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition, l'évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques qui découleront de la mise en œuvre du plan, et l'approche privilégiée pour le suivi et la présentation de rapports. Un plan d'action ne vise pas nécessairement une aire de répartition en particulier; il peut s'appliquer à plusieurs aires de répartition.

Les plans par aires de répartition sont des documents qui indiquent comment l'état de l'habitat dans une aire de répartition donnée sera géré dans le temps et l'espace pour que l'habitat essentiel du caribou boréal soit protégé contre la destruction et, de ce fait, que chaque population locale demeure autosuffisante ou le devienne avec le temps. En septembre 2016, Environnement et Changement climatique Canada a publié le *Document d'orientation sur les plans par aires de répartition du caribou des bois, population boréale* pour aider les provinces et les territoires à préparer leur plan (Environnement et Changement climatique Canada, 2016).

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut adopter ou intégrer des parties d'un plan par aire de répartition, un plan provincial ou territorial déjà existant ou un document de planification pertinent qui satisfait aux exigences de la LEP, en tant que plan d'action. Si le ministre de l'Environnement et du Changement climatique propose d'adopter en partie ou en totalité un plan existant en tant que plan d'action satisfaisant aux exigences de la LEP, celui-ci sera affiché tel que prescrit dans le Registre des espèces en péril pour une période de commentaires de 60 jours. Dans les 30 jours suivant l'expiration de la période de commentaires, le ministre, en prenant en compte les commentaires reçus, publiera un plan d'action final.

9.1 Approche coordonnée

9.1.1 Responsabilité des compétences provinciales et territoriales

Les provinces et les territoires sont les principaux responsables de la gestion des terres et des espèces sauvages à l'intérieur de l'aire de répartition du caribou boréal, mais cette responsabilité peut varier dans certaines parties du pays. Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement t̥ich̥q̥ gère les terres et les ressources (y compris les espèces sauvages) sur le territoire relevant des T̥ich̥q̥, conformément à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple t̥ich̥q̥. Des conseils de gestion des ressources fauniques, établis en vertu d'accords sur des revendications territoriales, constituent également le principal instrument de gestion des espèces sauvages dans certaines régions du pays. De plus, l'Agence Parcs Canada joue un rôle important là où le caribou boréal est présent dans des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

Les plans par aires de répartition et/ou les plans d'action orientent la planification générale et la prise de décisions en matière d'utilisation des terres et exigeront beaucoup de communication et de coopération entre les divers organismes. La coordination est particulièrement importante en ce qui concerne les plans par aires de répartition et/ou plans d'action qui visent le rétablissement du caribou boréal dans les aires de répartition transfrontalières, et pour maintenir la connectivité à l'intérieur des aires de répartition et à l'échelle de l'aire de répartition de l'espèce.

9.1.2 Participation des Autochtones

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique doit coopérer avec les organisations autochtones concernées pour élaborer les programmes de rétablissement et les plans d'action. Partout au Canada, la coopération avec les peuples autochtones est la clé du succès dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action.

En considération des droits existants ancestraux ou issus de traités, et dans la mesure du possible, les détails des plans de récolte des populations locales concordant avec les principes de conservation figureront dans les plans par aires de répartition et/ou plans d'action. Le cas échéant, les plans de récolte suivront le processus requis aux termes des accords de revendications territoriales ou des lois provinciales/territoriales. La participation des Autochtones sera requise pour fixer des cibles de population qui assurent le maintien des populations locales stables du caribou boréal et le rétablissement de populations locales non autosuffisantes, tout en permettant des pratiques traditionnelles autochtones de récolte qui respectent les principes de conservation et les droits existants ancestraux ou issus de traités. Une description de l'approche d'Environnement et Changement climatique Canada pour faire participer les peuples autochtones à l'élaboration du programme de rétablissement de 2012 et du présent programme de rétablissement modifié de 2020 est présentée à l'annexe B.

9.1.3 Participation des intervenants

La réussite du rétablissement de l'espèce dépendra de l'engagement, de la collaboration et de la coopération d'un grand nombre de parties concernées qui participent ou participeront à la mise en œuvre des stratégies et des approches générales formulées dans le présent programme de rétablissement. Cette réussite ne pourra reposer seulement sur Environnement et Changement

climatique Canada ou sur toute autre compétence. Tous les intervenants, incluant le secteur industriel, les organisations environnementales et les propriétaires fonciers, devraient être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action, le cas échéant.

9.2 Mesures propres à chaque aire de répartition

Le rétablissement du caribou boréal nécessite des mesures qui varieront selon l'aire de répartition concernée, en fonction de l'état de l'habitat et de la population présente. Chaque aire de répartition devra faire l'objet d'une approche individuelle axée sur le rétablissement du caribou boréal. Tel que décrit à la section 7.3, il faut disposer de plans par aires de répartition et/ou de plans d'action pour orienter la protection et la gestion de l'habitat essentiel et les mesures globales de rétablissement dans chaque aire de répartition du caribou boréal.

Les plans par aires de répartition décrivent comment sera protégé l'habitat essentiel. Le programme de rétablissement de 2012 exhortait les autorités responsables de produire leur plan par aire de répartition dans les 3 à 5 ans suivant sa publication. Environnement et Changement climatique Canada continue d'encourager les autorités responsables à s'engager à élaborer leur plan par aire de répartition ou d'autres documents semblables dans le cadre d'accords de conservation.

Pour l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), le gouvernement de la Saskatchewan doit achever son plan par aire de répartition d'ici juin 2021.

En l'absence de plan par aire de répartition, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique se fondera sur la meilleure information disponible et consultera la ou les compétences responsables pour évaluer le degré de protection de l'habitat essentiel du caribou boréal.

9.2.1 Gestion de l'habitat et des populations

Les stratégies et approches générales pour l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition (voir la section 6) définies dans le présent programme de rétablissement constitueront la base de l'élaboration des plans par aires de répartition et plans d'action, et dans lesquels une planification détaillée à l'échelle locale orientera la mise en œuvre des mesures de rétablissement.

Ces stratégies et approches générales sont conçues pour guider l'élaboration des plans par aires de répartition et des plans d'action en fonction de l'état de chaque aire de répartition du caribou boréal. Plusieurs approches et orientations stratégiques sont interreliées et devraient être mises en œuvre telles que décrites dans les plans par aires de répartition et les plans d'action. En général, pour les populations locales autosuffisantes, seules des mesures de gestion minimales seront nécessaires, et des aménagements stratégiquement planifiés pourraient être entrepris sans menacer le caribou boréal ni l'état de la population locale. Pour les populations locales non autosuffisantes, des mesures de gestion adaptées devront être mises en œuvre, dans certains cas étalées sur de nombreuses décennies, jusqu'à ce qu'un habitat suffisant ait été restauré et que l'état de la population se soit amélioré. De façon temporaire, une gestion de la mortalité, comprenant la gestion des prédateurs et/ou des autres proies, pourrait être nécessaire pour empêcher la disparition d'une population locale en attendant que les mesures de gestion de l'habitat mises en place pour rétablir les conditions écologiques requises pour soutenir une population locale autosuffisante aient atteint leur but.

Les compétences ont la responsabilité de la planification à long terme et de la gestion des aires de répartition du caribou boréal en utilisant à leur discrétion les divers outils de gestion de l'habitat et de la population disponibles, selon les conditions locales particulières. La mise en œuvre de pratiques de gestion de l'habitat, comme la suppression des incendies, et de gestion de la mortalité, comme la gestion des prédateurs et/ou des autres proies, est laissée à la discrétion des compétences, et l'application de ces outils variera en fonction de leurs propres politiques et procédures.

10 GLOSSAIRE

Note : Les termes suivants sont définis conformément au sens qui leur est prêté dans le présent document.

Aire de répartition : Zone géographique où vit un groupe d'individus exposés à des facteurs similaires influençant leur démographie et qui satisfait aux besoins de leur cycle vital (p. ex. mise bas, rut, hivernage) au cours d'une période donnée. Environnement Canada (2011b) a défini trois types d'aires de répartition du caribou boréal, classées selon le degré de certitude de leur délimitation (unité de conservation, unité de conservation améliorée, population locale).

Altérations permanentes : Aménagements existants au sein d'une aire de répartition tels que les aménagements industriels et urbains, les infrastructures permanentes et les routes nivelées ou pavées qui, concrètement ou potentiellement, ne possèdent pas actuellement les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal.

Anthropique : Causé par l'activité humaine.

Caractéristiques biophysiques : Propriétés de l'habitat nécessaires aux fonctions vitales du caribou boréal et assurant sa survie et son rétablissement (voir l'annexe H).

Connaissances autochtones : Les connaissances autochtones comprennent, sans toutefois s'y limiter, les connaissances accumulées par les peuples autochtones au sujet des espèces sauvages et de leur milieu naturel. Une grande partie de ces connaissances se sont accumulées sur de nombreuses générations.

Dans la mesure du possible : Les données actuelles appuient la conclusion selon laquelle le rétablissement de toutes les populations locales est réalisable sur les plans technique et biologique. Dans certains cas, le rétablissement d'une population locale en particulier pourrait se révéler, avec le temps et en raison de circonstances imprévues, non réalisable sur le plan technique ou biologique, ce qui, par conséquent, pourrait influencer sur la probabilité d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition pour certaines populations locales.

Faisabilité biologique : Le rétablissement est jugé réalisable sur le plan biologique dans les conditions suivantes : des individus de l'espèce sauvage capables de se reproduire sont disponibles maintenant ou le seront dans un avenir prévisible pour maintenir la population ou augmenter son abondance; de l'habitat convenable suffisant est disponible pour soutenir l'espèce, ou pourrait être rendu disponible par des activités de gestion ou de remise en état de l'habitat; les principales menaces pesant sur l'espèce ou son habitat peuvent être évitées ou atténuées.

Faisabilité technique : Le rétablissement est jugé techniquement faisable s'il existe des techniques de rétablissement permettant d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition, ou si de telles techniques peuvent être élaborées dans un délai raisonnable.

Habitat existant : L'ensemble de l'aire de répartition du caribou boréal, à l'exception des secteurs où les altérations sont permanentes. Voir aussi *altérations permanentes*.

Habitat non perturbé : Habitat ne présentant i) aucune perturbation anthropique visible sur les images Landsat à l'échelle 1:50 000, y compris l'habitat situé dans une zone tampon de 500 m de la perturbation anthropique et/ou ii) aucune perturbation causée par les incendies au cours des 40 dernières années (sans zone tampon), d'après les données fournies par les compétences provinciales et territoriales. La présence de perturbations dans la zone tampon de 500 m se traduirait par une diminution de l'habitat non perturbé.

Habitat perturbé : Habitat présentant i) des perturbations anthropiques visibles sur les images Landsat à l'échelle 1:50 000, y compris l'habitat situé dans une zone tampon de 500 m de la perturbation anthropique et/ou ii) des perturbations causées par les incendies dans les 40 dernières années, d'après les données fournies par les compétences provinciales et territoriales.

Plan par aire de répartition : Document indiquant comment l'état de l'habitat dans une aire de répartition donnée sera géré dans le temps et l'espace pour que l'habitat essentiel du caribou boréal soit protégé contre la destruction et, de ce fait, que chaque population locale demeure autosuffisante ou le devienne avec le temps.

Population locale : Groupe de caribous boréaux occupant un territoire défini se distinguant spatialement des territoires occupés par les autres groupes de caribous boréaux. La dynamique de la population locale est déterminée avant tout par les facteurs locaux qui influent sur les taux de naissance et de mortalité, plutôt que par les apports ou les pertes découlant de l'immigration ou de l'émigration entre les groupes.

Dans le présent programme de rétablissement, « population locale » fait référence à un groupe de caribous boréaux occupant l'un ou l'autre des trois types suivants d'aires de répartition du caribou boréal (unité de conservation, unité de conservation améliorée, population locale). Voir aussi *aire de répartition*.

Population locale autosuffisante : Population locale du caribou boréal présentant en moyenne une croissance stable ou positive à court terme (≤ 20 ans), qui est assez importante pour résister aux phénomènes stochastiques et qui persiste à long terme (≥ 50 ans) sans nécessiter d'interventions de gestion active.

Population locale non autosuffisante : Dans les objectifs en matière de population et répartition, réfère aux populations locales évaluées comme « à autosuffisance aussi probable qu'improbable » et « non autosuffisantes ».

Quasi-disparition : Population comprenant moins de 10 femelles capables de se reproduire.

Répartition actuelle (zone d'occurrence) : Territoire englobant toutes les aires de répartition connues du caribou boréal, d'après les cartes de répartition provinciales et territoriales fondées sur les observations et les données de télémétrie, les connaissances locales (y compris, dans certains cas, les connaissances autochtones) et les analyses biophysiques.

Seuil de gestion des perturbations : À l'échelle de l'aire de répartition du caribou boréal, degré de perturbation de l'habitat en deçà duquel les conditions devraient permettre d'atteindre le but de rétablissement (c.-à-d. avec un niveau de risque acceptable) et au-delà duquel les résultats sont très incertains ou inacceptables.

11 RÉFÉRENCES

- Adams, L.G., B.W. Dale et L.D. Mech. 1995. Wolf predation on caribou calves in Denali National Park, Alaska, in Carbyn, L.N., S.H. Fritts et D.R. Seip (éd.), *Ecology and Conservation of Wolves in a Changing World*, Institut circumpolaire canadien, Occasional Publication no. 35, Edmonton (Alberta).
- Badiou, P., S. Boutin, M. Carlson, M. Darveau, P. Drapeau, J. Jacobs, C. Johnson, J. Kerr, M. Manseau, P. McLoughlin, G. Oriens, S. Pimm, P. Raven, D. Roberts, T. Root, N. Roulet, J. Schaefer, D. Schindler, M. St-Laurent, J. Strittholt, N. Turner, A. Weaver et J. Wells. 2011. Keeping woodland caribou in the boreal forest: Big challenge, immense opportunity, International Boreal Conservation Science Panel, 12 p.
- Banfield, A.W.F. 1974. Les mammifères du Canada, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 406 p.
- Bergerud, A.T. 1967. Management of Labrador caribou, *Journal of Wildlife Management* 31:626-642.
- Bergerud, A.T. 1974. Decline of caribou in North America following settlement, *Journal of Wildlife Management* 38:757-770.
- Bergerud, A.T. 1978. The status and management of Woodland Caribou in British Columbia, rapport présenté à la Fish and Wildlife Branch du gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique), 138 p.
- Bergerud, A.T. 1980. A review of the population dynamics of caribou and wild reindeer in North America, in D. Reimers, E. Gaare et S. Skenneberg (éd.), *procès-verbal du 2^e Symposium international sur le renne/caribou, Roros, NORVÈGE*.
- Bergerud, A.T. 1988. Caribou, wolves and man, *Trends in Ecology & Evolution* 3:68-72.
- Bergerud, A.T. 1996. Evolving perspectives on caribou population dynamics: have we got it right yet? *Rangifer Special Issue* No. 9:95-115.
- Bergerud, A.T. 2000. Caribou, in S. Demarais et P.R. Krausman (éd.), *Ecology and Management of Large Mammals in North America*, Prentice Hall, Upper Saddle River (New Jersey).
- Bergerud, A.T., R.D. Jakimchuk et D.R. Carruthers. 1984. The buffalo of the north: caribou (*Rangifer tarandus*) and human developments, *Arctic* 37:7-22.
- Bergerud, A.T., et J.P. Elliot. 1986. Dynamics of caribou and wolves in northern British Columbia, *Revue canadienne de zoologie* 64:1515-1529.
- Bergerud, A.T., et R.E. Page. 1987. Displacement and dispersal of parturient caribou at calving as antipredator tactics, *Revue canadienne de zoologie* 62:1566-1575.

- Bergerud, A.T., R.S. Ferguson et H.E. Butler. 1990. Spring migration and dispersion of Woodland Caribou at calving, *Animal Behaviour* 39:360-368.
- Boertje, R.D., P. Valkenburg et M.E. McNay. 1996. Increases in moose, caribou, and wolves following wolf control in Alaska, *Journal of Wildlife Management* 60:474-489.
- Bradshaw, C.J.A., D. M. Hebert, A.B. Rippin et S. Boutin. 1995. Winter peat land habitat selection by Woodland Caribou in northeastern Alberta, *Revue canadienne de zoologie* 73:1567-1574.
- Bradshaw, C.J.A., S. Boutin et D.M. Hebert. 1998. Energetic implications of disturbance caused by petroleum exploration to Woodland Caribou, *Revue canadienne de zoologie* 76:1319-1324.
- Brown, G.S., F.F. Mallory et W.J. Rettie. 2003. Range size and seasonal movement for female Woodland Caribou in the boreal forest of northeastern Ontario, *Rangifer Special Issue* No. 14:227-233.
- Brown, G.S., W.J. Rettie, R.J. Brooks et F.F. Mallory. 2007. Predicting the impacts of forest management on woodland caribou habitat suitability in black spruce boreal forest, *Forest Ecology and Management* 245: 137-147.
- Brown, W.K., J. Huot, P. Lamothe, S.N. Luttich, M. Pare, G. St.Martin et J.B. Théberge. 1986. The distribution and movement patterns of four Woodland Caribou herds in Québec and Labrador, *Rangifer Special Issue* No. 1:43-49.
- Brown, W.K., et J.B. Théberge. 1990. The effect of extreme snow cover on feeding-site selection by Woodland Caribou, *Journal of Wildlife Management* 54: 161-168.
- Brown, W.K., et D.P. Hobson. 1998. Caribou in west-central Alberta - information review and synthesis, Terrestrial & Aquatic Environmental Managers, Calgary (Alberta).
- Callaghan, C., S. Virc et J. Duffe. 2010. Tendances de la population boréale du caribou des bois au Canada, rapport technique thématique n° 11, in Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010.
- Caughley, G. 1994. Directions in conservation biology, *Journal of Animal Ecology* 63:15-244.
- Caughley, G., et A. Gunn. 1996. Conservation Biology in Theory and Practice, Blackwell Science, Cambridge (Massachusetts), ÉTATS-UNIS, 459 p.
- Chabot, A. 2011. Suivi télémétrique et stratégie générale d'aménagement de l'habitat des caribous forestiers du Nitassinan de la Première Nation innue d'Essipit, rapport du Groupe-Conseil AGIR inc. présenté au Conseil de la Première Nation innue d'Essipit, 43 p. + 1 p. annexe.
- Chubbs, T.E., L.B. Keith, S.P. Mahoney et M.J. McGrath. 1993. Response of Woodland Caribou (*Rangifer tarandus*) to clear-cutting in east-central Newfoundland, *Revue canadienne de zoologie* 71:487-493.

- COSEPAC. 2011. Unités désignables du caribou (*Rangifer tarandus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 88 p.
- COSEPAC. 2014. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le caribou (*Rangifer tarandus*), population de Terre-Neuve, population de la Gaspésie-Atlantique et population boréale, au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xxiv + 144 p. (https://faune-especes.canada.ca/registre-especes-peril/document/default_f.cfm?documentID=2769)
- Courbin, N., D. Fortin, C. Dussault et R. Courtois. 2009. Landscape management for Woodland Caribou: the protection of forest blocks influences wolf-caribou co-occurrence, *Landscape Ecology* 24:1375-1388.
- Courtois, R. 2003. La conservation du caribou forestier dans un contexte de perte d'habitat et de fragmentation du milieu, thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski, 350 p.
- Courtois, R., L. Bernatchez, J.-P. Ouellet et L. Breton. 2003. Significance of caribou (*Rangifer tarandus*) ecotypes from a molecular genetics viewpoint, *Conservation Genetics* 4:393-364.
- Courtois, R., et J.-P. Ouellet. 2007. Modeling the impact of moose and wolf management on persistence of Woodland Caribou, *Alces* 43:13-27.
- Courtois, R., J.-P. Ouellet, L. Breton, A. Gingras et C. Dussault. 2007. Effects of forest disturbance on density, space use, and mortality of woodland caribou, *Écoscience* 14: 491–498.
- Creel, S., J.E. Fox, A. Hardy, J. Sands, B. Garrott et R.O. Peterson. 2002. Snowmobile activity and glucocorticoid stress responses in wolves and elk, *Conservation Biology* 16(3):809-814.
- Cumming, H.G. 1992. Woodland Caribou: facts for forest managers, *Forestry Chronicles* 68:481-491.
- Cumming, H.G., et B.T. Hyer. 1998. Experimental log hauling through a traditional caribou wintering area, *Rangifer Special Issue* No. 10:241-258.
- Dale, B.W., L.G. Adams et R.T. Bowyer. 1994. Functional response of wolves preying on barren-ground caribou in a multiple-prey ecosystem, *Journal of Animal Ecology* 63(3):644-652.
- Darby, W.R., et W.O. Pruitt, Jr. 1984. Habitat use, movements and grouping behaviour of Woodland Caribou, *Rangifer tarandus caribou*, in southeastern Manitoba, *Canadian Field-Naturalist* 98:184-190.
- DeMars, C., C. Thiessen et S. Boutin. 2011. Assessing Spatial Factors Affecting Predation Risk to Boreal Caribou Calves: Implications for Management. University of Alberta and Ministry of Natural Resource Operations de la Colombie-Britannique, 1-35.
- Dunford, J.S., P.D. McLoughlin, F. Dalerum et S. Boutin. 2006. Lichen abundance in the peatlands of Northern Alberta: implications for boreal caribou, *Écoscience* 13:469–474.

- Dyer, S.J., J.P. O'Neill, S.M. Wasel et S. Boutin. 2001. Avoidance of industrial development by Woodland Caribou, *Journal of Wildlife Management* 65:531-542.
- Dyer, S.J., J.P. O'Neill, S.M. Wasel et S. Boutin. 2002. Quantifying barrier effects of roads and seismic lines on movements of female Woodland Caribou in northeastern Alberta, *Revue canadienne de zoologie* 80:839-845.
- Dzus, E. 2001. Status of the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) in Alberta, Alberta Environment, Fisheries and Wildlife Division, et Alberta Conservation Association, Wildlife Status Report no. 30, Edmonton (Alberta), 47 p.
- Dzus, E.J., J.C. Ray, I. Thompson et C. Wedeles. 2010. Caribou and the National boreal Standard: Report of the FSC Canada and science Panel, Toronto (Ontario), Forest Stewardship Council of Canada.
- Edmonds, E.J. 1988. Population status, distribution, and movements of Woodland Caribou in west central Alberta, *Revue canadienne de zoologie* 66:815-826.
- Environnement Canada. 2008. Examen scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada, août 2008, Ottawa : Environnement Canada, 80 p. + 192 p. annexes.
- Environnement Canada. 2010. Planifier un avenir durable – stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, Ottawa : Environnement Canada, 75 p.
- Environnement Canada. 2011a. Round 1 : Report on the engagement Process with Aboriginal Communities and stakeholders in the Development of the Proposed Recovery Strategy for Boreal Caribou, rapport inédit, Ottawa : Environnement Canada, 62 p.
- Environnement Canada. 2011b. Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada, mise à jour 2011, Environnement Canada, Ottawa, 116 p. + annexes.
- Environnement Canada. 2012a. Programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. xii + 152 p.
- Environnement Canada. 2012b. Ce que les gens ont dit sur la proposition de programme de rétablissement du caribou boreal; résumé du processus d'engagement, des commentaires reçus et des changements apportés. Ottawa : Environnement Canada, 6 p.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Document d'orientation sur les plans par aires de répartition du caribou des bois, population boréale. *Loi sur les espèces en péril*, Série de Politiques et de Lignes directrices. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. 28 p.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2017. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*),

- population boréale, au Canada, 2012-2017. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, ix + 108 p.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2018. Plan d'action pour le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada – Mesures fédérales. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. vii + 32 p.
- Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Science à l'appui du rétablissement du caribou boréal : Sommaire scientifique n° 1. Ottawa, Ontario, Canada. 10 p.
- Festa-Bianchet, M., J.C. Ray, S. Boutin, S.D. Côté et A. Gunn. 2011. Caribou conservation in Canada: an uncertain future, *Revue canadienne de zoologie* 89:419-434.
- Fortin, D., F. Barnier, P. Drapeau, T. Duchesne, C. Dussault, S. Heppell, M.-C. Prima, M.-H. St-Laurent and G. Szor. 2017. Forest productivity mitigates human disturbance effects on late-seral prey exposed to apparent competitors and predators. *Scientific Reports*. 7(6370):1-12.
- Gillett, N.P., A.J. Weaver, F.W. Zwiens et M.D. Flannigan. 2004. Detecting the effect of climate change on Canadian forest fires, *Geophysical Research Letters* 31(18).
- Gustine, D.D., K.L. Parker, R.J. Lay, N.P. Gillingham et D. Heard. 2006. Calf survival of woodland caribou in a multipredator ecosystem, *Wildlife Monographs* 165:1–32
- Harrington, F.H., et A.M. Veitch. 1991. Short-term impacts of low-level jet fighter training on caribou in Labrador, *Arctic* 44:318-327.
- Hummel, M. et J.C. Ray. 2008. Caribou and the North: a shared future. Dundurn, 288 p.
- James, A.R.C., et A.K. Stuart-Smith. 2000. Distribution of caribou and wolves in relation to linear features, *Journal of Wildlife Management* 64:154-159.
- Johnson, C.J., K. L. Parker et D.C. Heard. 2001. Foraging across a variable landscape: behavioural decisions made by Woodland Caribou at multiple spatial scales, *Oecologia* 127(4):590-602.
- Johnston, M. 2009. Vulnérabilité des arbres du Canada aux changements climatiques et propositions de mesures visant leur adaptation : un aperçu destiné aux décideurs et aux intervenants du monde forestier, Conseil canadien des ministres des forêts, 47 p.
- Johnston, M. 2010. Tree Species Vulnerability and Adaptation to Climate Change: Final Technical Report, Saskatchewan Research Council, juin 2010.
- Kelsall, J.P. 1968. The migratory barren-ground caribou of Canada, monographie n° 3, Service canadien de la faune, Affaires indiennes et du Nord canadien, Imprimeur de la Reine, Ottawa (Ontario), 339 p.

- Lander, C.A. 2006. Distribution and movement of Woodland Caribou on disturbed landscapes in Manitoba, mémoire de maîtrise, Natural Resources Institute, University of Manitoba, Winnipeg (Manitoba).
- Mahoney, S.P., et J.A. Schaefer. 2001. Hydroelectric development and the disruption of migration in caribou, résumé, 9^e Conférence nord-américaine sur le caribou, Kuujjuaq (Québec), 23 au 27 avril 2001.
- McCarthy, S.C., R.B. Weladji, C. Doucet et P. Saunders. 2011. Woodland caribou calf recruitment in relation to calving/post-calving landscape composition, *Rangifer Special Issue* 31:35-47.
- McLoughlin, P.D., D. Paetkau, M. Duda et S. Boutin. 2004. Genetic diversity and relatedness of boreal caribou populations in western Canada, *Biological Conservation* 118:593-598.
- Moreau, G., D. Fortin, S. Couturier et T. Duchesne. 2012. Multi-level functional responses for wildlife conservation: the case of threatened caribou in managed boreal forests, *Journal of Applied Ecology* 49:611-620.
- Nagy, J.A., D.L. Johnson, N.C. Larter, M.W. Campbell, A.E. Derocher, A. Kelly, M. Dumond, D. Allarie et B. Croft. 2011. Subpopulation structure of caribou (*Rangifer tarandus* L.) in arctic and subarctic Canada, *Ecological Applications* 21:2334-2348.
- Neufeld, L.M. 2006. Spatial dynamics of wolves and Woodland Caribou in an industrial forest landscape in west-central Alberta, mémoire de maîtrise, University of Alberta, Edmonton (Alberta).
- Ontario Woodland Caribou Recovery Team. 2008. Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) (Forest-dwelling, Boreal Population) in Ontario, préparé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Peterborough (Ontario), 93 p.
- Pinard, V., C. Dussault, J. Ouellet, D. Fortin et R. Courtois. 2012. Calving rate, calf survival rate, and habitat selection of forest-dwelling caribou in a highly managed landscape, *The Journal of Wildlife Management* 76:189-199.
- Pither, R., M. Manseau, J. Clark, M. Ball, P. Wilson et A. Arsenault. 2006. Relating the population genetic structure of Woodland Caribou to landscape connectivity, 11^e Conférence nord-américaine sur le caribou, Jasper (Alberta), CANADA, 23 au 27 avril 2006.
- Pitt, W.C., et R.A. Jordan. 1994. A survey of the nematode parasite *Parelaphostrongylus tenuis* in the white-tailed deer, *Odocoileus virginianus*, in a region proposed for caribou, *Rangifer tarandus caribou*, re-introduction in Minnesota, *Canadian Field-Naturalist* 108:341-346.
- Podur, J., D.L. Martell et K.Knight. 2002. Statistical quality control analysis of forest fire activity in Canada, *Revue canadienne de recherche forestière* 32 :195-205.
- Racey, G.D. 2005. Climate change and Woodland Caribou in northwestern Ontario: a risk analysis, *Rangifer Special Issue* No. 16:123-136.

- Racey, G.D., et T. Armstrong. 2000. Woodland Caribou range occupancy in northwestern Ontario: past and present, *Rangifer Special Issue* No. 12:153-184.
- Ray, J. 2011. Biological Considerations for Recovery Objectives for Boreal caribou in Canada, Wildlife Conservation Society Canada, Toronto (Ontario).
- Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois. 2010-2011, compilés en juin 2011, Ottawa, Environnement Canada.
- Redford, K.H., G. Amato, J. Baillie, P. Beldomenico, E.L. Bennett, N. Clum, R. Cook, G. Fonseca, S. Hedges, F. Launay, S. Lieberman, G.M. Mace, A. Murayama, A. Putnam, J.G. Robinson, H. Rosenbaum, E.W. Sanderson, S.N. Stuart, P. Thomas et J. Thorbjarnarson . 2011. What does it mean to successfully conserve a (vertebrate) species? *BioScience* 61(1):39-48.
- Rettie, W.J., et F. Messier. 1998. Dynamics of Woodland Caribou populations at the southern limit of their range in Saskatchewan, *Revue canadienne de zoologie* 76:257-259.
- Rettie, W.J., et F. Messier. 2000. Hierarchical habitat selection by Woodland Caribou: its relationship to limiting factors, *Ecography* 23:466-478.
- Rettie, W.J., et F. Messier. 2001. Range use and movement rates of Woodland Caribou in Saskatchewan, *Revue canadienne de zoologie* 79:1933-1936.
- Richie, C. 2008. Management and challenges of the mountain pine beetle infestation in British Columbia, *Alces* 44:127-135.
- Saher, D.J., et F.K.A. Schmiegelow. 2005. Movement pathways and habitat selection by woodland caribou during spring migration, *Rangifer Special Issue* No. 6:143-154.
- Sapolsky, R. 1992. Neuroendocrinology of the stress response, pages 287-324 in J.B. Becker, S. M. Breedlove et D. Crews (éd.), *Behavioural Endocrinology*, MIT Press, Cambridge (Massachusetts).
- Schaefer, J.A. 2003. Long-term range recession and the persistence of caribou on the taiga, *Conservation Biology* 15:1435-1439.
- Schaefer, J.A., et W.O. Pruitt, Jr. 1991. Fire and Woodland Caribou in southwestern Manitoba, *Wildlife Monographs* 116:1-39.
- Schaefer, J.A., A.M. Veitch, F.H. Harrington, W.K. Brown, J.B. Théberge et S.N. Luttich. 1999. Demography of decline of the Red Wine Mountain caribou herd, *Journal of Wildlife Management* 63(2):580-587.
- Schmelzer, I., J. Brazil, T. Chubbs, S. French, B. Hearn, R. Jeffery, L. LeDrew, H. Martin, A. McNeill, R. Nuna, R. Otto, F. Phillips, G. Mitchell, G. Pittman, N. Simon et G. Yetman. 2004. Recovery Strategy for Three Woodland Caribou Herds (*Rangifer tarandus caribou*; Boreal Population) in Labrador, Department of Environment and Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador, Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador).

- Schwartz C.C., et A.W. Franzmann. 1989. Bears, wolves, moose, and forest succession, some management considerations on the Kenai Peninsula, Alaska, *Alces* 25:1-10.
- Seip, D.R. 1991. Predation and caribou populations, *Rangifer Special Issue* No. 11:46-52.
- Seip, D.R. 1992. Factors limiting Woodland Caribou populations and their interrelationships with wolves and moose in southeastern British Columbia, *Revue canadienne de zoologie* 70:1494-1503.
- Skinner, W.R., B.J. Stocks, D.L. Martell et A. Shabbar. 1999. The association between circulation anomalies in the mid-troposphere and area burned by wildland fire in Canada, *Theoretical and Applied Climatology* 63:89-105.
- Skinner, W.R., M.D. Flannigan, B.J. Stocks, D.L. Martell, B.M. Wotton, J.B. Todd, J.A. Mason, K.A. Logan et E.M. Bosch. 2002. A 500 hPa synoptic wildland fire climatology for large Canadian forest fires, 1959–1996, *Theoretical and Applied Climatology* 71:157-169.
- Smith, K.G., E.J. Ficht, D. Hobson, T.C. Sorensen et D. Hervieux. 2000. Winter distribution of Woodland Caribou in relation to clear-cut logging in west-central Alberta, *Revue canadienne de zoologie* 78:1433-1436.
- Stocks, B.J., J. A. Mason, J. B. Todd, E. M. Bosch, B. M. Wotton, B. D. Amiro, M. D. Flannigan, K. G. Hirsch, K. A. Logan, D. L. Martell, et W. R. Skinner. 2003. *Journal of Geophysical Research* 108 (D1), 8149, doi:10.1029/ 2001JD000484.
- Stuart-Smith, A.K, C.J.A. Bradshaw, S. Boutin, D.M. Hebert et A.B. Rippin. 1997. Woodland Caribou relative to landscape pattern in northeastern Alberta, *Journal of Wildlife Management* 61:622-633.
- Telfer, E.S. 1978. Cervid distribution, browse and snow cover in Alberta, *Journal of Wildlife Management* 42:352-361.
- Thomas, D.C., et H.J. Armbruster. 1996. Woodland Caribou Habitat Studies in Saskatchewan: Second Annual Report Including Some Preliminary Recommendations, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Edmonton (Alberta).
- Thomas, D.C., et D.R. Gray. 2002. Rapport de situation du COSEPAC sur le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) – Mise à jour, in Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada – Mise à jour, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, 1-111 p.
- Toupin, B., J. Huot et M. Manseau. 1995. Effect of insect harassment on the behaviour of the Rivière George caribou, *Arctic* 49(4):375-382.
- Tyler, N.C. 1991. Short-term behavioural responses of Svalbard reindeer (*Rangifer tarandus*) to direct provocation by a snowmobile, *Biological Conservation* 56:159-194.

- Vandal, D., et C. Barrette. 1985. Snow depth and feeding interaction at snow craters in Woodland Caribou, pages 199–212 in T.C. Meredith et A.M. Martell (éd.), Proceedings of the Second North American Caribou Workshop, Val-Morin (Québec), 17 au 20 octobre 1984, *McGill Subarctic Research Papers* no. 36, Centre d'études et de recherches nordiques, Université McGill, Montréal (Québec).
- Van Wagner, C.E. 1988. The historical pattern of annual burned area in Canada, *Forestry Chronicle* 64:182-185.
- Vors, L.S., J.A. Schaefer, B.A. Pond, A.R. Rogers et B.R. Patterson. 2007. Woodland Caribou extirpation and anthropogenic landscape disturbance in Ontario, *Journal of Wildlife Management* 71:1249-1256.
- Vors, L.S., et M.S. Boyce. 2009. Global declines of caribou and reindeer, *Global Change Biology* 15:2626-2633.
- Weckworth, B.V., M. Musiani, A.D McDevitt, M. Hebblewhite et S. Mariani. 2012. Reconstruction of caribou evolutionary history in western North America and its implications for conservation, *Molecular Ecology* 21(14): 3610-3624.
- Weclaw, P., et R.J. Hudson. 2004. Simulation of conservation and management of Woodland Caribou, *Ecological Modelling* 157:75-94.
- Whitefeather Forest. 2006. Keeping Woodland Caribou on the land: Cross-cultural research in the Whitefeather forest, Whitefeather Forest Management Corporation, ébauche de rapport, 16 juin 2006, p. 43.
- Whittington, J., M. Hebblewhite, N.J. DeCesare, L. Neufeld, M. Bradley, J. Wilmshurst et M. Musiani. 2011. Caribou encounters with wolves increase near roads and trails: a time-to-event approach, *Journal of Applied Ecology* 48:1535–1542.
- Wittmer, H.U., B.N. McLellan, D.R. Seip, J.A. Young, T.A. Kinley, G.S. Watts et D. Hamilton. 2005. Population dynamics of the endangered mountain ecotype of Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) in British Columbia, Canada, *Revue canadienne de zoologie* 83:367-418.

ANNEXE A : EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES ESPÈCES NON CIBLÉES

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à [La directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#). L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement, et d'évaluer si les résultats d'un document de planification du rétablissement peuvent affecter un élément de l'environnement ou tout objectif ou cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD).

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés dans le présent énoncé, ci-dessous.

Le caribou boréal est une espèce parapluie pour l'ensemble de la forêt boréale ancienne. Il existe de nombreuses espèces qui ont les mêmes exigences que lui en matière d'habitat et qui profiteront des mesures de rétablissement décrites dans ce programme de rétablissement. Le présent programme de rétablissement présentera des avantages pour l'environnement et la biodiversité dans leur ensemble en favorisant le rétablissement de la population du caribou boréal, et en protégeant et en améliorant l'habitat.

Les mesures de gestion décrites dans le présent programme de rétablissement visent à interrompre le déclin des populations locales du caribou boréal et à contribuer à la stabilisation et au rétablissement des populations locales. En ce qui a trait aux conséquences environnementales plus générales, il faudra peut-être recourir à des outils de gestion, plus particulièrement la gestion des prédateurs (p. ex. les loups, les ours) et des autres proies (p. ex. les orignaux, les cerfs), dans les zones ayant des taux de prédation du caribou boréal anormalement élevés.

La suppression à court terme (c.-à-d. sur 5 à 10 ans) des prédateurs et des autres proies a été utilisée en gestion de la faune en Amérique du Nord au cours des dernières décennies; les espèces de prédateurs et d'autres proies se sont généralement rétablies assez rapidement après la cessation des mesures.

Le programme de rétablissement reconnaît que la gestion des prédateurs et des autres proies peut être nécessaire dans certaines aires de répartition pour arrêter le déclin du caribou boréal et stabiliser les populations locales qui sont menacées de disparaître du pays. Si une telle gestion est appliquée, elle devrait être utilisée comme un outil de gestion provisoire et en conjonction avec d'autres outils de gestion (p. ex. la restauration et la gestion de l'habitat) pour empêcher la disparition et favoriser la croissance de la population. Les techniques indirectes et efficaces de gestion des prédateurs (comme les mesures visant à limiter l'accès des prédateurs au caribou boréal) devront être considérées avant

d'entreprendre la gestion directe des prédateurs et des autres proies. Lorsqu'un programme de gestion des prédateurs ou des autres proies est planifié, le statut en matière de conservation de toutes les espèces touchées doit être pris en considération. Si un tel programme est mis en œuvre, les effets des activités de gestion de la mortalité sur les populations locales du caribou boréal devront faire l'objet d'un suivi.

ANNEXE B : ENGAGEMENT DES PEUPLES AUTOCHTONES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU BORÉAL

Lorsqu'une espèce est déclarée disparue du pays, en voie de disparition ou menacée aux termes de la LEP, un programme de rétablissement doit être élaboré à son égard. Conscient du rôle important que joue le caribou boréal dans la vie traditionnelle, culturelle et spirituelle des Autochtones, Environnement et Changement climatique Canada a sollicité la participation et la contribution des collectivités autochtones dans le cadre de l'élaboration du programme de rétablissement du caribou boréal de 2012 et du programme de rétablissement modifié du caribou boréal de 2020.

Programme de rétablissement de 2012 (2009-2012)

Deux séries de discussions ont eu lieu afin d'obtenir les avis des communautés autochtones et d'échanger des renseignements avec elles. De plus, Environnement et Changement climatique Canada a soutenu des processus de collecte de connaissances autochtones (voir l'annexe C). Ces deux composantes ont été essentielles à l'élaboration du programme de rétablissement de 2012. À l'échelle nationale, Environnement et Changement climatique Canada a pris contact avec plus de 260 collectivités autochtones situées dans l'aire de répartition actuelle du caribou boréal, ou adjacentes à celle-ci, lors des deux séries de réunions pour les inviter à participer à son processus d'élaboration du programme de rétablissement du caribou boréal.

Première série de rencontres (2009-2011)

Pour la première série de réunions sur le programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada a pris contact avec 271 collectivités autochtones, dont 161 y ont participé. À ce stade initial de l'élaboration du programme de rétablissement, ces réunions fournissaient aux collectivités autochtones la possibilité d'émettre des commentaires et des opinions et de transmettre de l'information sur le caribou boréal. Environnement et Changement climatique Canada s'est servi de cette information pour étayer le développement des éléments clés du programme de rétablissement, soit : i) les objectifs en matière de population et de répartition du caribou boréal; ii) les menaces qui pèsent sur le caribou boréal et son habitat; et iii) la désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal.

L'information recueillie par Environnement et Changement climatique Canada auprès des collectivités autochtones et lors des réunions avec des intervenants et des réunions avec les provinces et territoires, et celle issue des études scientifiques et des connaissances autochtones a été utilisée pour rédiger la proposition de programme de rétablissement (Environnement Canada, 2011a).

Deuxième série de rencontres (2011-2012)

Pour la deuxième série de réunions, Environnement et Changement climatique Canada a pris contact avec 265¹ collectivités autochtones, dont 87 y ont participé; de plus, Environnement et Changement climatique Canada a reçu 25 soumissions formelles de collectivités et organismes autochtones. Cette série de réunions d'engagement a permis de recevoir des commentaires et d'engager le dialogue sur le programme de rétablissement proposé, qui a été affiché dans le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* le 26 août 2011. La période de commentaires publics de 60 jours normalement requise a été prolongée de 120 jours, jusqu'au 22 février 2012, pour donner aux collectivités autochtones le temps de mieux participer au processus d'engagement et de faire connaître leurs commentaires sur le programme de rétablissement proposé avant sa version finale.

Environnement et Changement climatique Canada a tenu compte de toute la rétroaction reçue de la part des collectivités autochtones ainsi que de plus de 19 000 commentaires formulés par les gouvernements, l'industrie, des organismes environnementaux et le public afin de finaliser le programme de rétablissement de 2012 (Environnement Canada, 2012b). Les changements qui y ont été apportés découlaient directement de la rétroaction reçue pendant la période publique de commentaires, incluant ceux recueillis auprès des collectivités et organismes autochtones.

Programme de rétablissement modifié de 2020 (2018 - 2019)

Environnement et Changement climatique a communiqué avec 34 collectivités autochtones et 31 organisations/gouvernements autochtones au sein et à proximité de l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), dans le nord de la Saskatchewan, pour les inviter à participer au processus d'élaboration de la modification du programme de rétablissement du caribou boréal de 2012 aux fins de désignation de l'habitat essentiel dans SK1. Au moment de publier la modification proposée dans le Registre public des espèces en péril, 11 collectivités et 5 organisations/gouvernements avaient participé aux séances et/ou rencontres d'information. Cette participation a donné l'occasion aux groupes participants d'échanger de l'information et des commentaires, et de discuter de la version provisoire du programme de rétablissement modifié.

¹ Pendant la première série de rencontres, six des collectivités autochtones contactées ont spécifié qu'elles ne désiraient aucun suivi supplémentaire dans le processus. C'est ce qui explique l'écart entre les deux séries dans le nombre de collectivités autochtones contactées.

ANNEXE C : RAPPORTS SOMMAIRES DES CONNAISSANCES AUTOCHTONES SUR LE CARIBOU BORÉAL

Aux termes de la LEP, « les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte (...) pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ». À l'été de 2009, Environnement et Changement climatique Canada s'est engagé à veiller à ce que les connaissances des Autochtones présents dans toute l'aire de répartition du caribou boréal orientent l'élaboration du programme de rétablissement. Cet engagement découlait du fait que les peuples autochtones possèdent des connaissances uniques et importantes sur la biologie du caribou boréal, sur les tendances de ses populations, sa répartition, sur les menaces auxquelles l'espèce est confrontée, et, qui peuvent étayer la planification du rétablissement.

Des employés d'Environnement et Changement climatique Canada dans chaque province ou territoire situés dans l'aire de répartition du caribou boréal ont commencé le processus d'intégration des connaissances autochtones au programme de rétablissement en prenant contact avec des organisations autochtones provinciales et territoriales, des conseils tribaux et des consultants/animateurs autochtones pour déterminer s'ils voulaient aider à recueillir des connaissances autochtones. De plus, chaque collectivité autochtone à l'intérieur des aires de répartition du caribou boréal ou adjacente à celles-ci a été invitée à participer au processus d'élaboration du programme de rétablissement. Ces invitations initiales ont fait l'objet d'un suivi. À la suite de ces efforts, l'un de trois processus de base a été suivi dans les collectivités participantes :

1. des organismes autochtones locaux ou régionaux ont interrogé des détenteurs de connaissances;
2. des ateliers locaux ou régionaux coordonnés par des animateurs autochtones ont été tenus;
3. les connaissances autochtones ont été mises en commun en partenariat avec d'autres initiatives (c.-à-d. des projets financés par les Fonds autochtones pour les espèces en péril).

Tous les entrepreneurs, collectivités et organismes autochtones participants ont préparé des rapports sommaires fondés sur les entrevues menées auprès des détenteurs de connaissances. L'équipe chargée de l'ébauche du programme de rétablissement du caribou boréal d'Environnement et Changement climatique Canada a reçu tous les rapports sommaires et les a examinés en détail pour y mettre en relief les informations qui pourraient éclairer le programme de rétablissement. Les connaissances qui seraient utilisables au stade des plans d'action ont aussi été repérées et signalées par l'équipe. Cette étape visait à déterminer où et comment les connaissances autochtones pouvaient appuyer le programme de rétablissement et les plans par aires de répartition et/ou plans d'action subséquents.

Chaque rapport sommaire des connaissances autochtones reçu contenait des informations géographiquement précises et uniques qui étaient représentatives des connaissances et des expériences partagées par leurs détenteurs (Rapports sommaires des connaissances traditionnelles autochtones concernant la population boréale du caribou des bois, 2010-2011). Les connaissances traditionnelles autochtones sur le cycle vital du caribou boréal, son utilisation de l'habitat, la situation des populations, les menaces qui pèsent sur l'espèce et les mesures de conservation ont

été utilisées pour éclairer le programme de rétablissement. De plus, les détenteurs de connaissances traditionnelles autochtones ont partagé une quantité importante de connaissances locales détaillées sur le caribou boréal qui peuvent être utilisées pour appuyer les plans par aires de répartition et/ou les plans d'action, après consentement à une telle utilisation. Dans tous les cas, Environnement et Changement climatique Canada a réitéré aux détenteurs de connaissances son intention d'utiliser les connaissances autochtones dans le présent document.

ANNEXE D : ÉVALUATIONS SCIENTIFIQUES DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL

Examen scientifique de 2008

En 2007, Environnement et Changement climatique Canada a entrepris un examen scientifique pour désigner l'habitat essentiel du caribou boréal aussi précisément que possible, au moyen de la meilleure information disponible, et/ou préparer un calendrier d'études devant permettre de mener à bien cette démarche. Les résultats sont présentés dans un rapport intitulé *Examen scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada* (ci-après appelé Examen scientifique de 2008).

La désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal a été conçue comme un exercice d'analyse de décisions et de gestion adaptative. L'établissement d'un processus systématique, transparent et reproductible était la clé de voûte de cette approche. Le cadre de l'habitat essentiel qui en a résulté s'est basé sur la synthèse et l'analyse des données quantitatives recueillies et de l'information scientifique publiée sur l'écologie des populations du caribou boréal et de son habitat.

Dans l'Examen scientifique de 2008, il a été établi que c'est à l'échelle des aires de répartition du caribou boréal qu'il convient de désigner l'habitat essentiel, et une approche probabiliste a servi à déterminer dans quelle mesure l'état actuel de ces aires est adéquat pour le maintien d'une population locale autosuffisante d'après trois sources de données : le pourcentage de perturbation totale, la croissance de la population locale et la taille de la population locale. Parmi les 57 aires de répartition des populations locales ou unités d'analyse décrites à l'époque, 30 ont été évaluées comme étant « non autosuffisantes » (probabilité intégrée inférieure à 0,5), 17 comme « autosuffisantes » (probabilité intégrée supérieure à 0,5) et 10 comme « à autosuffisance aussi probable qu'improbable » (probabilité intégrée égale à 0,5).

Autres activités scientifiques

Dans l'Examen scientifique de 2008, un fondement a été établi pour l'évaluation de l'habitat essentiel; toutefois, Environnement et Changement climatique Canada a défini des domaines clés nécessitant une étude approfondie afin d'améliorer le fondement scientifique de la désignation de l'habitat essentiel :

1. implication de la variation des approches utilisées par les compétences provinciales et territoriales pour délimiter les aires de répartition sur la désignation de l'habitat essentiel;
2. impacts relatifs de différentes perturbations et de différents types d'habitat, ainsi que de leur configuration, sur la capacité des aires de répartition à permettre le maintien de populations locales autosuffisantes, et sur la désignation de l'habitat essentiel qui s'ensuit;
3. identification des seuils de gestion en fonction des perturbations pour les populations locales autosuffisantes;
4. influence de l'état futur des aires de répartition sur les seuils de gestion en fonction des perturbations, étant donné la nature dynamique des perturbations dans une aire de répartition donnée.

Il s'agissait de combler ces lacunes dans nos connaissances pour mieux fonder la désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal en utilisant la meilleure information disponible. À cette fin, Environnement et Changement climatique Canada a entrepris les travaux présentés dans *l'Évaluation scientifique aux fins de la désignation de l'habitat essentiel de la population boréale du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou) au Canada : mise à jour 2011* (ci-après appelée Évaluation scientifique de 2011).

Évaluation scientifique de 2011 : notions et méthodes

Comme pour l'Examen scientifique de 2008, la démarche décrite dans l'Évaluation scientifique de 2011 visait à produire une évaluation probabiliste de l'habitat essentiel en fonction de l'ensemble des conditions (démographiques et environnementales) observées pour chaque aire de répartition. Le cadre de travail et les composantes élaborés dans le contexte de l'Examen scientifique de 2008 ont été élargis et améliorés grâce à un ensemble d'activités scientifiques, notamment : la cartographie améliorée des perturbations; l'analyse de la sélection de l'habitat; l'analyse des zones tampons; la méta-analyse de l'état des populations locales du caribou boréal et de leur habitat; l'évaluation des conditions actuelles à l'appui des populations locales autosuffisantes de cariboux boréaux à l'aide des indicateurs de deux composantes écologiques de la viabilité (une croissance stable ou positive des populations et une persistance à long terme); la représentation des conditions futures au moyen d'un modèle simple de la dynamique de l'habitat; l'élaboration d'une méthode pour déterminer les seuils de gestion en fonction des perturbations axés sur les risques et propres aux aires de répartition, le tout au moyen de la meilleure information disponible.

Renseignements à l'appui de la désignation de l'habitat essentiel

Les renseignements fournis dans l'Évaluation scientifique de 2011 et visant à faciliter la désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal comprennent les quatre composantes suivantes pour chaque aire de répartition :

1. la délimitation et l'emplacement de l'aire de répartition, avec le degré de certitude de la délimitation;
2. une évaluation intégrée des risques au moyen de sources de données multiples tirées de trois indicateurs, avec l'application de règles de décision hiérarchisées pour évaluer la probabilité que les conditions actuelles de l'aire de répartition permettent à une population locales autosuffisante de s'y maintenir. Le résultat est exprimé sous forme d'un énoncé de probabilité concernant la réalisation des objectifs en matière de population et de répartition;
3. l'information nécessaire à la détermination des seuils de gestion en fonction des perturbations : plus précisément, une méthode uniforme pour déterminer les seuils, avec des exemples d'applications possibles, ainsi qu'une discussion sur l'interprétation à donner par rapport aux critères et aux indicateurs évalués;
4. la description des caractéristiques biophysiques, définies comme étant les caractéristiques de l'habitat nécessaires aux fonctions vitales de l'espèce assurant la survie et le rétablissement du caribou boréal. Les résultats des analyses de la sélection de l'habitat et les autres rapports publiés ont été utilisés pour produire la synthèse des principales caractéristiques biophysiques par écozone.

Les objectifs connexes de l'évaluation de la capacité des aires de répartition de permettre le maintien de populations locales autosuffisantes et la détermination de seuils de gestion en fonction des perturbations doit tenir compte de l'incertitude entourant la disponibilité et la fiabilité de l'information sur l'état actuel des populations locales et entourant la façon dont les populations locales pourraient réagir à des facteurs de stress additionnels, qui sont aussi, la plupart du temps, interreliés. L'approche probabiliste utilisée dans l'Évaluation scientifique de 2011 intègre explicitement les effets de l'incertitude et de la qualité des données au processus d'évaluation. Cette approche concorde avec la notion de gestion adaptative, selon laquelle les résultats probables sont exprimés en tant qu'hypothèses. Le suivi et l'évaluation des résultats obtenus viennent guider les adaptations apportées aux stratégies de gestion au fil du temps.

Principales constatations

L'information et les analyses présentées dans l'Évaluation scientifique de 2011 viennent combler les lacunes relevées au cours de la mise en œuvre des travaux présentés dans l'Examen scientifique de 2008. Toutefois, ni l'approche appliquée à l'Évaluation scientifique de 2011 ni les résultats qu'elle a produits ne s'écartent fondamentalement de ce qui a été conclu dans l'Examen scientifique de 2008, c'est-à-dire que l'aire de répartition d'une population locale est la désignation géographique qui convient pour décrire l'habitat essentiel. En outre, la perturbation totale dans une aire de répartition demeure le principal critère de désignation de l'habitat essentiel lorsqu'il s'agit d'atteindre l'objectif de maintenir les populations locales du caribou boréal autosuffisantes.

L'application du cadre de travail conceptuel et des analyses connexes qui sous-tendent l'Évaluation scientifique de 2011 comprend les grands points suivants :

1. La variation du recrutement dans 24 aires étudiées s'étendant sur l'ensemble de l'aire de répartition du caribou boréal et englobant l'état des aires de cette espèce au Canada a été expliquée dans une proportion atteignant presque 70 % par une seule mesure composite de la perturbation totale (phénomènes anthropiques avec zone tampon et incendies), dont la plus grande partie pouvait être attribuée aux effets négatifs des perturbations anthropiques.
2. Parmi les 57 aires de répartition du caribou boréal relevées au Canada à l'époque, 17 (30 %) ont été évaluées comme abritant une population « autosuffisante », 7 (12 %) comme abritant une population « à autosuffisance aussi probable qu'improbable » et 33 (58 %) comme abritant une population « non autosuffisante ».
3. Les seuils de gestion propres à chacune des aires établis en fonction des perturbations peuvent être déterminés au moyen d'une fonction généralisée perturbation-croissance de la population combinée à l'information propre à l'aire considérée. Une méthode a été mise au point pour étendre la description de l'habitat essentiel afin de prendre en compte les seuils de gestion établis en fonction des perturbations lorsque des risques acceptables sont définis par les gestionnaires.

En plus de ces grands points, plusieurs observations importantes ont été faites au sujet de l'information disponible, et des recommandations ont été formulées.

1. La plupart des aires de répartition du caribou boréal au Canada n'ont pas été entièrement décrites par manque de données uniformisées sur l'emplacement des animaux et en raison d'une mauvaise compréhension des déplacements d'animaux dans les aires et entre celles-ci. En tout, 57 aires étaient reconnues à l'époque par les compétences provinciales et territoriales au Canada, mais, depuis le dépôt de l'Examen scientifique de 2008, des changements y ont été apportés par certaines compétences en fonction de différents critères. La question de la délimitation des aires transfrontalières reste entière.
2. Les données démographiques sont insuffisantes pour de nombreuses aires de répartition du caribou boréal au Canada. Il convient de mettre en œuvre des programmes de suivi et d'évaluation pour obtenir des données sur la taille et la tendance des populations locales, le recrutement et la mortalité des adultes afin de mieux comprendre les facteurs influant sur la survie et le rétablissement du caribou boréal, d'accroître le degré de certitude des résultats des évaluations, de suivre la réaction des populations locales aux mesures de rétablissement et d'évaluer l'avancement de la réalisation des objectifs en matière de population et de répartition du caribou boréal au Canada.

En conclusion, les progrès importants réalisés des points de vue conceptuel et méthodologique dans l'Évaluation scientifique de 2011 visaient à réduire certains des facteurs d'incertitude et des facteurs limitatifs importants décrits dans l'Examen scientifique de 2008. Ces progrès ont amélioré la robustesse des résultats, qui ont pu constituer le fondement scientifique de la désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal au Canada.

Recherches scientifiques pour guider la désignation de l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du Bouclier boréal de la Saskatchewan

Le programme de rétablissement de 2012 a utilisé les données scientifiques de l'examen scientifique de 2008 et de l'évaluation scientifique de 2011 comme base de la désignation de l'habitat essentiel de toutes les aires de répartition du caribou boréal au Canada, sauf celle du Bouclier boréal, dans le nord de la Saskatchewan (SK1) (Environnement Canada, 2008; Environnement Canada, 2011b; Environnement Canada, 2012a). L'habitat essentiel de SK1 n'a pas été désigné en 2012 parce que la taille et les tendances de la population étaient inconnues, et que les fortes perturbations par les incendies (55 %) et les faibles perturbations anthropiques (3 %) constituaient des conditions qui n'étaient pas bien représentées dans les données utilisées pour définir le seuil de 65 % d'habitat non perturbé à titre de seuil de gestion des perturbations dans chaque aire de répartition. Le calendrier des études du programme de rétablissement de 2012 soulignait cette lacune dans les connaissances.

Depuis le programme de rétablissement de 2012, trois années de données démographiques sur SK1 ont été recueillies, et plusieurs autres autorités responsables ont également acquis d'autres données sur le recrutement et la survie des adultes, donnant ainsi une meilleure représentation de la gamme de combinaisons perturbations anthropiques/perturbations par les incendies possibles. Environnement et Changement climatique Canada a aussi mis à jour sa carte des perturbations, d'après des images de 2015, ce qui a facilité la concordance temporelle avec les nouvelles données démographiques. Le nouvel ensemble de données élargi a permis la réalisation d'autres analyses, notamment (Environnement et Changement climatique Canada, 2019) :

1. une évaluation d'un sous-ensemble des modèles de recrutement de 2011 pour faire la distinction entre les effets des perturbations anthropiques avec zone tampon et les effets des perturbations par les incendies;
2. une évaluation des données démographiques sur SK1 nouvellement recueillies dans le contexte des modèles nationaux de prévision du recrutement en fonction des perturbations;
3. une évaluation du sous-ensemble de modèles de 2011 pour examiner l'influence potentielle des perturbations anthropiques et des perturbations par les incendies sur la survie des femelles adultes;
4. une analyse de scénarios pour examiner les effets potentiels d'autres degrés de perturbations anthropiques avec zone tampon d'après les données actualisées.

Principaux constats (Environnement et Changement climatique Canada, 2019)

1. Le modèle séparant les effets des perturbations anthropiques (avec zone tampon de 500 m) des effets des perturbations par les incendies, qui explique 39 % de la variation du taux de recrutement, a reçu le plus grand appui. Bien que les perturbations par les incendies et les perturbations anthropiques aient toutes des effets négatifs, ce sont les perturbations anthropiques qui exerçaient l'effet le plus marqué.
2. Le modèle de perturbation totale (meilleur modèle en 2011) et le modèle qui distinguait les perturbations anthropiques des perturbations par les incendies prévoient adéquatement le recrutement dans SK1 (le recrutement moyen observé se situait dans l'intervalle de confiance à 95 %).
3. Dans l'évaluation de la survie des femelles adultes, le meilleur modèle incluait les perturbations anthropiques (avec zone tampon de 500 m) seulement, et expliquait environ 12 % de la variation. D'autres analyses s'imposent pour comprendre les autres facteurs qui pourraient jouer un rôle dans la survie des femelles adultes. Actuellement, SK1 affiche les taux de survie des caribous boréaux femelles les plus élevés du Canada. Selon d'autres analyses, la probabilité de maintenir une population autosuffisante dans SK1 est fonction de la survie des femelles adultes. Par exemple, la probabilité d'autosuffisance de SK1 chuterait à moins de 20 % si la survie des femelles adultes passait de 0,91 à 0,87 (si l'on présume qu'il n'y a aucune variation du recrutement).
4. Aux degrés de perturbation actuels, la probabilité d'autosuffisance de SK1 est de 71 %. Cette probabilité est basée sur trois années de données sur le recrutement et la survie des adultes recueillies dans SK1. Les analyses de scénarios donnent à penser que SK1 n'aurait plus que 60 % de chance de maintenir une population autosuffisante si les perturbations anthropiques augmentaient de 2,5-3,0 %. Le suivi continu de la population sera important pour réduire l'incertitude entourant l'état de la population à long terme et surveiller la réponse de celle-ci aux changements futurs du paysage.

ANNEXE E : DÉTERMINATION DES SEUILS DE GESTION EN FONCTION DES PERTURBATIONS

Cette annexe est tirée de l'Évaluation scientifique d'Environnement et Changement climatique Canada (2011b), et a été adaptée pour les besoins de ce programme de rétablissement. Une méthode élaborée pour tenir compte des seuils de gestion en fonction des perturbations (Environnement Canada, 2011b) est décrite dans la présente annexe. La détermination de seuils en fonction des perturbations exige un but de rétablissement et un niveau de risque acceptable du point de vue de la gestion.

Le but du rétablissement du caribou boréal a été défini comme l'obtention, dans la mesure du possible, de populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada. Environnement et Changement climatique Canada (2011 b) a exprimé ce but comme étant la probabilité d'observer, sur une période de 20 ans, un lambda moyen (croissance de la population) indiquant une population stable ou à la hausse, et la probabilité que la taille de la population demeure au-dessus du seuil de quasi-disparition de 10 femelles reproductrices sur une période de 50 ans. La probabilité que la population demeure stable ou à la hausse sur une période de 20 ans est basée sur deux indicateurs : la tendance de la population et le niveau de perturbation dans une aire de répartition du caribou boréal. Une étude a été complétée pour évaluer l'influence de divers degrés de perturbation sur la tendance de la population (figure E-1). Cette relation a été obtenue en combinant les renseignements liés aux effets négatifs des perturbations sur le recrutement de cariboux boréaux à un taux moyen national annuel de survie des adultes chez les femelles matures. Cette relation a été utilisée pour évaluer l'état de l'aire de répartition requis pour atteindre le but de rétablissement, lequel est un élément central de la désignation de l'habitat essentiel dans ce programme de rétablissement.

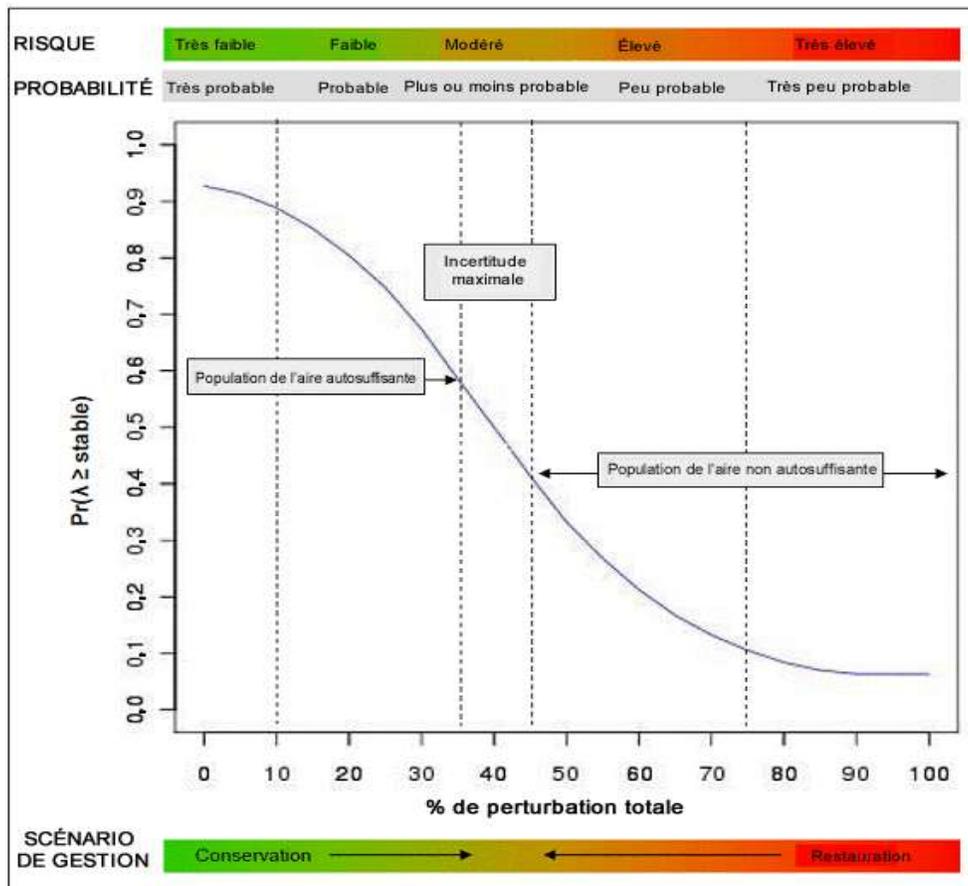


Figure E-1. Seuils de gestion en fonction des perturbations : probabilité d'observer une croissance stable ou positive ($\lambda \geq \text{stable}$) des populations locales du caribou boréal sur une période de 20 ans, à divers degrés de perturbation totale dans les aires de répartition (incendies ≤ 40 ans + perturbations anthropiques avec zone tampon de 500 m). Le degré de certitude du résultat, les risques écologiques et les scénarios de gestion sont représentés sur un continuum de conditions.

Les valeurs de perturbation associées à la probabilité d'obtenir une population locale autosuffisante peuvent être utilisées pour exprimer le risque relatif de ne pas obtenir une population locale autosuffisante (tableau E-1). À ce stade, un objectif de gestion donné doit être précisé afin de déterminer ce qui constitue un niveau de risque acceptable du point de vue de la gestion.

Tableau E-1. Intervalles de la perturbation totale dans les aires de répartition associés à divers degrés de certitude des résultats, et niveau de risque attribué relativement à l'atteinte d'une croissance stable ou positive de la population.

Probabilité de maintien d'une croissance stable ou positive ¹	Probabilité de réalisation du résultat recherché	Intervalle de perturbation	Niveau de risque
≥ 90 %	Très probable	≤ 10 %	Très faible
de < 90 à ≥ 60 %	Probable	> 10 à 35 %	Faible
de < 60 à ≥ 40 %	Plus ou moins probable	> 35 à 45 %	Modéré
de < 40 à ≥ 10 %	Peu probable	> 45 à 75 %	Élevé
< 10 %	Très peu probable	> 75 %	Très élevé

¹ Intervalles adaptés du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2005; une période de 20 ans a été appliquée à l'évaluation du taux de croissance moyen.

Un seuil de gestion des perturbations indique le point sous lequel (c.-à-d. à des niveaux de perturbation inférieurs) l'état de l'aire de répartition est susceptible de permettre l'atteinte du but de rétablissement à un niveau de risque acceptable, et au-dessus duquel le résultat est très incertain ou inacceptable. Dans le cadre de ce programme de rétablissement, une probabilité d'autosuffisance de 0,6 ou de 60 % (c.-à-d. la croissance de la population est stable ou en hausse) est appliquée au seuil maximal de gestion des perturbations totales de 35 % (ou un habitat non perturbé à 65 % tel qu'il est mentionné dans le programme de rétablissement) (voir la figure E-1). Une probabilité de 1,0 ou de 100 % est idéale, mais elle n'est pas réaliste étant donné qu'il est pratiquement impossible d'obtenir 0 % de perturbations totales même sans perturbations anthropiques. Le seuil maximal de gestion des perturbations de 35 %, assorti d'une probabilité d'autosuffisance de 0,6 ou de 60 %, constitue un point de départ raisonnable qui garantit un rétablissement probable, étant donné l'état des connaissances sur le caribou boréal en ce moment. Il est important de souligner qu'il s'agit d'un seuil maximal de gestion des perturbations car il existe toujours un risque (0,4 ou 40 %) que les populations locales ne seront pas autosuffisantes. Les populations locales qui ont des perturbations totales supérieures à 35 % (ou un habitat non perturbé à moins de 65 %) seront d'abord rétablies au seuil de gestion de perturbation de 35 % (afin d'obtenir un habitat non perturbé à 65 %). Le seuil de gestion des perturbations pourrait être modifié dans le futur à mesure que de nouvelles connaissances deviennent disponibles sur le niveau de risque que les populations locales de caribou boréal n'atteignent pas le but de rétablissement énoncé dans ce programme.

Dans l'aire de répartition SK1, le seuil de gestion des perturbations minimum a été fixé à 40 % d'habitat non perturbé, ce qui fournit une probabilité mesurable de 71 % que la population locale soit autosuffisante. Puisque les analyses d'Environnement et Changement climatique Canada indiquent que la population est sensible à de faibles hausses des perturbations anthropiques et à de faibles baisses du taux de survie des adultes, une probabilité de persistance plus élevée a été choisie aux fins de désignation de l'habitat essentiel dans SK1 (71 %) que celle fixée pour les 50 autres aires de répartition du Canada (60 %) (Environnement et Changement climatique

Canada, 2019). Le suivi continu de la population sera important pour réduire l'incertitude entourant l'état de la population à long terme, notamment à la lumière des changements futurs de l'état de l'aire de répartition (p. ex. augmentation des perturbations par les incendies découlant des changements climatiques).

ANNEXE F : SOMMAIRE DE L'ÉTAT DE LA POPULATION LOCALE ET DE L'HABITAT DU CARIBOU BORÉAL

Le tableau F-1 présente un sommaire de l'état de la population locale et de l'habitat du caribou boréal dans chacune des 51 aires de répartition de l'espèce. Les données sur la répartition du caribou boréal (figure 2), de même que sur l'état des populations locales et de leur habitat, sont fondées sur la meilleure information disponible fournie par les compétences provinciales et territoriales, y compris les données d'observation et de télémétrie et les analyses biophysiques (Environnement et Changement climatique Canada, 2017). En raison du peu de données disponibles pour de nombreuses aires de répartition au Canada, seules trois aires transfrontalières (une aire qui s'étend au-delà d'une frontière provinciale ou territoriale) ont été définies : Territoires du Nord-Ouest (NT1), Chinchaga (AB1) et Lac Joseph (NL1). Comme les compétences raffinent continuellement les données qu'elles recueillent, les limites des aires de répartition et les données démographiques des populations seront mises à jour, ce qui pourrait amener des révisions aux limites des aires de répartition et accroître le nombre d'aires transfrontalières. Le résultat de l'évaluation de l'autosuffisance peut varier lorsque des aires transfrontalières sont combinées. Les limites des aires de répartition et les évaluations intégrées des risques seront mises à jour chaque année en fonction de nouvelles données ou de données plus raffinées qui seront fournies par les compétences provinciales et territoriales. Dans certains cas, les estimations de la taille des populations locales et les données sur les tendances sont fondées principalement sur le jugement professionnel et des données limitées, et non sur des données de terrain recueillies rigoureusement.

La colonne « Type d'aire de répartition » dresse la liste des différentes catégories de populations locales en fonction des limites mises à jour des aires de répartition du caribou boréal fournies par les compétences (en date de juin 2012). Ces catégories ont par la suite été classées en trois types reflétant le degré de certitude lié aux limites des aires de répartition : unités de conservation (UC – faible certitude), unités de conservation améliorée (UCA – certitude moyenne) et population locale (PL – certitude élevée).

L'évaluation des risques représente l'état d'autosuffisance des populations locales : AS = autosuffisante; NAS = non autosuffisante; NAS/AS = autosuffisance aussi probable qu'improbable.

Les perturbations font l'objet d'une explication approfondie à la section 4.2.1.

Tableau F-1. Renseignements sur l'état des populations locales et de l'habitat du caribou boréal. L'état des populations et de leur habitat a été mis à jour dans le présent programme de rétablissement modifié, d'après l'information publiée dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

Code d'identification de l'aire de répartition	Nom de l'aire de répartition	Type d'aire de répartition	Estimation de la taille de la population par rapport à 100 individus ¹ (≥ 100 ou < 100)	Tendance de la population	Habitat perturbé (%)			Évaluation des risques ⁵
					Incendies ²	Perturbations anthropiques ³	Total ⁴	
Territoires du Nord-Ouest								
NT1	Territoires du Nord-Ouest	UCA	≥ 100 ⁶	Non disponible ⁷	28	9	35	AS
Colombie-Britannique								
BC1	Maxhamish	PL	≥ 100	Stable ⁸	2	67	68	NAS
BC2	Calendar	PL	≥ 100	Stable ⁸	16	53	61	NAS
BC3	Snake-Sahtahneh	PL	≥ 100	Stable ⁸	5	77	79	NAS
BC4	Parker	PL	< 100	En déclin ⁸	3	57	57	NAS
BC5	Prophet	PL	< 100	En déclin ⁸	10	78	78	NAS
Alberta								
AB1	Chinchaga (y compris la partie en C.-B.)	PL	≥ 100	En déclin	9	79	80	NAS
AB2	Bistcho	PL	≥ 100	En déclin	40	58	75	NAS
AB3	Yates	PL	≥ 100	Stable	42	20	55	NAS
AB4	Monts Caribou	PL	≥ 100	En déclin	46	27	62	NAS
AB5	Little Smoky	PL	≥ 100	Stable ⁹	0,4	96	96	NAS
AB6	Red Earth	PL	≥ 100	En déclin	40	48	72	NAS
AB7	Rive ouest de la rivière Athabaska	PL	≥ 100	En déclin	5	70	72	NAS
AB8	Richardson	PL	≥ 100	Stable	74	23	88	NAS
AB9	Rive est de la rivière Athabaska	PL	≥ 100	En déclin	28	78	84	NAS
AB10	Lac Cold	PL	≥ 100	En déclin	33	76	87	NAS
AB11	Nipisi	PL	< 100	Non disponible ¹⁰	9	75	77	NAS
AB12	Lac Slave	PL	< 100	Non disponible ¹⁰	39	74	87	NAS
Saskatchewan								
SK1	Bouclier boréal	UC	≥ 100 ¹¹	Stable	58	3	60	AS

Code d'identification de l'aire de répartition	Nom de l'aire de répartition	Type d'aire de répartition	Estimation de la taille de la population par rapport à 100 individus ¹ (≥ 100 ou < 100)	Tendance de la population	Habitat perturbé (%)			Évaluation des risques ⁵
					Incendies ²	Perturbations anthropiques ³	Total ⁴	
SK2	Plaines boréales	UC	≥ 100	Non disponible ¹²	30	20	45	NAS/AS
Manitoba								
MB1	The Bog	UCA	≥ 100 ¹³	Non disponible ¹⁴	6	14	19	NAS/AS
MB2	Kississing	UCA	≥ 100 ¹³	Non disponible ¹⁴	39	15	54	NAS
MB3	Naosap	UCA	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	28	28	52	NAS
MB4	Reed	UCA	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	7	20	26	AS
MB5	North Interlake	UCA	< 100	Non disponible ¹⁴	4	14	18	NAS/AS
MB6	Lac William	UCA	< 100	Non disponible ¹⁴	25	17	36	NAS
MB7	Wabowden	UCA	≥ 100	Non disponible ¹⁴	10	20	28	AS
MB8	Wapisu	UCA	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	11	13	24	AS
MB9	Nord du Manitoba	UC	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	23	11	33	NAS/AS
MB10	Sud du Manitoba	UC	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	4	12	16	AS
MB11	Est du Manitoba	UC	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	26	3	29	AS
MB12	Atikaki-Berens	UCA	Non disponible ¹⁵	Non disponible ¹⁵	29	6	34	AS
MB13	Owl-Flinstone	PL	< 100	Non disponible ¹⁴	25	18	39	NAS/AS
Ontario								
ON1	Sydney	UCA	< 100	En déclin	27	25	49	NAS
ON2	Berens	UCA	≥ 100	En déclin	31	6	37	NAS/AS
ON3	Churchill	UCA	≥ 100	En déclin	8	28	34	AS

Code d'identification de l'aire de répartition	Nom de l'aire de répartition	Type d'aire de répartition	Estimation de la taille de la population par rapport à 100 individus ¹ (≥ 100 ou < 100)	Tendance de la population	Habitat perturbé (%)			Évaluation des risques ⁵
					Incendies ²	Perturbations anthropiques ³	Total ⁴	
ON4	Brightsand	UCA	≥ 100	En déclin	19	26	41	NAS/AS
ON5	Nipigon	UCA	≥ 100	En déclin	7	25	30	AS
ON6	Côtière	UC	≥ 100	En déclin	0	15	15	AS
ON7	Pagwachuan	UCA	≥ 100	Stable	0,7	27	27	AS
ON8	Kesagami	UCA	≥ 100	En déclin	3	37	40	NAS
ON9	Grand Nord	UC	≥ 100 ¹⁶	En déclin ¹⁶	15	1	16	AS
Québec								
QC1	Val-d'Or	PL	< 100	En déclin	0,2	65	65	NAS
QC2	Charlevoix	PL	< 100	En déclin	4	80	82	NAS
QC3	Pipmuacan	UCA	≥ 100	En déclin	11	60	68	NAS
QC4	Manouane	UCA	≥ 100	Stable	18	26	41	NAS/AS
QC5	Manicouagan	UCA	≥ 100 ¹⁷	Stable ¹⁷	3	36	37	AS
QC6	Québec	UC	≥ 100 ¹⁷	Non disponible ¹⁸	20	13	32	AS
Terre-Neuve-et-Labrador¹⁹								
NL1	Lac Joseph	PL	≥ 100	Non disponible ²⁰	12	2	14	NAS/AS
NL2	Mont Red Wine	PL	≥ 100 ²¹	Non disponible ²²	7	3	9	NAS
NL3	Mont Mealy	PL	≥ 100	Non disponible ²³	1	1	2	NAS/AS

¹ Un minimum de 100 animaux a été utilisé dans l'évaluation scientifique de 2011 pour évaluer à quel moment les populations locales pourraient être susceptibles de disparaître à la suite de phénomènes stochastiques à cause de leur petite taille (Environnement Canada, 2011b).

² Une zone perturbée par un incendie correspond à toute zone où un incendie est survenu au cours des 40 dernières années (sans zone tampon).

³ Dans le cas des perturbations anthropiques, une zone tampon de 500 mètres est utilisée pour chaque perturbation linéaire ou polygonale.

⁴ Dans le cas de la perturbation totale, les perturbations anthropiques et les perturbations par les incendies qui se chevauchent ne sont comptées qu'une seule fois dans le total.

⁵ Sauf pour l'aire de répartition du Bouclier boréal (SK1), les évaluations intégrées des risques n'ont pas été mises à jour dans le présent programme de rétablissement modifié.

⁶ La taille de la population de NT1 est estimée à 6 000 à 7 000 individus.

⁷ Les programmes sous-régionaux de suivi à l'aide de colliers émetteurs, et les connaissances traditionnelles et communautaires donnent à penser que les tendances des populations de caribous boréaux diffèrent dans diverses parties de NT1. De façon générale, les tendances des populations semblent être à la hausse ou stables dans la partie nord de NT1, et stable ou en déclin, dans le sud de NT1. De plus amples renseignements sont disponibles dans le

programme de rétablissement des Territoires du Nord-Ouest publié en 2017

(http://www.nwt-species-at-risk.ca/sites/default/files/nwt_boreal_caribou_recovery_strategy_2017_final_0.pdf).

⁸ En 2013-2014, une éclosion bactérienne a causé des baisses de populations locales en Colombie-Britannique. Les populations des aires de répartition Parker et Prophet ne se sont pas remises de l'éclosion. Les autres populations locales sont en voie de rétablissement, mais les données actuelles sur les tendances pourraient ne pas refléter les conditions d'équilibre de ces populations.

⁹ La population d'AB5 est stable grâce à un programme annuel de réduction des populations de loups.

¹⁰ La tendance des populations d'AB11 et d'AB12 n'est pas disponible en raison du faible nombre de femelles munies d'un collier émetteur, ce qui donne des estimations non fiables du taux de survie annuel des femelles adultes.

¹¹ La taille de la population de SK1 est estimée à > 5 000 individus.

¹² Les données de suivi étant insuffisantes dans SK2, elles ne permettent pas d'établir une tendance de la population.

¹³ L'augmentation de la taille des populations (à ≥ 100 individus) découle de l'intensification des efforts de relevé et ne reflète donc pas nécessairement une amélioration de la situation générale.

¹⁴ Les données sur les tendances des populations des aires de répartition au Manitoba, en cours d'examen par la Province du Manitoba, n'étaient pas disponibles et ne pouvaient donc pas être incluses dans le présent programme de rétablissement modifié.

¹⁵ La Province du Manitoba a établi de nouvelles limites des aires de répartition en 2015

(https://www.gov.mb.ca/sd/wildlife/sar/pdf/cariboustrategy_octfall2015.pdf). Par conséquent, il n'existe pas de données démographiques à jour sur ces aires de répartition. Les données sur les populations des nouvelles aires de répartition provinciales du Manitoba sont présentées dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

¹⁶ La population d'ON9 a été divisée en 6 nouvelles aires de répartition par la Province de l'Ontario en 2013

(<https://www.ontario.ca/fr/document/politique-de-gestion-des-aires-de-distribution-pour-favoriser-la-conservation-et-le-retablissement>). Les données sur les populations de ces nouvelles aires de répartition sont présentées dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

¹⁷ Le Québec procède actuellement à la mise à jour des aires de répartition QC5 et QC6 et des paramètres liés à l'état des populations. Les données préliminaires sur les aires définies par Fortin *et al.* (2017) peuvent être consultées dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

¹⁸ Il n'est pas possible d'estimer la tendance de la population de QC6 dans son ensemble, car les données de relevé sont insuffisantes à l'échelle de l'aire de répartition. Les tendances démographiques préliminaires des zones définies par Fortin *et al.* (2017) qui se trouvent dans QC6 sont fournies dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

¹⁹ La Province de Terre-Neuve-et-Labrador est en train de mettre à jour les paramètres de l'état des populations dans le cadre de la mise à jour du plan de rétablissement provincial. La déclaration des résultats des relevés dépendra des activités actuelles de délimitation des sous-populations au Labrador.

²⁰ Un relevé a récemment été réalisé dans l'aire de répartition NL1, mais les données n'ont pas pu être analysées à temps pour être incluses dans le présent programme de rétablissement modifié.

²¹ La compréhension de la structure de la population de NL2 a changé depuis le programme de rétablissement de 2012. L'augmentation de la taille de la population (à ≥ 100 animaux) découle d'un changement de méthode, soit de dénombrements de la population minimale (colliers émetteurs et autres activités de terrain) à des relevés systématiques dans des portions de l'aire de répartition.

²² Selon les données préliminaires et les opinions d'experts, les tendances de la population dans l'aire de répartition NL2 sont généralement à la hausse dans la partie sud de l'aire de répartition et en déclin dans la partie nord de l'aire de répartition.

²³ La compréhension de la structure de la population de NL3 a changé depuis le programme de rétablissement de 2012. Un relevé de la population de NL3, en collaboration avec l'Agence Parcs Canada, est provisoirement prévu au cours des cinq prochaines années.

ANNEXE G : PRÉCISIONS RELATIVES À LA DÉSIGNATION DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL

Le tableau G-1 présente un sommaire de l'état de l'habitat du caribou boréal dans chacune des 51 aires de répartition de l'espèce. Les données sur la répartition et l'état de l'habitat du caribou boréal (figure 2) sont fondées sur la meilleure information disponible fournie par les compétences provinciales et territoriales, y compris les données d'observation et de télémétrie et les analyses biophysiques (Environnement Canada, 2011b). En raison du peu de données disponibles pour de nombreuses aires de répartition au Canada, seules trois aires transfrontalières (une aire qui s'étend au-delà d'une frontière provinciale ou territoriale) ont été définies : Territoires du Nord-Ouest (NT1), Chinchaga (AB1) et Lac Joseph (NL1). Comme les compétences raffinent continuellement les données qu'elles recueillent, les limites des aires de répartition et les données démographiques des populations seront mises à jour, ce qui pourrait amener des révisions aux limites des aires de répartition et accroître le nombre d'aires transfrontalières. Le résultat de l'évaluation de l'autosuffisance peut varier lorsque des aires transfrontalières sont combinées. L'évaluation des limites des aires de répartition et l'évaluation intégrée des risques relatifs aux aires de répartition seront mises à jour chaque année en fonction de nouvelles données ou de données plus raffinées qui seront fournies par les compétences provinciales et territoriales.

Comme il est décrit à la section 7.1, trois composantes permettent de décrire l'habitat essentiel du caribou boréal dans chaque aire de répartition de l'espèce : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat; iii) type d'habitat.

Tableau G-1. Renseignements sur l'habitat essentiel du caribou boréal. L'état de l'habitat a été mis à jour dans le présent programme de rétablissement modifié, d'après l'information publiée dans le rapport quinquennal sur les progrès (Environnement et Changement climatique Canada, 2017).

Code d'identification de l'aire de répartition	Emplacement Nom de l'aire de répartition	Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Superficie			Habitat non perturbé (%)	Type Caractéristiques biophysiques (voir les tableaux sur les écozones présentés à l'annexe H)
			Habitat perturbé (%)				
			Incendies ¹	Perturbations anthropiques ²	Total ³		
Territoires du Nord-Ouest							
NT1	Territoires du Nord-Ouest	44 166 546	28	9	35	65	Taïga des plaines Plaines boréales Bas-Arctique Taïga de la cordillère
Colombie-Britannique							
BC1	Maxhamish	710 105	2	67	68	32	Taïga des plaines
BC2	Calendar	496 393	16	53	61	39	Taïga des plaines
BC3	Snake-Sahtahneh	1 198 752	5	77	79	21	Taïga des plaines
BC4	Parker	75 222	3	57	57	43	Taïga des plaines

Code d'identification de l'aire de répartition	Emplacement	Superficie					Type
	Nom de l'aire de répartition	Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Caractéristiques biophysiques (voir les tableaux sur les écozones présentés à l'annexe H)
			Incendies ¹	Perturbations anthropiques ²	Total ³		
BC5	Prophet	119 396	10	78	78	22	Taïga des plaines
Alberta							
AB1	Chinchaga (y compris la partie en C.-B.)	3 162 612	9	79	80	20	Taïga des plaines, Plaines boréales
AB2	Bistcho	1 436 555	40	58	75	25	Taïga des plaines
AB3	Yates	523 094	42	20	55	45	Taïga des plaines
AB4	Monts Caribou	2 069 000	46	27	62	38	Taïga des plaines Plaines boréales
AB5	Little Smoky	308 606	0,4	96	96	4	Cordillère montagnarde Plaines boréales
AB6	Red Earth	2 473 729	40	48	72	28	Plaines boréales
AB7	Rive ouest de la rivière Athabaska	1 572 652	5	70	72	28	Plaines boréales
AB8	Richardson	707 350	74	23	88	12	Bouclier boréal (ouest) Plaines boréales
AB9	Rive est de la rivière Athabaska	1 315 980	28	78	84	16	Plaines boréales
AB10	Lac Cold	672 422	33	76	87	13	Plaines boréales
AB11	Nipisi	210 771	9	75	77	23	Plaines boréales
AB12	Lac Slave	151 904	39	74	87	13	Plaines boréales
Saskatchewan							
SK1	Bouclier boréal	18 034 870	58	3	60	40	Taïga du bouclier Bouclier boréal (ouest)
SK2	Plaines boréales	10 592 463	30	20	45	55	Plaines boréales
Manitoba							
MB1	The Bog	446 383	6	14	19	81	Plaines boréales
MB2	Kississing	317 029	39	15	54	46	Bouclier boréal (ouest)
MB3	Naosap	456 977	28	28	52	48	Bouclier boréal (ouest) Plaines boréales
MB4	Reed	357 425	7	20	26	74	Bouclier boréal (ouest) Plaines boréales
MB5	North Interlake	489 680	4	14	18	82	Plaines boréales
MB6	Lac William	488 219	25	17	36	64	Plaines boréales

Code d'identification de l'aire de répartition	Emplacement	Superficie					Type
	Nom de l'aire de répartition	Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Caractéristiques biophysiques (voir les tableaux sur les écozones présentés à l'annexe H)
			Incendies ¹	Perturbations anthropiques ²	Total ³		
MB7	Wabowden	628 938	10	20	28	72	Bouclier boréal (ouest)
							Plaines boréales
MB8	Wapisu	565 044	11	13	24	76	Bouclier boréal (ouest)
MB9	Nord du Manitoba	6 205 520	23	11	33	67	Bouclier boréal (ouest)
							Plaines boréales
MB10	Sud du Manitoba	1 867 255	4	12	16	84	Plaines boréales
MB11	Est du Manitoba	6 612 782	26	3	29	71	Bouclier boréal (ouest et centre-ouest)
MB12	Atikaki-Berens	2 387 665	29	6	34	66	Bouclier boréal (centre-ouest)
MB13	Owl-Flinstone	363 570	25	18	39	61	Bouclier boréal (centre-ouest)
Ontario							
ON1	Sydney	753 001	27	25	49	51	Bouclier boréal (centre-ouest)
ON2	Berens	2 794 835	31	6	37	63	Bouclier boréal (centre-ouest)
ON3	Churchill	2 150 490	8	28	34	66	Bouclier boréal (centre-ouest)
ON4	Brightsand	2 220 921	19	26	41	59	Bouclier boréal (centre-ouest)
ON5	Nipigon	3 885 026	7	25	30	70	Bouclier boréal (ouest et centre-ouest)
ON6	Côtière	376 598	0	15	15	85	Bouclier boréal (centre-ouest et centre)
ON7	Pagwachuan	4 542 918	0,7	27	27	73	Plaines hudsoniennes
							Bouclier boréal (ouest, centre-ouest et centre)
ON8	Kesagami	4 766 463	3	37	40	60	Plaines hudsoniennes
							Bouclier boréal (centre)
ON9	Grand Nord	28 265 143	15	1	16	84	Plaines hudsoniennes
							Bouclier boréal (ouest et centre-ouest)

Code d'identification de l'aire de répartition	Emplacement	Superficie					Type
	Nom de l'aire de répartition	Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Caractéristiques biophysiques (voir les tableaux sur les écozones présentés à l'annexe H)
			Incendies ¹	Perturbations anthropiques ²	Total ³		
Québec							
QC1	Val-d'Or	346 861	0,2	65	65	35	Bouclier boréal (centre)
QC2	Charlevoix	312 803	4	80	82	18	Bouclier boréal (sud-est)
QC3	Pipmuacan	1 376 899	11	60	68	32	Bouclier boréal (est)
QC4	Manouane	2 716 449	18	26	41	59	Bouclier boréal (est)
QC5	Manicouagan	1 134 129	3	36	37	63	Bouclier boréal (est)
QC6	Québec	62 156 186	20	13	32	68	Bouclier boréal (centre, est, et sud-est)
							Taïga du bouclier
							Plaines hudsoniennes
Terre-Neuve-et-Labrador							
NL1	Lac Joseph	5 802 491	12	2	14	86	Taïga du bouclier
							Bouclier boréal (est)
NL2	Mont Red Wine	5 838 594	7	3	9	91	Taïga du bouclier
							Bouclier boréal (est)
NL3	Mont Mealy	3 948 463	1	1	2	98	Taïga du bouclier
							Bouclier boréal (est)

¹ Une zone perturbée par un incendie correspond à toute zone où un incendie est survenu au cours des 40 dernières années (sans zone tampon).

² Dans le cas des perturbations anthropiques, une zone tampon de 500 mètres est utilisée pour chaque perturbation linéaire ou polygonale.

³ Dans le cas de la perturbation totale, les perturbations anthropiques et les incendies qui se chevauchent ne sont comptées qu'une seule fois dans le total.

ANNEXE H : CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES DE L'HABITAT ESSENTIEL DU CARIBOU BORÉAL

Caractéristiques biophysiques

Les connaissances autochtones (Rapports sommaires des CTA sur la population boréale du caribou des bois, 2010-2011), les analyses de la sélection de l'habitat et les rapports scientifiques publiés (Environnement Canada, 2011b) ont servi à résumer les caractéristiques biophysiques nécessaires aux fonctions vitales et au rétablissement du caribou boréal. Les résultats sont classés par écozone et écorégion afin d'illustrer la variation écologique au sein de l'aire de répartition de l'espèce.

Aires de répartition des populations locales du caribou boréal par écozone et écorégion

Le caribou boréal est réparti dans la forêt boréale au sein de huit écozones au Canada : la taïga des plaines, la cordillère montagnarde, la taïga du bouclier, les plaines boréales, le bouclier boréal, les plaines hudsoniennes, le Bas-Arctique et la taïga de la cordillère. La plus grande écozone, le bouclier boréal, compte cinq écorégions : le bouclier boréal (ouest), le bouclier boréal (centre-ouest), le bouclier boréal (centre), le bouclier boréal (est) et le bouclier boréal (sud-est) (voir la figure H-1).

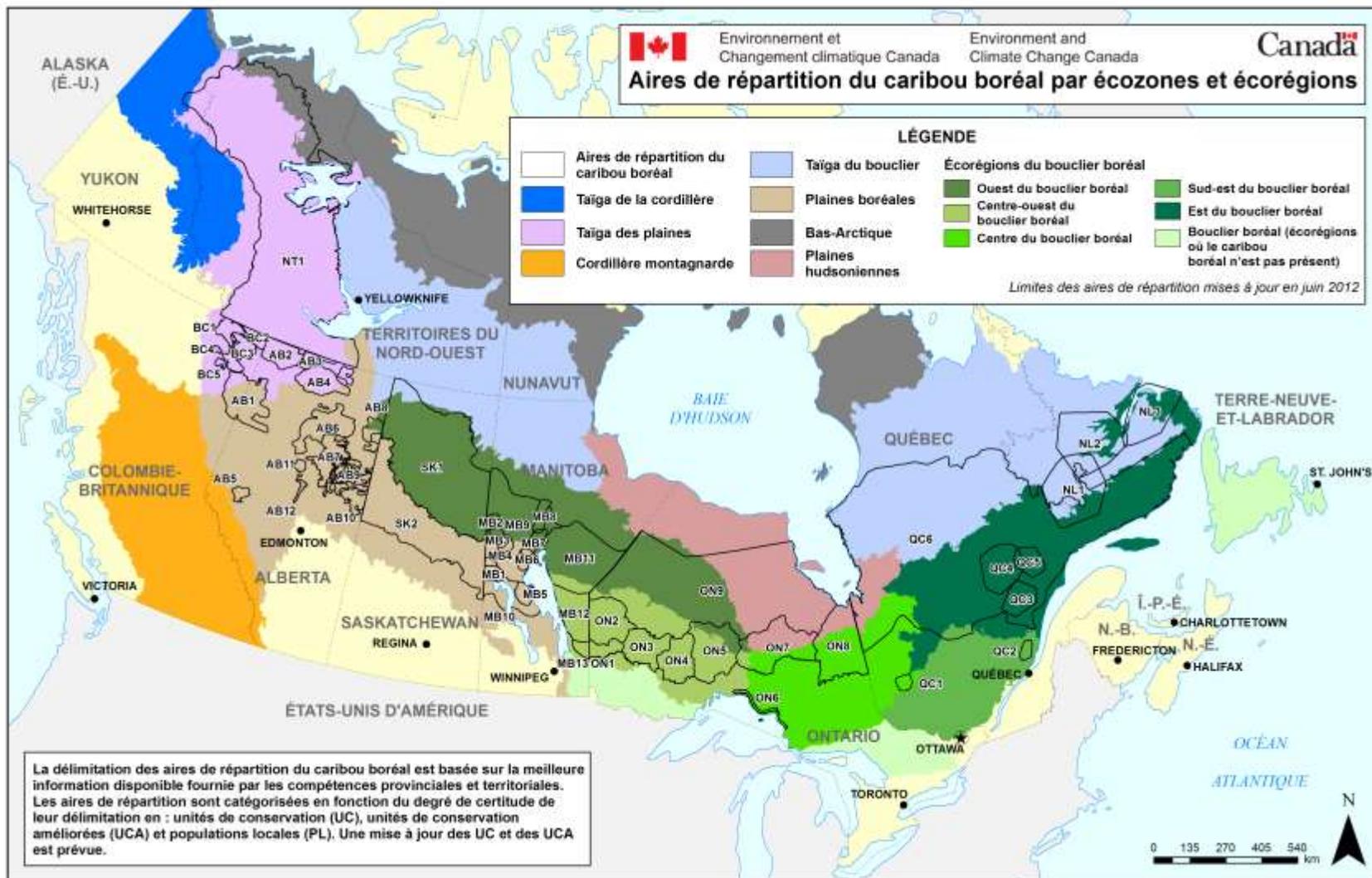


Figure H-1. Répartition du caribou boréal dans les écozones et écorégions du Canada.

Descriptions des caractéristiques biophysiques

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal sont classées en fonction du type d'habitat utilisé par l'espèce dans le contexte de ses activités saisonnières ou des activités propres à son cycle vital, y compris l'habitat à grande échelle, l'habitat de mise bas, l'habitat après la période de mise bas, l'habitat de rut, les sites d'hivernage et l'habitat lié aux déplacements. Ces renseignements sont présentés dans les tableaux ci-dessous, par écozone et écorégion.

Les caractéristiques biophysiques varient entre les aires de répartition et à l'intérieur de celles-ci. Puisque les caractéristiques biophysiques présentées dans le présent programme de rétablissement ont été élaborées à l'échelle nationale en fonction de chaque écozone et écorégion, et non de chaque population locale, chaque compétence provinciale ou territoriale pourrait élaborer ou élaborera au fil du temps une description approfondie des caractéristiques biophysiques nécessaires dans chaque aire de répartition. Les caractéristiques biophysiques propres aux aires de répartition du caribou boréal au Labrador ont été fournies par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et sont présentées dans le tableau H-6 ci-dessous.

Tableau H-1. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écozone de la taïga des plaines.

Type d'habitat	Description
Grande échelle	Forêts matures (pin gris, épinette, mélèze laricin) de 100 ans ou plus, et habitat coniférien ouvert. Vastes parcelles de tourbières d'épinettes et de muskegs avec préférence pour les tourbières oligotrophes par rapport aux tourbières minérotrophes et pour les forêts d'épinettes noires des hautes terres et des basses terres comportant une abondance de lichens ainsi que de la mousse et des carex. Zones planes avec petits arbres et saules, collines et zones en altitude.
Mise bas	Forêts de conifères ouvertes, toundra parsemée de buttes de gazon, petits arbustes, zones riveraines, brûlis récents, versants sud et ouest, collines et zones en altitude. Muskegs, marais et zones situées à proximité de sources d'eau. Caribous observés sur de petites îles composées de forêts d'épinettes noires matures et de forêts mixtes dans des tourbières, dans d'anciens brûlis à la lisière de milieux humides, dans des taillis d'aulnes comportant une abondance d'eau stagnante, et sur les rives des lacs.
Période suivant la mise bas	Muskegs ou zones avec accès à des muskegs, prés ouverts en altitude situés à proximité de plans d'eau (lacs et cours d'eau), et zones boisées mixtes. Forêts ouvertes de conifères comportant une abondance de lichens, petits arbustes, zones riveraines, toundra parsemée de buttes de gazon, habitat à la végétation clairsemée, brûlis récents et versants ouest. Anciens brûlis et vestiges de forêts non brûlées avoisinantes sélectionnés à la fin du printemps et au début de l'été.
Saison du rut	Forêts de conifères et forêts mixtes ouvertes, petits arbustes, zones riveraines, brûlis récents et versants ouest. Utilisation continue des muskegs avec lichens terricoles et carex, des zones boisées mixtes et des zones en altitude. Brûlis en régénération et habitat à la végétation clairsemée.
Hiver	Forêts ouvertes de conifères (épinette noire et pin) qui offrent un couvert adéquat comportant une abondance de lichen et des zones riveraines. Caribous observés dans des muskegs au début de l'hiver. Forêts d'épinettes et de lichens, zones régénérées après un incendie, habitat à la végétation clairsemée, habitat constitué d'herbes et de grands arbustes, et sphaignes avec épinettes clairsemées. À mesure que l'épaisseur de la neige augmente, les caribous demeurent plus souvent dans des zones densément boisées de pins ou d'épinettes noires comportant des lichens suspendus. Ils conservent un accès à des zones ouvertes de végétation mixte pour s'alimenter au niveau du sol.

Déplacements	<p>Les femelles se montrent très fidèles aux sites de mise bas d'une année à l'autre (c.-à-d. dans un rayon de 14,5 km).</p> <p>Dans les grandes zones présentant différents milieux, les tendances d'utilisation de bon nombre de caribous changent en fonction des préférences saisonnières.</p> <p>Les taux de déplacement augmentent pendant la saison du rut et atteignent leur paroxysme en hiver.</p>
--------------	--

Tableau H-2. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écozone de la cordillère montagnarde.

Type d'habitat	Description
Grande échelle	<p>Peuplements de pins tordus des hautes terres, peuplements mixtes de pins tordus et d'épinettes noires et muskegs arborés comportant une abondance de lichens.</p> <p>Peuplements ouverts à prédominance de pins de 80 ans ou plus.</p>
Mise bas	Les zones plus proches des blocs de coupe, avec une proportion élevée de mélèzes, sont sélectionnées pendant la mise bas. Sommets montagneux de faible altitude.
Période suivant la mise bas	Zones homogènes de peuplements à prédominance de conifères.
Saison du rut	Aucun renseignement n'est disponible actuellement sur l'habitat pendant la saison du rut.
Hiver	Le caribou occupe des zones présentant une proportion élevée de forêts de mélèzes et de pins pendant l'hiver.

Tableau H-3. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écozone de la taïga du bouclier (voir le tableau H-6 pour les caractéristiques biophysiques spécifiques aux aires de répartition du Labrador).

Type d'habitat	Description
Grande échelle	<p>Toundra des hautes terres à prédominance d'arbustes de la famille des <i>Ericaceae</i> (<i>Ericaceae</i> spp.), de lichens, de graminées et de carex.</p> <p>Toundra des basses terres composée de tourbières complexes (muskegs et tourbières oligotrophes réticulées), de milieux humides (marais, marécages), de lacs, de cours d'eau et de vallées fluviales.</p> <p>Forêts denses de pins gris et d'épinettes noires matures où poussent également des sapins baumiers et des mélèzes laricins, et forêts ouvertes de conifères comportant une abondance de lichens.</p>
Mise bas	<p>Tourbières oligotrophes réticulées, tourbières oligotrophes arborées, milieux humides ouverts de petite taille (moins de 1 km²), muskegs de grande taille et marais en bordure de plans d'eau. Terres nues.</p> <p>La mise bas sur les péninsules et les îles augmente avec la superficie des zones d'eau libre.</p>
Période suivant la mise bas	Milieux humides boisés. Zones montagneuses, sites côtiers, le long des rivages (cours d'eau, lacs), marais avec présence de lichens.
Saison du rut	Milieux humides ouverts, marécages. Forêts matures, terrain montagneux avec forêts d'épinettes noires, de mélèzes laricins et de pins comportant une abondance de lichens.
Hiver	<p>Les zones forestières sont utilisées pendant les années de faible accumulation de neige; sinon, le choix de l'habitat d'hivernage reflète l'évitement général de la neige profonde, y compris l'utilisation de l'habitat de toundra à des altitudes plus élevées dans les régions montagneuses et des tourbières oligotrophes le long des lacs ou des océans.</p> <p>Milieux humides boisés.</p> <p>Hautes terres composées de toundra et étendues sablonneuses plates à proximité de l'eau. Terres nues.</p> <p>Bordures de tourbières oligotrophes, blocs glaciels et blocs erratiques avec lichens et lacs.</p> <p>Certains caribous utilisent des peuplements d'épinettes blanches et de sapins matures comme solution de rechange à l'habitat composé de lichens arboricoles. Mélange de peuplements forestiers matures, terrains montagneux avec forêts d'épinettes noires, de mélèzes laricins et de pins gris comportant une abondance de lichens.</p>

Déplacements	La connectivité entre les types d'habitat sélectionnés est importante étant donné les modèles de déplacement observés chez les populations de caribous. Il a été observé que certains individus peuvent se déplacer sur des distances allant jusqu'à environ 200 km, quoique la majorité d'entre eux se déplacent sur de plus petites distances. Les femelles se montrent fidèles aux sites utilisés après la mise bas et retournent dans un rayon de 6,7 km autour d'un emplacement donné les années suivantes.
--------------	---

Tableau H-4. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écozone des plaines boréales.

Type d'habitat	Description
Grande échelle	Forêts de conifères (pin gris, épinette noire, mélèze laricin) au dernier stade de succession (plus de 50 ans), tourbières arborées, muskegs ou tourbières oligotrophes, utilisation d'îles sèches dans les muskegs comportant une abondance de lichens. Terrains montagneux ou zones en altitude, petits lacs. Se limite principalement aux complexes de tourbières. Altitude élevée (jusqu'à 1 135 m). Brûlis choisis de plus de 40 ans.
Mise bas	Tourbières oligotrophes et forêts matures choisies pour la mise bas. Îles et petits lacs. Les tourbières et les peuplements forestiers à prédominance d'épinettes noires et les peuplements d'épinettes noires des basses terres dans les muskegs sont utilisés pour la mise bas.
Période suivant la mise bas	Peuplements forestiers de plus de 50 ans. Les forêts d'épinettes noires et de pins gris des hautes terres, les peuplements d'épinettes noires des basses terres, les peuplements de jeunes pins gris, les tourbières ouvertes et arborées et les muskegs sont aussi sélectionnés durant l'été. Utilisation de lichens et de muskegs à faible végétation. Dans certaines zones, les sites comportant une abondance de lichens arboricoles sont sélectionnés durant l'été.
Saison du rut	Forêts matures. Forêts d'épinettes noires et de pins gris des hautes terres, peuplements d'épinettes noires des basses terres, peuplements de jeunes pins gris, tourbières ouvertes et arborées et muskegs sélectionnés durant l'été.
Hiver	Tourbières et complexes de tourbières oligotrophes et minérotrophes arborées et ouvertes avec plus de 50 % de couverture de tourbière comportant une abondance de lichens. Utilisation de petits lacs et d'affleurements rocheux sur les lacs pour l'accès aux lichens. Forêts matures de plus de 50 ans. Forêts d'épinettes noires et de pins gris des hautes terres, peuplements d'épinettes noires des basses terres, peuplements de jeunes pins gris et tourbières ouvertes et arborées.

Tableau H-4a. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écorégion du bouclier boréal (ouest).

Type d'habitat	Description
Grande échelle	Tourbières complexes, muskegs ou tourbières oligotrophes à prédominance de conifères ou de mélèzes laricins. Utilisation d'îles sèches au milieu de muskegs et de forêts de conifères matures (pin gris, épinette noire, mélèze laricin) à densité modérée à élevée dans les hautes terres comportant une abondance de lichens. Terrains montagneux ou zones en altitude comportant une multitude de petits lacs.
Mise bas	Les tourbières, les peuplements à prédominance d'épinettes noires, les peuplements forestiers matures et les muskegs arborés sont tous utilisés pour la mise bas. Les caribous utilisent les îles, les petits lacs et les rivages des lacs pendant la mise bas.

Période suivant la mise bas	Les rivages de lacs en milieux boisés, les îles, les rochers faiblement arborés, les hautes terres de conifères et d'épinettes et les muskegs arborés sont utilisés en été. Les sites comportant une abondance de lichens arboricoles sont importants pour la recherche de nourriture dans certaines zones. Les forêts de conifères denses et les forêts mixtes sont également utilisées.
Saison du rut	Forêts de conifères denses et clairsemées et forêts mixtes. Les milieux riverains ouverts sont également utilisés pendant la saison du rut.
Hiver	Peuplements matures d'épinettes des hautes terres et peuplements de pins et muskegs arborés. Forêts à prédominance de pins gris. Les caribous sélectionnent les forêts mixtes de conifères clairsemées et denses et les tourbières oligotrophes arborées. Dans certaines zones, les caribous sélectionnent un habitat présentant une visibilité supérieure et éloigné des lisières forestières.
Déplacements	Certains mâles se déplacent sur une distance de plus de 100 km au cours de la saison du rut. Les parcours traditionnels entre les aires de répartition d'été et d'hiver se trouvent dans les grands complexes de tourbières. Les caribous migrent en suivant un axe nord-sud.

Tableau H-4b. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écorégion du bouclier boréal (centre-ouest).

Type d'habitat	Description
Grande échelle	Hautes terres de conifères matures et basses terres à prédominance de conifères ou de mélèzes laricins. Tourbières et muskegs à prédominance de conifères ou de mélèzes laricins comportant une abondance de lichens arboricoles, peuplements de conifères matures des hautes terres comportant une abondance de lichens terrestres et zones rocheuses avec arbres clairsemés. Altitude de 300 m. Valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée ¹ . Sélection de brûlis anciens (plus de 40 ans).
Mise bas	Milieux humides boisés ou tourbières oligotrophes arborées, anciens brûlis, conifères clairsemés et épinettes denses. Présence nécessaire de lichens. Tourbières, collines rocheuses présentant de grandes zones de mousses, îles boisées et rivages de lacs de grande taille sélectionnés pendant la mise bas. Forêts de pins gris ou forêts de pins gris et d'épinettes noires également utilisées pour la mise bas.
Période suivant la mise bas	Tourbières avec îles boisées, îles et rivages sélectionnés pendant l'été. Peuplements de forêts matures et denses.
Saison du rut	Tourbières oligotrophes semi-ouvertes et ouvertes et hautes terres de conifères matures sélectionnées pendant la saison du rut. Les lichens terrestres et arboricoles, les carex et les éricoïdes de tourbières oligotrophes (<i>Andromeda glaucophylla</i> , <i>Chamaedaphne calyculata</i> , <i>Kalmia polifolia</i> , <i>Ledum groenlandicum</i>) constituent des sources importantes de nourriture.
Hiver	Peuplements de conifères matures. Zones présentant une forte proportion de lacs (plus de 5 à 100 ha) avec des rivages complexes. Les caribous se nourrissent dans des zones comportant une abondance de lichens, un nombre plus faible d'arbustes dans les peuplements de pins gris et d'épinettes noires présentant des densités faibles, dans des zones terrestres à faible altitude et sur des sommets peu élevés. Les caribous sélectionnent des tourbières oligotrophes ouvertes, des crêtes de roches avec des pins gris d'âges intermédiaires à matures, des zones de pins gris avec lichens et lacs. Toutefois, ils se déplacent vers les crêtes présentant des pins gris dans les peuplements de conifères matures avec lichens lorsque les conditions hivernales les empêchent de rechercher leur nourriture dans les tourbières oligotrophes. Les lichens arboricoles, les lichens terrestres, les carex et les espèces de la famille des Éricacées constituent une importante source de nourriture.

Déplacements	<p>Les caribous se déplacent principalement dans les forêts de conifères et évitent les milieux ouverts (p. ex. lacs, zones perturbées, etc.) pendant la migration de l'habitat d'été à l'habitat d'hiver.</p> <p>Ils utilisent des lacs gelés pour les déplacements pendant l'hiver et le printemps, parfois pour atteindre des îles où ils mettent bas.</p> <p>La migration du printemps ne se limite pas à des parcours précis.</p> <p>Certains individus peuvent se déplacer sur une distance de 100 km durant la saison du rut.</p> <p>Des caribous se sont déplacés sur des distances de 8 à 60 km après le début des activités d'exploitation forestière.</p>
--------------	--

Tableau H-4c. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écorégion du bouclier boréal (centre).

Type d'habitat	Description
Grande échelle	<p>Basses terres à prédominance d'épinettes noires au dernier stade de succession et hautes terres à prédominance de pins gris.</p> <p>Basses terres d'épinettes noires à couvert ouvert.</p> <p>Forêts à faible densité de pins gris ou d'épinettes noires au dernier stade de succession et tourbières à prédominance d'épinettes noires ou de mélèzes laricins comportant une abondance de lichens terrestres et une quantité modérée de lichens arboricoles.</p> <p>Les caribous utilisent également des zones aux sols sablonneux à loameux, secs à humides, et aux sols peu profonds recouvrant un substrat rocheux.</p> <p>Altitude de 300 m.</p> <p>Valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée¹.</p> <p>Sélection de brûlis anciens (plus de 40 ans).</p>
Mise bas	<p>Peuplements d'épinettes noires matures à couvert ouvert et tourbières mésiques avec espèces de la famille des Éricacées sélectionnés pour la mise bas dans la région de Claybelt.</p> <p>Les femelles avec petits sélectionnent des zones présentant des arbustes de la famille des Éricacées et des lichens terrestres plus abondants pendant l'été, comparativement aux femelles sans petits.</p>
Hiver	<p>Grandes étendues de forêts contiguës à prédominance d'épinettes noires.</p> <p>Les forêts ouvertes de conifères ou les forêts présentant des densités d'arbres plus faibles, une abondance de lichens terrestres et arboricoles et une faible quantité de neige (p. ex. les rivages) sont également sélectionnées.</p>

Tableau H-4d. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écorégion du bouclier boréal (est) (voir le tableau H-6 pour les caractéristiques biophysiques spécifiques aux aires de répartition du Labrador).

Type d'habitat	Description
Grande échelle	<p>Forêts de conifères et d'hypnum dans des milieux mal drainés et hautes terres constituées de conifères matures comportant une abondance de lichens terrestres. Peuplements d'épinettes noires, de pins gris et de sapins baumiers comportant une abondance de lichens.</p> <p>Plans d'eau et milieux humides (marécages, zones marécageuses avec présence de mélèzes laricins).</p> <p>Montagnes ou terrains ondulés.</p> <p>Altitude de 300 m.</p> <p>Valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée¹.</p> <p>Sélection de brûlis anciens (plus de 40 ans).</p>
Mise bas	<p>Milieux humides ouverts, péninsules et îles.</p> <p>Carex, espèces de la famille des Éricacées, bryophytes, aulnes et mélèzes sélectionnés au printemps.</p> <p>Sapins baumiers, peuplements denses d'épinettes noires, forêts d'épinettes et de sapins de plus de 40 ans et terrains nus et secs présentant de fortes densités de lichens.</p> <p>Peuplements de conifères matures ainsi que milieux humides (marais, zones de tourbe mousseuse). Altitudes plus élevées utilisées pour la mise bas dans cette zone, plutôt que les lacs ou les plans d'eau.</p>

Type d'habitat	Description
Période suivant la mise bas	Milieus humides (marais, marécages) ouverts et boisés et utilisation continue de péninsules et d'îles. Zones montagneuses, rivages (cours d'eau et lacs). Plantes aquatiques, bouleaux nains (<i>Betula glandulosa</i>), arbustes à feuilles caduques, espèces de la famille des <i>Éricacées</i> et mousses.
Saison du rut	Milieus humides ouverts sélectionnés, marécages. Lichens terrestres et arboricoles, plantes herbacées non graminoides, carex, mousses, conifères et arbustes à feuilles caduques. Peuplements de sapins baumiers, peuplements denses d'épinettes, peuplements de conifères matures et en régénération et autres peuplements forestiers (mélèze laricin, pin) comportant une abondance de lichens, milieux humides (marécages) et terrains nus et secs.
Hiver	Milieus humides boisés. Des caribous utilisent la toundra des hautes terres pour le repos. Terrains montagneux. Terrains nus et secs, milieux humides, forêts de conifères matures avec lichens, peuplements de sapins baumiers, peuplements denses d'épinettes et forêts mélangées d'épinettes et de sapins de plus de 40 ans sélectionnés dans les régions du sud. Des caribous sont observés à proximité de plans d'eau gelés. L'utilisation de forêts matures protégées de la récolte augmente la probabilité de rencontrer des loups, qui choisissent le même habitat en hiver. Zones enneigées peu profondes sélectionnées à la fin de l'hiver.
Déplacements	Les caribous se déplacent sur de plus grandes distances pendant la saison du rut.

Tableau H-4e. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écorégion du bouclier boréal (sud-est).

Type d'habitat	Description
Grande échelle	Basses terres à prédominance d'épinettes noires au dernier stade de succession et hautes terres à prédominance de pins gris, peuplements de sapins baumiers, terrains marécageux et zones comportant une abondance de lichens.
Mise bas	Forêts de conifères ouvertes ou à moitié fermées. Altitude de 300 m. Valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée ¹ . Sélection de brûlis anciens (plus de 40 ans).
Saison du rut	Forêts matures, denses et ouvertes d'épinettes, de mélèzes laricins et de pins gris, et forêts de jeunes conifères de 30 à 50 ans.
Hiver	Peuplements ouverts de sapins baumiers, de sapins baumiers et d'épinettes noires, d'épinettes noires, et d'épinettes noires et mélèzes laricins, et peuplements de pins gris de plus de 70 ans. Terrains nus et secs, peuplements de sapins baumiers ou de sapins et épinettes noires de 30 à 50 ans, et peuplements de pins gris de 50 ans et lichens arboricoles et terrestres.

Tableau H-5. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écozone des plaines hudsoniennes.

Type d'habitat	Description
Grande échelle	Milieus sélectionnés en général pour réduire le risque de prédation. Muskegs largement arbustifs et forêts de conifères matures comportant une abondance de lichens. Rivage des lacs et des cours d'eau profonds (bouleaux). Zones mal drainées, à prédominance de carex, de mousses et de lichens, ainsi que forêts ouvertes d'épinettes noires et de mélèzes laricins. Altitude de 150 m. Niveaux intermédiaires d'irrégularités ¹ et valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée ² .

Type d'habitat	Description
Mise bas	Peuplement de conifères matures avec et sans lichens et muskegs. Préférence pour les altitudes plus élevées pendant la mise bas que pendant d'autres périodes.
Période suivant la mise bas	Marais, tourbières oligotrophes et minérotrophes, et lacs.
Saison du rut	Milieus humides et peuplements de conifères avec lichens. Des peuplements de conifères matures et en régénération sont également utilisés, mais dans une moindre mesure. Les caribous utilisent les collines des basses terres et les îles boisées des muskegs comportant plusieurs espèces d'arbres différentes.
Hiver	Forêts de conifères denses et matures avec lichens et milieux humides. Tourbières à prédominance de tourbières oligotrophes ouvertes et de lichens terrestres. Vastes parcelles d'épinettes noires intermédiaires et matures, muskegs largement arbustifs et peuplements de conifères mixtes, tous utilisés à la fin de l'hiver.
Déplacements	Déplacements majeurs en automne et en hiver lorsque les caribous passent de l'habitat de mise bas à l'habitat d'hivernage. Les déplacements à grande échelle sont supérieurs dans les zones présentant de fortes densités d'orignaux, sans doute pour réduire le risque de prédation.

¹ L'irrégularité des vecteurs est une unité de mesure utilisée pour comprendre la variabilité sur le plan de l'inclinaison et de l'orientation.

² L'indice de végétation par différence normalisée (IVDN) est un indice qui offre une méthode normalisée de comparaison de la verdure de la végétation entre les images satellites.

REMARQUE : Une petite portion de l'habitat essentiel du caribou boréal dans la partie nord de l'aire de répartition des Territoires du Nord-Ouest est située dans les écozones du Bas-Arctique et de la taïga de la cordillère. Il n'existe actuellement aucune donnée sur la façon dont le caribou boréal utilise l'habitat ou les caractéristiques biophysiques de cet habitat dans ces écozones. Les caractéristiques biophysiques dans l'écozone de la taïga des plaines sont utilisées pour décrire le type d'habitat nécessaire aux fins de désignation de l'habitat essentiel du caribou boréal dans les écozones du Bas-Arctique et de la taïga de la cordillère.

Caractéristiques biophysiques propres aux aires de répartition du Labrador, y compris des renseignements détaillés fournis par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Tableau H-6. Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou boréal dans l'écorégion du bouclier de la taïga et dans l'écozone de l'est du bouclier boréal, propres aux aires de répartition du Labrador.

Type d'habitat	Description
Grande échelle	<p>Forêts subarctique et boréale. Toundra et arbustes bas en haute altitude. Nombre de lacs, tourbières (tourbières oligotrophes réticulées, de plateau et de bassin, et tourbières minérotrophes ridées ou en échelle) et complexes de tourbières comprenant plusieurs types de milieux humides adjacents les uns aux autres, vastes vallées fluviales. Forêts à lichens, nouveaux brûlis et zones de brûlis en régénération. Valeurs intermédiaires de l'indice de végétation par différence normalisée¹.</p> <p><u>Lac Joseph (NL1)</u> Forêts subarctiques inférieure et supérieure caractérisées par des forêts ouvertes de conifères, des eskers et des plateaux en hautes terres. Dominance de l'épinette noire et présence sporadique du pin gris et du peuplier faux-tremble. Sites mal drainés caractérisés par de vastes complexes de tourbières minérotrophes ridées et de tourbières oligotrophes réticulées bordés par des peuplements d'épinettes noires et de sphaignes. Les sites bien drainés et les hautes terres en milieux fluviaux contiennent souvent des forêts à lichens ouvertes. Les lacs, notamment les lacs Joseph, Ashuanipi et Atikonak, comptent pour environ 15 % de l'aire de répartition.</p> <p><u>Mont Red Wine (NL2)</u> Forêt boréale supérieure et zones alpines ainsi que forêt subarctique inférieure. Les portions de l'aire de répartition situées dans la forêt boréale contiennent des forêts denses et productives et des vallées fluviales profondes. Dominance de l'épinette noire et présence du sapin baumier, du bouleau blanc et du peuplier faux-tremble. Les caractéristiques topographiques dominantes sont les monts Red Wine (de 600 à 900 m au-dessus du niveau de la mer) et un vaste plateau boréal en hautes terres constitué d'une mosaïque de vastes tourbières oligotrophes réticulées et d'une forêt ouverte de conifères (400 m au-dessus du niveau de la mer). Zones alpines avec une végétation de type toundra; mélèze et épinette noire sur les pentes inférieures des vallées.</p> <p><u>Mont Mealy (NL3)</u> Vastes landes côtières sans arbres et îles au large des côtes avec une végétation de type toundra, vastes tourbières oligotrophes réticulées et bassins d'eaux libres, avec buttes dominées par des broussailles d'épinette et le thé du Labrador sur le plateau de la rivière Eagle. Forêt boréale moyenne caractérisée par des forêts d'épinettes noires et de sapins baumiers à couvert fermé. Eskers parfois caractérisés par des bandes de forêts à lichens. Les caractéristiques topographiques dominantes sont les monts Mealy (1 000 m au-dessus du niveau de la mer), qui comptent des zones alpines avec une végétation de type toundra.</p>
Mise bas	<p>Muskegs, lacs, îles et péninsules de grands lacs, ou combinaisons de ces éléments. Peuplements de conifères denses et matures (> 90 ans) avec sous-étage constitué de sphaignes, de plantes herbacées non graminoides ou d'arbustes, en particulier à proximité des milieux humides et des lacs.</p>
Période suivant la mise bas et été	<p>Immédiatement après la mise bas : milieux humides, zones d'eau libre et forêts de conifères denses et matures adjacentes. Été (de juillet à septembre) et début de l'automne : vaste éventail de communautés végétales à proximité des zones de mise bas, notamment forêts de conifères matures avec sous-étage constitué d'arbustes ou de mousses et de plantes herbacées non graminoides, tourbières oligotrophes arborées et certains terrains boisés ouverts avec vaste sous-étage arbustif.</p>

Type d'habitat	Description
	<p>Milieus humides ouverts et boisés (muskegs et tourbières arborées) et utilisation continue de péninsules, d'îles et de rivages (cours d'eau et lacs).</p> <p>Plantes riveraines, bouleau nain, saule, arbustes de la famille des Éricacées, plantes herbacées non graminoides et carex en guise de nourriture.</p>
Saison du rut	<p>Milieus humides, zones d'eau libre et forêts de conifères denses et matures adjacentes.</p> <p>Forêts de conifères matures avec sous-étage constitué d'arbustes ou de mousses et de plantes herbacées non graminoides, tourbières oligotrophes arborées et certains terrains boisés ouverts avec vaste sous-étage arbustif.</p> <p>Milieus humides ouverts et boisés (muskegs et tourbières oligotrophes arborées) et utilisation continue de péninsules, d'îles et de rivages (cours d'eau et lacs).</p> <p>Plantes riveraines, bouleau nain, saule, arbustes de la famille des Éricacées, plantes herbacées non graminoides et carex en guise de nourriture.</p>
Hiver	<p>Début de l'hiver (de novembre à janvier) : forêts à lichens et forêts à lichens et arbustes. Utilisation occasionnelle de milieux humides.</p> <p>Fin de l'hiver : forêts à lichens, plans d'eau couverts de glace (comme lieux de repos et de refuge) et zones de brûlis en régénération (avec sous-étage constitué d'arbustes et de <i>Cladina mitis</i>) dans certains cas.</p> <p>Vaste utilisation des landes côtières dans l'aire de répartition du Mont Mealy.</p> <p>Certains caribous utilisent des zones alpines dans les aires de répartition du Mont Red Wine et du Mont Mealy.</p>
Déplacements	<p>Durant les migrations printanière et automnale, sélection d'habitats ouverts propices aux déplacements. En particulier, sélection de milieux humides (gelés) et de brûlis au printemps et à l'automne, puis de forêts à lichens ouvertes à l'automne.</p> <p>La plupart des femelles effectuent des déplacements pouvant aller jusqu'à 20 km entre les aires d'hivernage et les sites de mise bas, mais peuvent effectuer des déplacements pouvant aller jusqu'à 120 km.</p>

¹ L'indice de végétation par différence normalisée (IVDN) est un indice qui offre une méthode normalisée de comparaison de la verdure de la végétation entre les images satellites.

ANNEXE I : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION POUR ÉVITER LA DESTRUCTION DE L'HABITAT ESSENTIEL

L'atténuation des effets négatifs sur le caribou boréal liés à un projet proposé peut inclure diverses techniques, notamment l'évitement de la destruction de l'habitat non perturbé ou des caractéristiques biophysiques nécessaires pour les fonctions vitales de l'espèce, la réduction du bruit et de la pollution, ou la réduction au minimum de la perturbation en adaptant sa forme ou en ajustant le moment où elle survient. Le tableau I-1 présente des exemples de points à considérer et de techniques d'atténuation possibles au moment de planifier le développement dans les aires de répartition du caribou boréal.

Tableau I-1. Exemples de points à considérer lors de la planification du développement dans une aire de répartition du caribou boréal, et exemples de techniques d'atténuation possibles.

Points à considérer lors de la planification du développement	Exemples de techniques d'atténuation possibles
Seuil de perturbation à court et à long terme	Réduire au minimum l'empreinte du développement en envisageant l'utilisation de zones où l'habitat est déjà perturbé; restaurer l'habitat de manière à assurer la disponibilité d'habitat non perturbé au fil du temps.
Facteurs écologiques	Éviter de détruire les caractéristiques biophysiques (annexe H).
Configuration spatiale	Réduire au minimum les perturbations en ajustant la configuration (petit polygone plutôt que configuration linéaire).
Perturbations sensorielles	Atténuer le bruit, la luminosité, les odeurs et les vibrations pour éviter le harcèlement du caribou boréal.
Pollution	Atténuer la pollution à l'aide d'épurateurs ou d'autres techniques. Certains types de pollution peuvent être particulièrement préoccupants (p. ex. pollution de l'air qui augmente l'acidité et qui, de ce fait, peut avoir une incidence sur les lichens, une ressource alimentaire importante pour le caribou boréal).
Moment des perturbations	Certains types de perturbations pourraient survenir seulement pendant les saisons où le caribou boréal n'utilise pas une zone donnée ou ne répond pas négativement à l'activité menée.
Effets induits	De nouvelles voies d'accès dans des zones auparavant non perturbées pourraient entraîner de nouvelles perturbations en ouvrant le territoire à d'autres projets d'aménagement, à une utilisation récréative, etc. Cela pourrait être évité à l'aide d'un plan de gestion de l'accès comprenant des limites d'accès, la fermeture de routes, etc.
Corridors favorisant les déplacements des prédateurs	L'incidence peut être réduite à l'aide de techniques qui préviennent l'utilisation des corridors par les prédateurs (aucun compactage de la neige, reboisement immédiat, etc.).

Augmentations des populations de prédateurs et/ou d'autres proies	Des techniques de gestion de la mortalité pourraient être envisagées où l'abattage de prédateurs pourrait constituer une option nécessaire de dernier recours, mise en œuvre de manière temporaire, en combinaison avec la restauration de l'habitat.
---	---

ANNEXE J : FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL



Illustration © Judie Shore

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition des Territoires du Nord-Ouest (NT1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

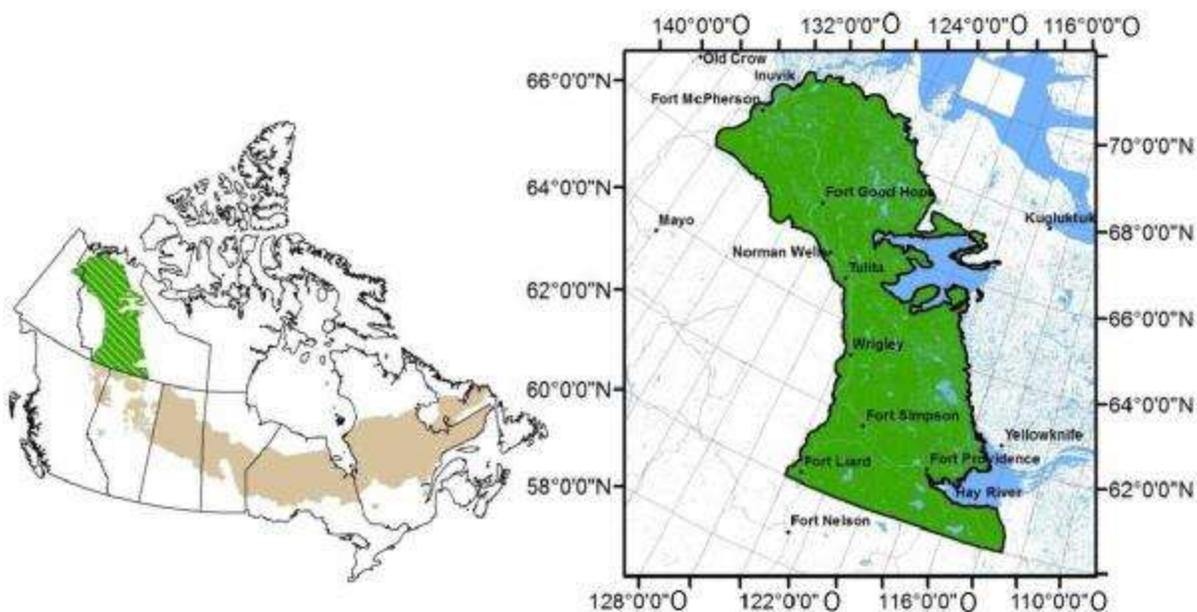


Figure J-1. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-2. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
44 166 546	28	9	35	65	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
	Plaines boréales
	Bas-Arctique
	Cordillère de la taïga

¹ Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : COLOMBIE-BRITANNIQUE

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Maxhamish (BC1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-3. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

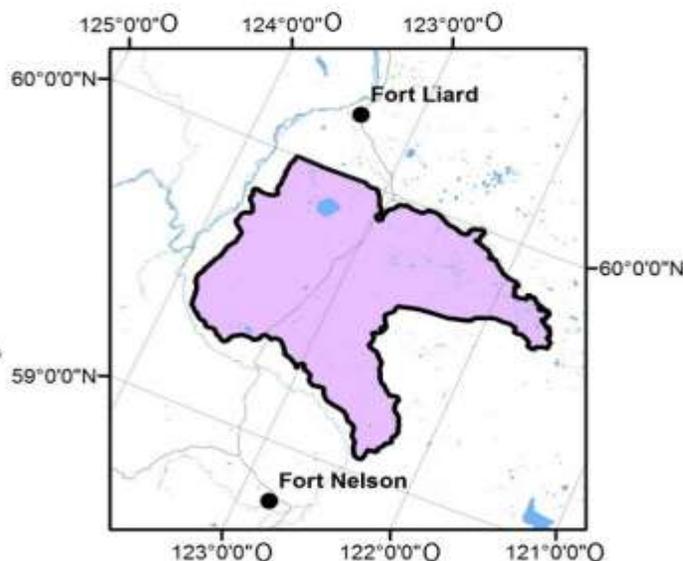


Figure J-4. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
710 105	2	67	68	32	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Calendar (BC2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-5. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

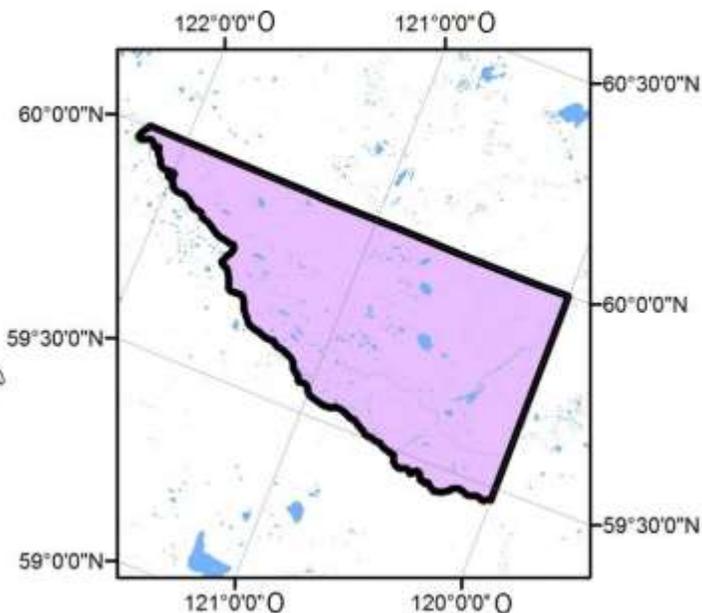


Figure J-6. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
496 393	16	53	61	39	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Snake-Sahtahneh (BC3)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-7. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

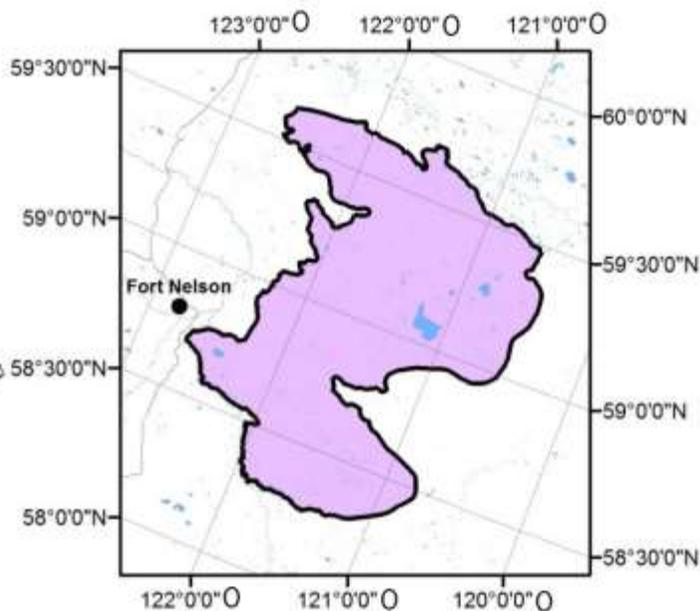


Figure J-8. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 198 752	5	77	79	21	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Parker (BC4)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-9. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.



Figure J-10. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
75 222	3	57	57	43	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Prophet (BC5)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

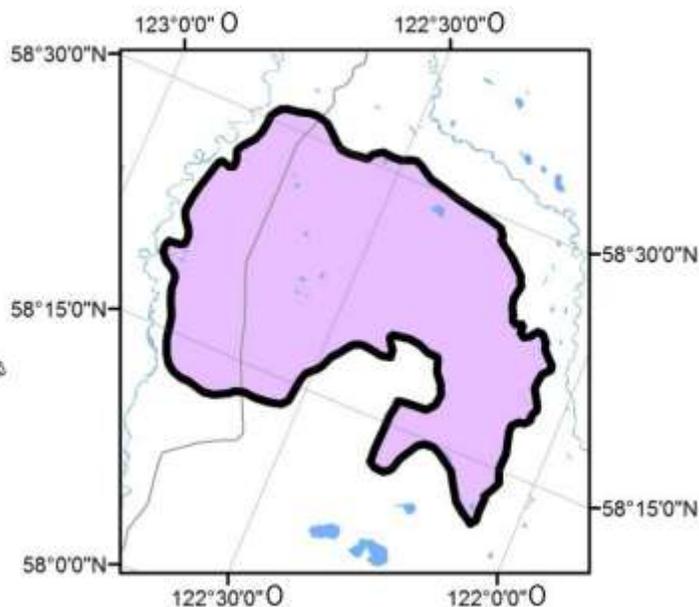


Figure J-11. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-12. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
119 396	10	78	78	22	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : ALBERTA

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Chinchaga (y compris la partie située en C.-B.) (AB1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-13. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.



Figure J-14. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
3 162 612	9	79	80	20	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
	Plaines boréales

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Bistcho (AB2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-15. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

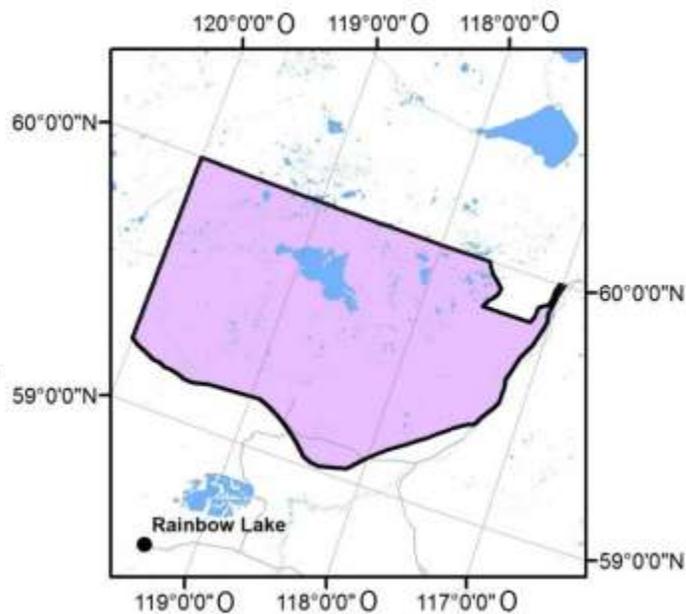


Figure J-16. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 436 555	40	58	75	25	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Yates (AB3)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-17. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

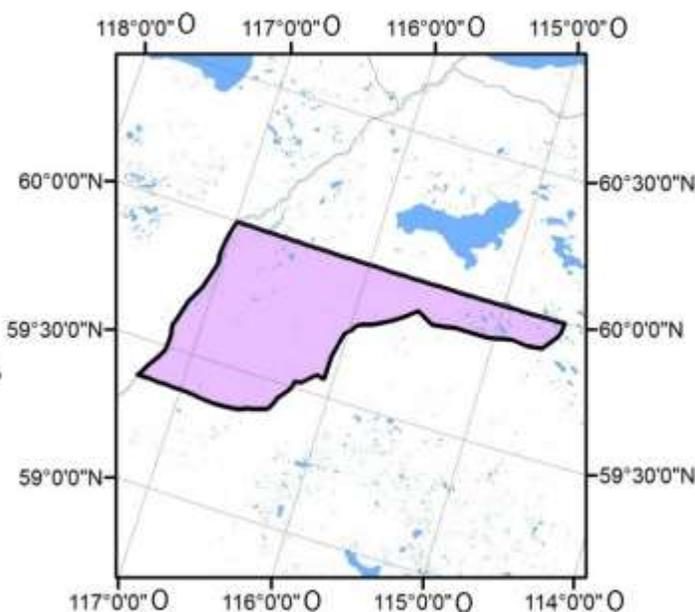


Figure J-18. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
523 094	42	20	55	45	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
---------------------------	-------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition des Monts Caribou (AB4)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-19. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

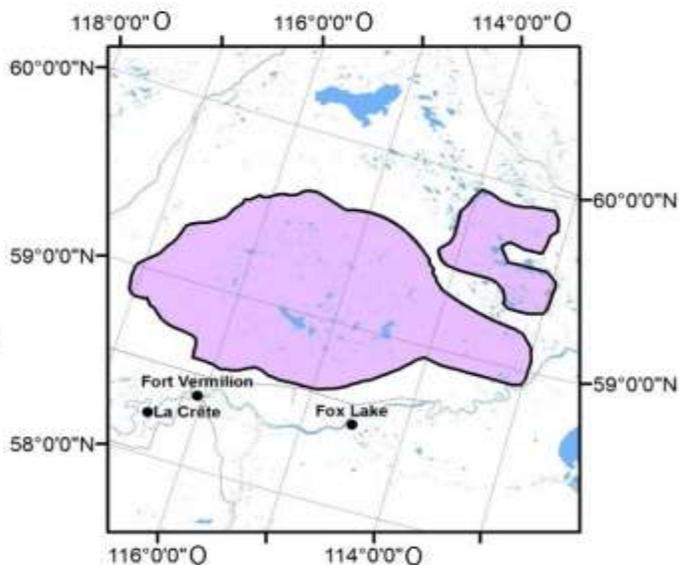


Figure J-20. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 069 000	46	27	62	38	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga des plaines
	Plaines boréales

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Little Smoky (AB5)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-21. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

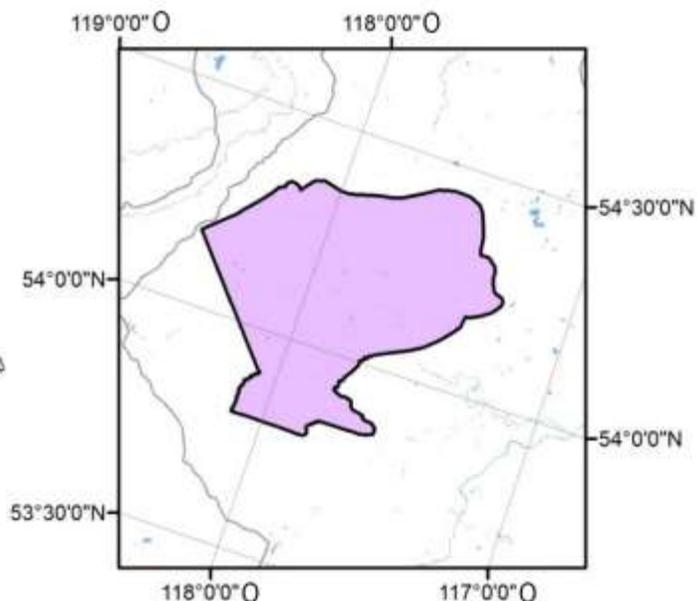


Figure J-22. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
308 606	0,4	96	96	4	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Cordillère montagnarde
	Plaines boréales

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Red Earth (AB6)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-23. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

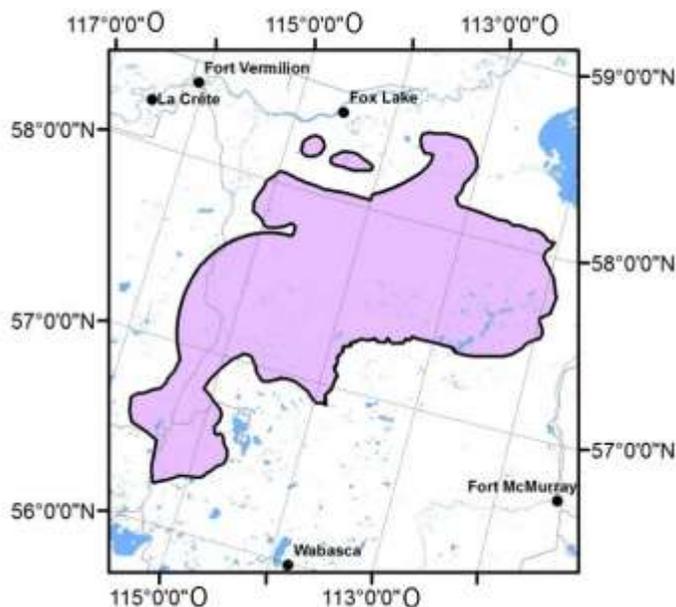


Figure J-24. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 473 729	40	48	72	28	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de la Rive ouest de la rivière Athabasca (AB7)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-25. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

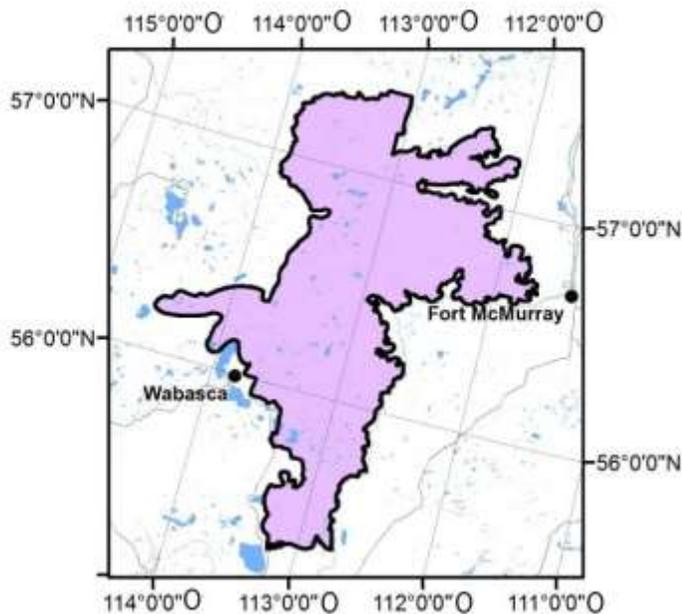


Figure J-26. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 572 652	5	70	72	28	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Richardson (AB8)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

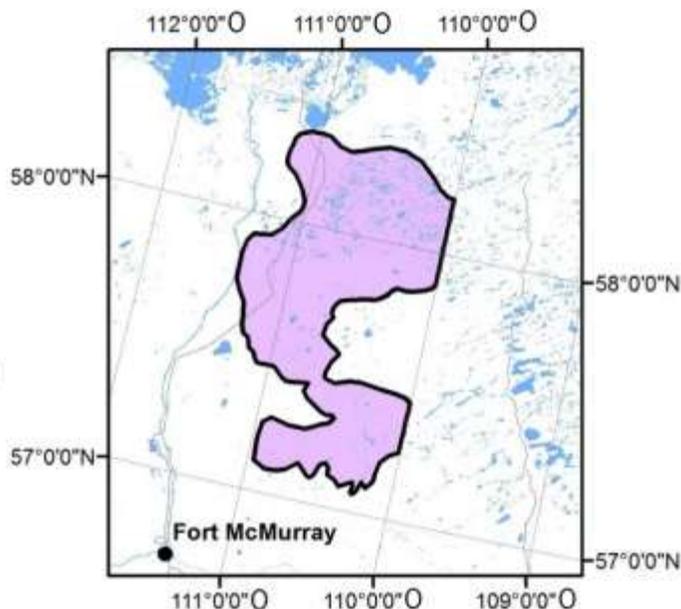


Figure J-27. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-28. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
707 350	74	23	88	12	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
	Plaines boréales
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de la Rive est de la rivière Athabasca (AB9)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-29. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

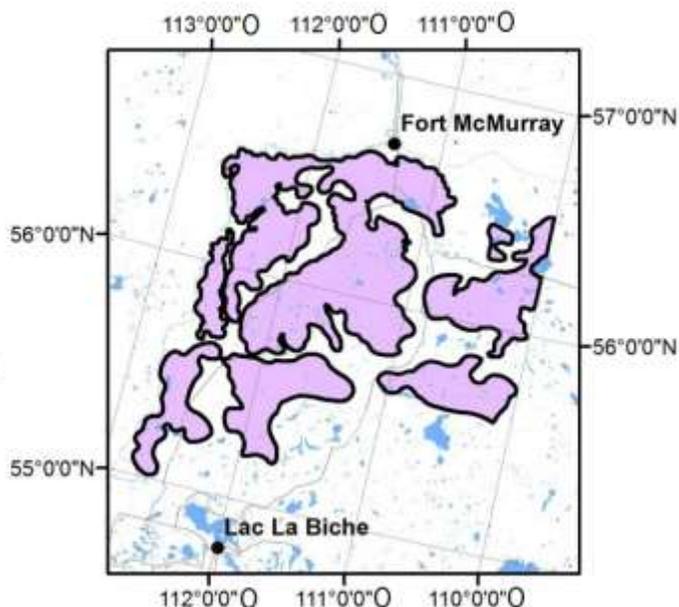


Figure J-30. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 315 980	28	78	84	16	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Lac Cold (AB10)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-31. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

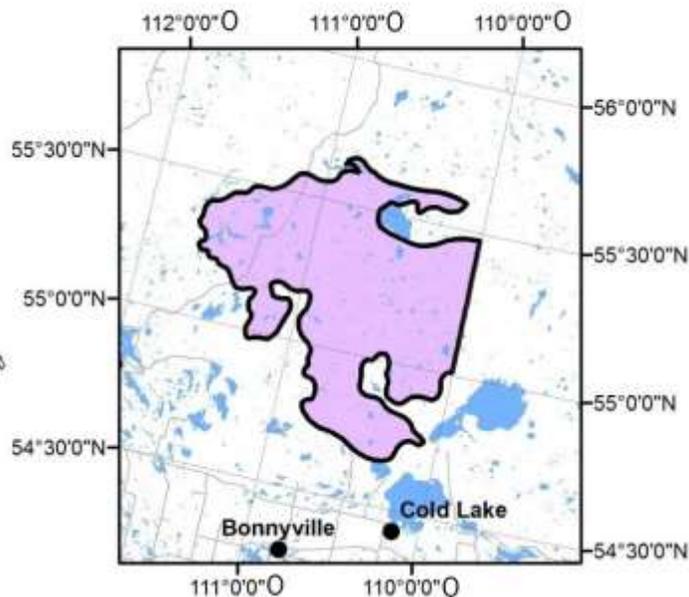


Figure J-32. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
672 422	33	76	87	13	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Nipisi (AB11)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-33. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

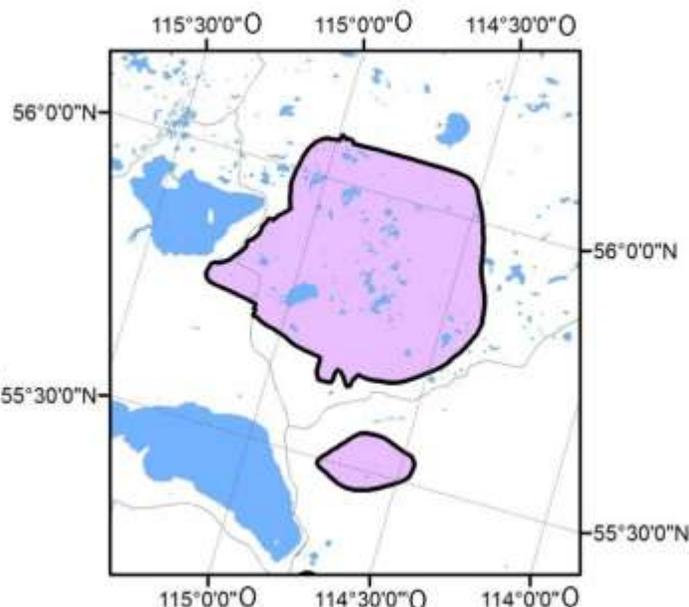


Figure J-34. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
210 771	9	75	77	23	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Slave Lake (AB12)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-35. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

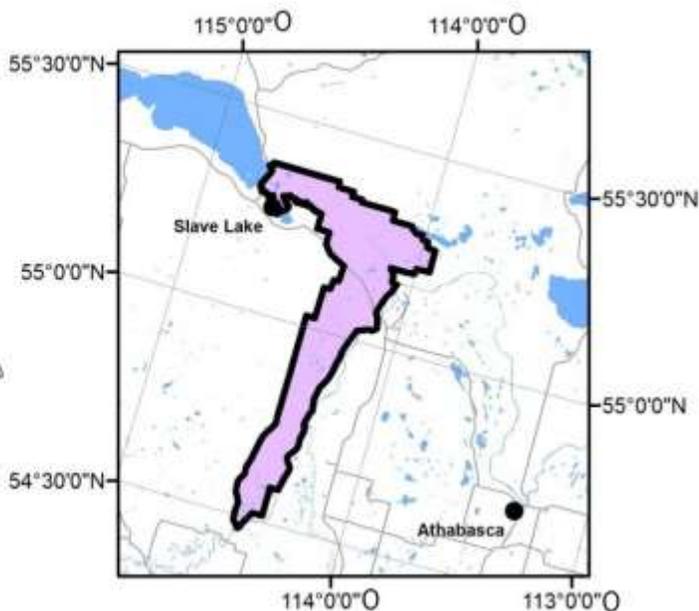


Figure J-36. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
151 904	39	74	87	13	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : SASKATCHEWAN

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Bouclier boréal (SK1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-37. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

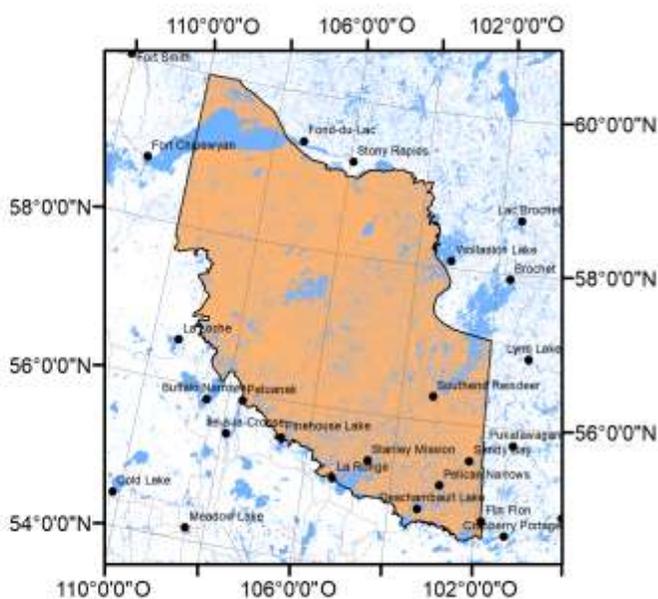


Figure J-38. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
18 034 870	58	3	60	40	Au moins 40 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga du bouclier
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition des Plaines boréales (SK2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

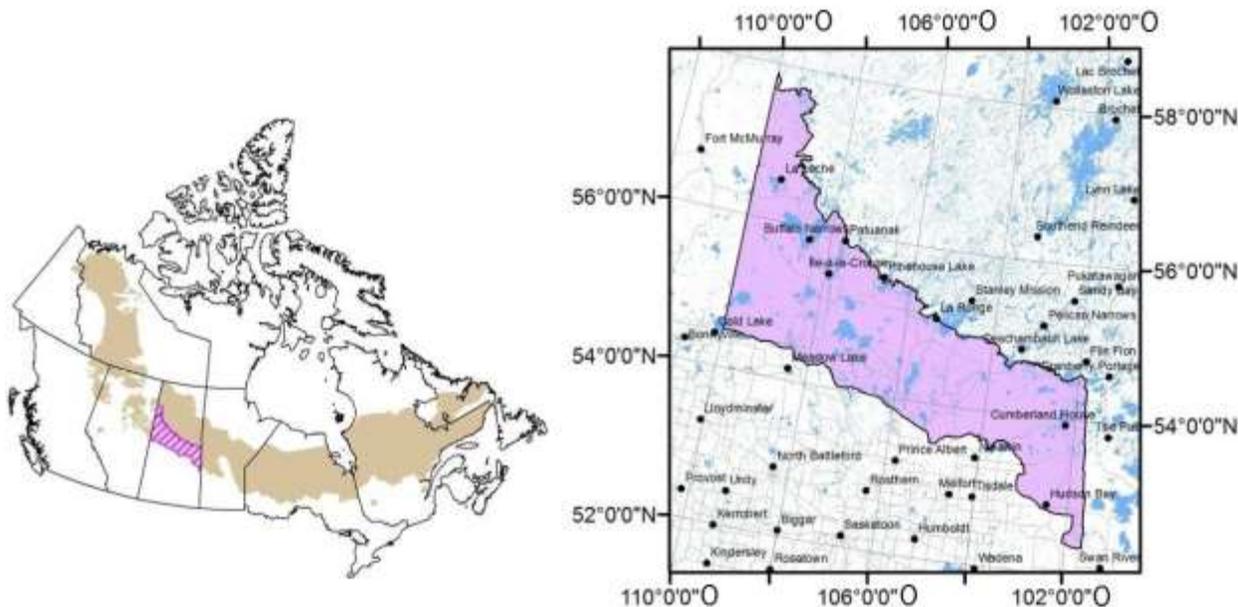


Figure J-39. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-40. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
10 592 463	30	20	45	55	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : MANITOBA

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de The Bog (MB1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-41. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

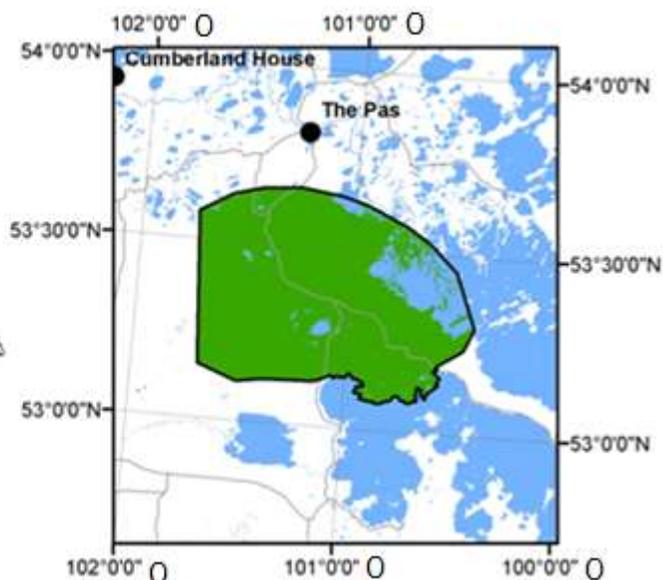


Figure J-42. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
446 383	6	14	19	81	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Kississing (MB2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

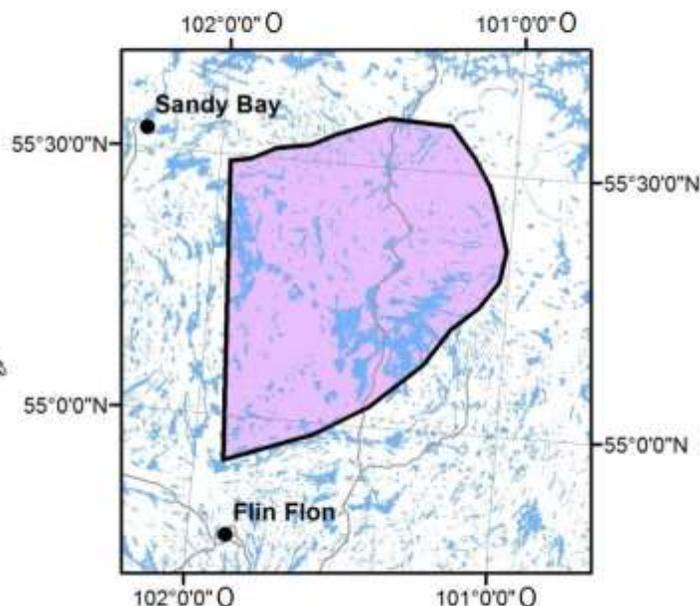


Figure J-43. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-44. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
317 029	39	15	54	46	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Naosap (MB3)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-45. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

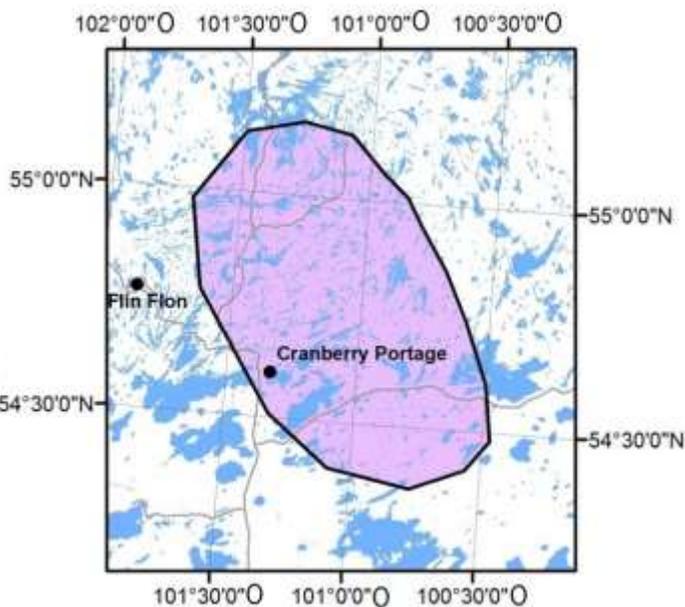


Figure J-46. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
456 977	28	28	52	48	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
	Plaines boréales
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition Reed (MB4)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-47. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

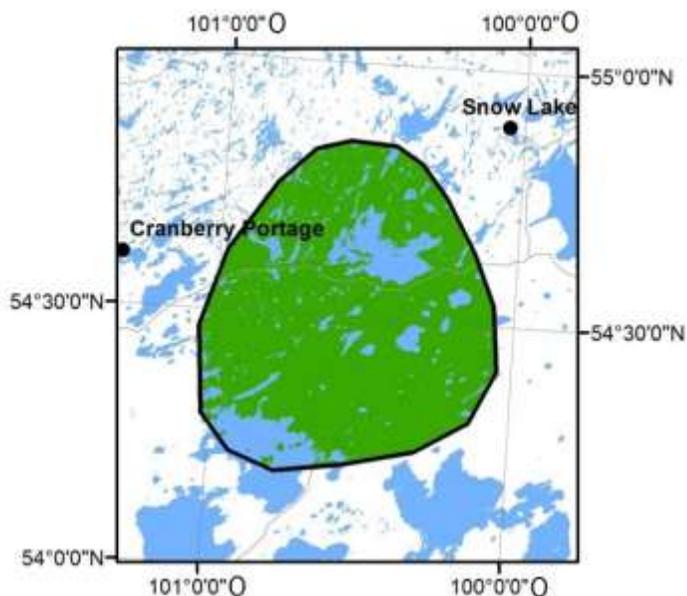


Figure J-48. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
357 425	7	20	26	74	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
	Plaines boréales
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de North Interlake (MB5)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

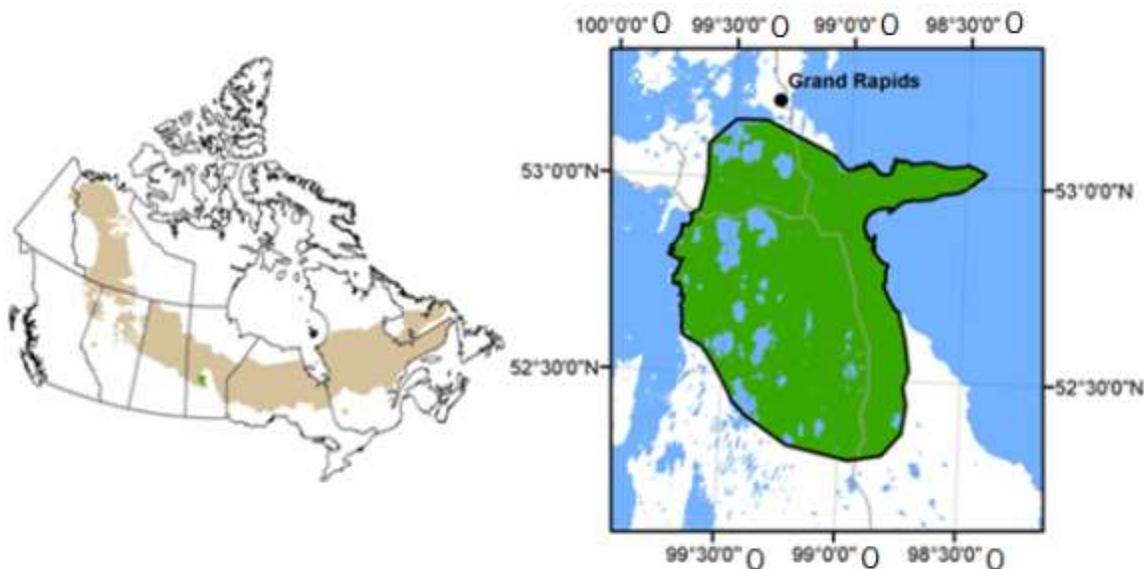


Figure J-49. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-50. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
489 680	4	14	18	82	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Lac William (MB6)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.

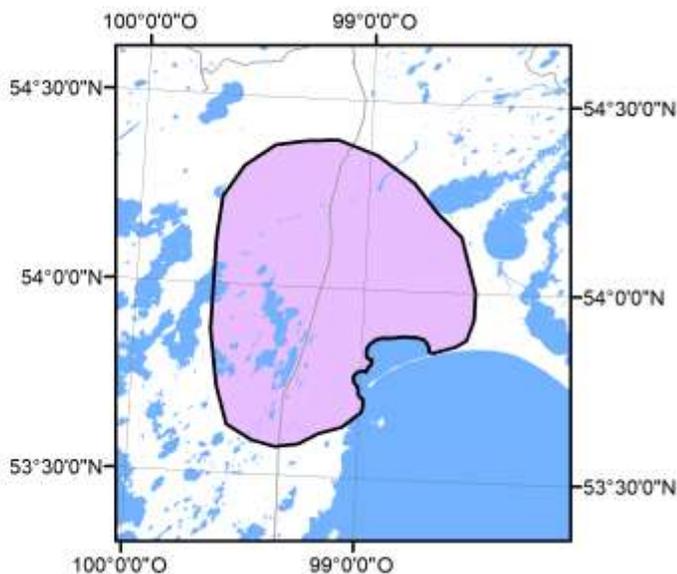


Figure J-51. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

Figure J-52. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
488 219	25	17	36	64	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Wabowden (MB7)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-53. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

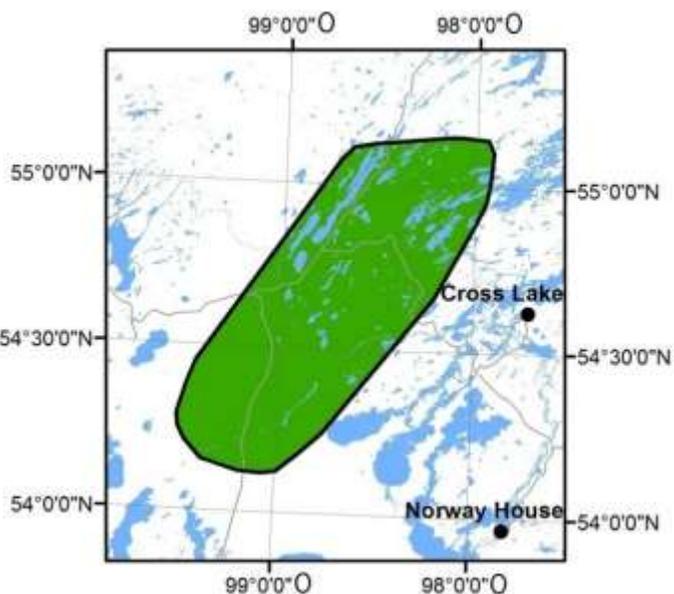


Figure J-54. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
628 938	10	20	28	72	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
	Plaines boréales
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Wapisi (MB8)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-55. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

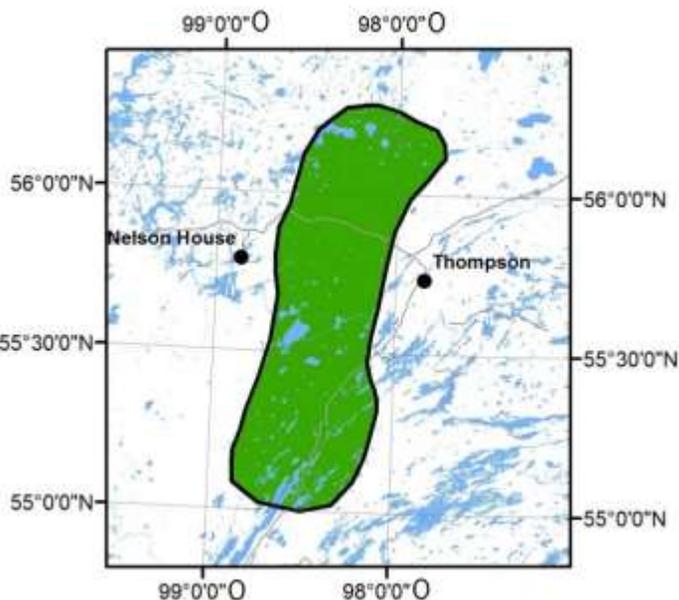


Figure J-56. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
565 044	11	13	24	76	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Nord du Manitoba (MB9)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-57. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

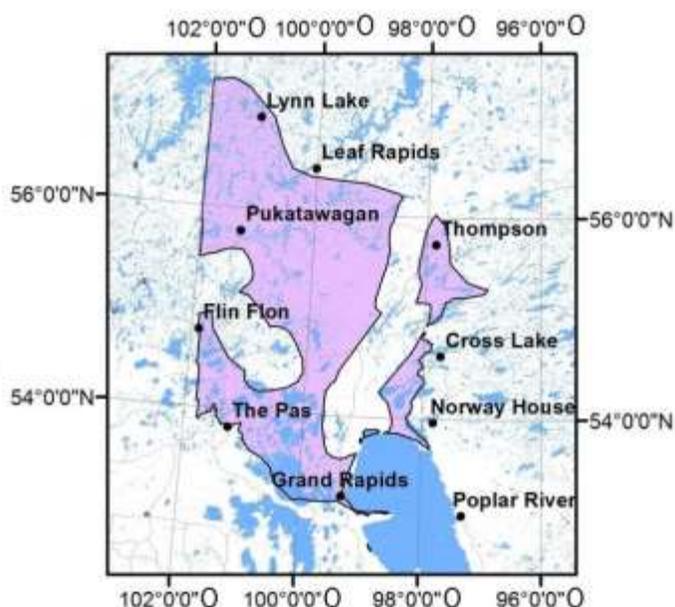


Figure J-58. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
6 205 520	23	11	33	67	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
	Plaines boréales
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Sud du Manitoba (MB10)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-59. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

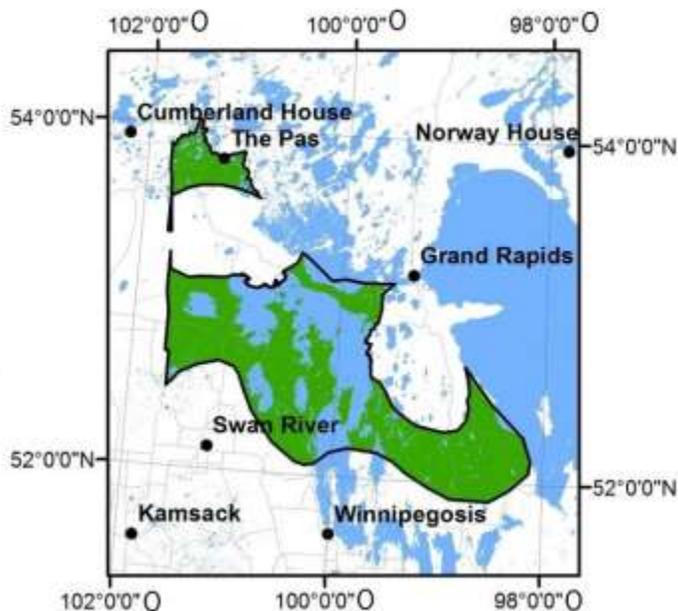


Figure J-60. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 867 255	4	12	16	84	Au moins 65 % de l'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines boréales
---------------------------	------------------

¹Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de l'Est du Manitoba (MB11)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-61. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.



Figure J-62. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
6 612 782	26	3	29	71	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal
	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition d'Atikaki-Berens (MB12)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-63. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.



Figure J-64. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 387 665	29	6	34	66	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition d'Owl-Flinstone (MB13)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-65. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

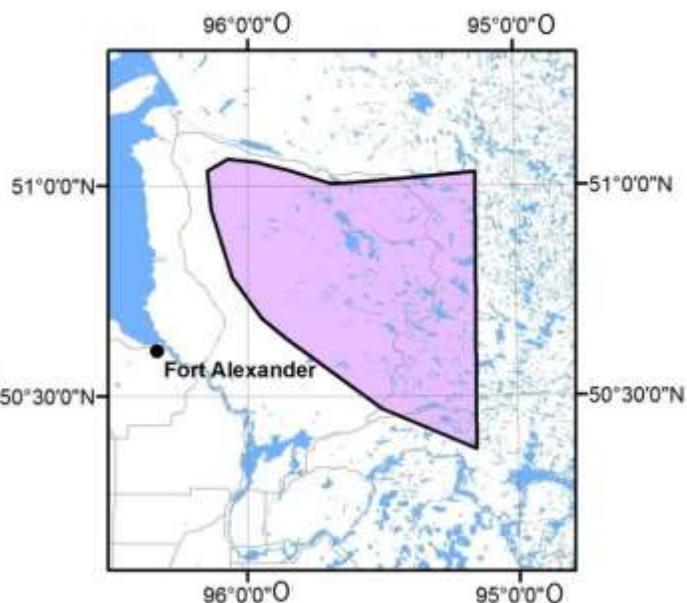


Figure J-66. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
363 570	25	18	39	61	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : ONTARIO

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Sydney (ON1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-67. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

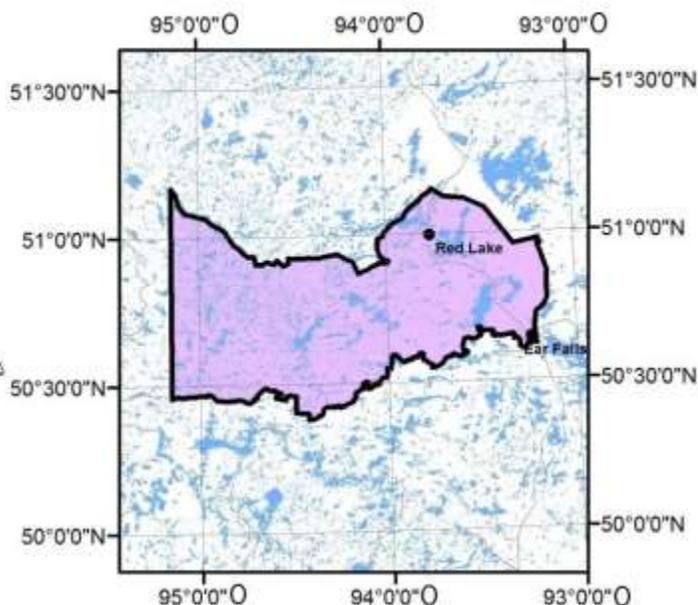


Figure J-68. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
753 001	27	25	49	51	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Berens (ON2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-69. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

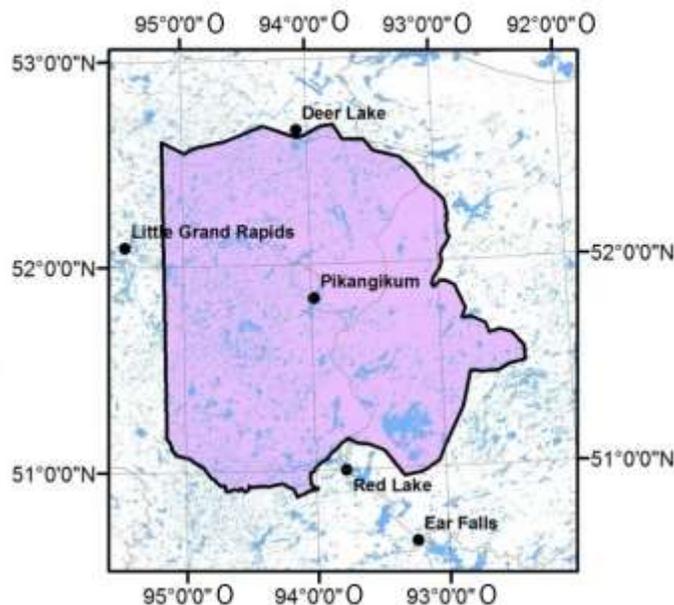


Figure J-70. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 794 835	31	6	37	63	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Churchill (ON3)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-71. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

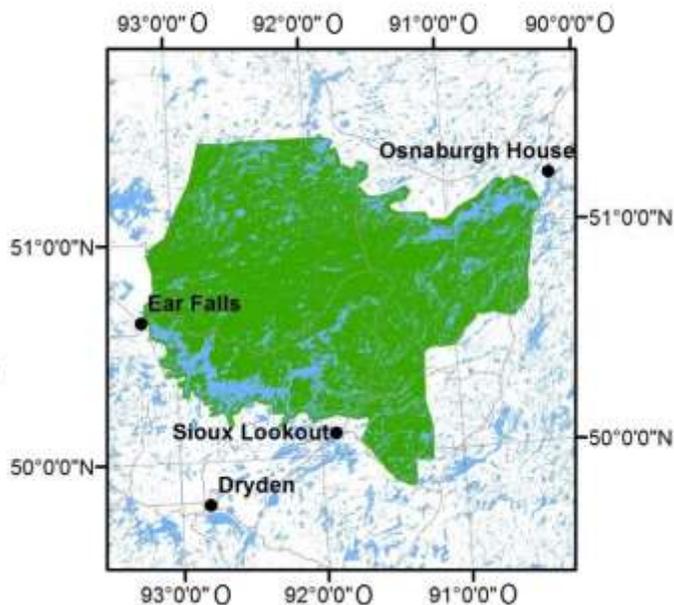


Figure J-72. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 150 490	8	28	34	66	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Brightsand (ON4)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-73. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

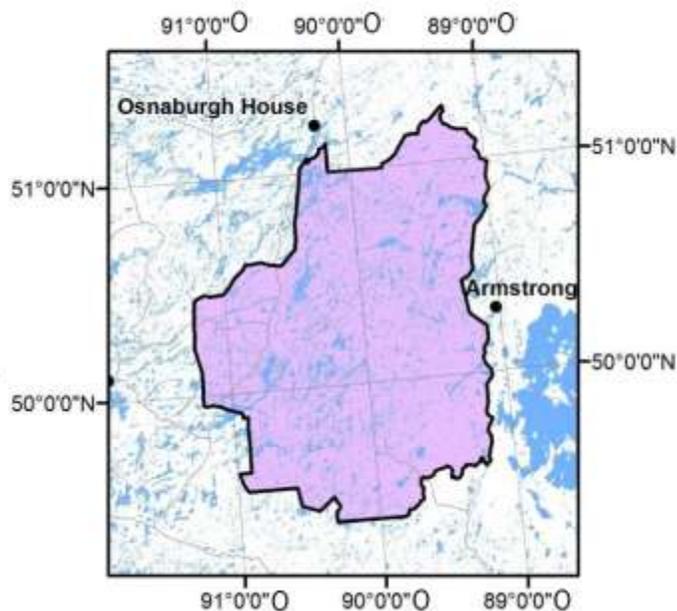


Figure J-74. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 220 921	19	26	41	59	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Nipigon (ON5)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-75. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

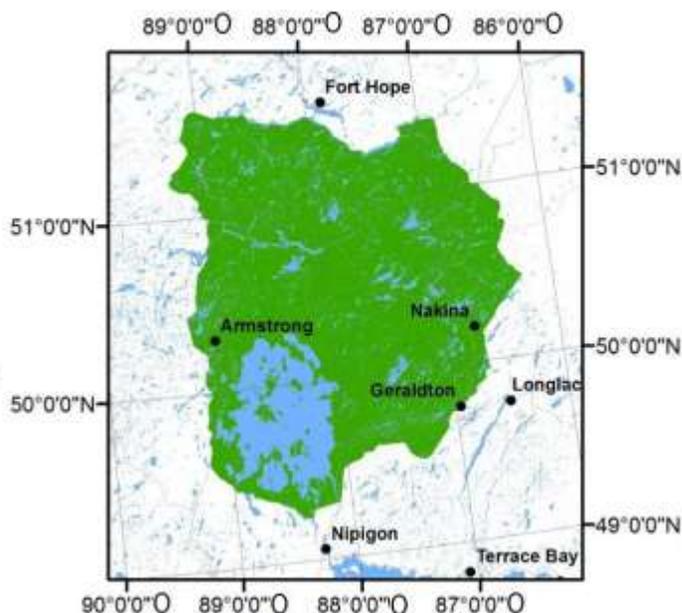


Figure J-76. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
3 885 026	7	25	30	70	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal
	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition Côtière (ON6)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-77. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

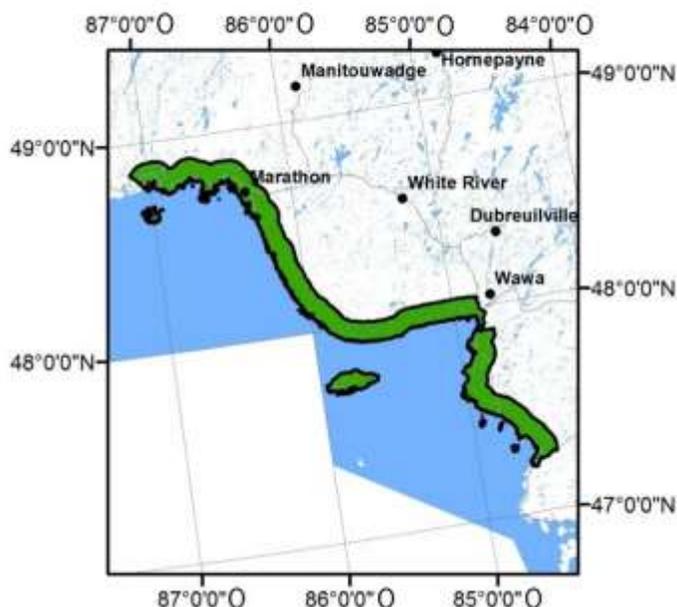


Figure J-78. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
376 598	0	15	15	85	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre-ouest du bouclier boréal
	Centre du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Pagwachuan (ON7)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-79. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

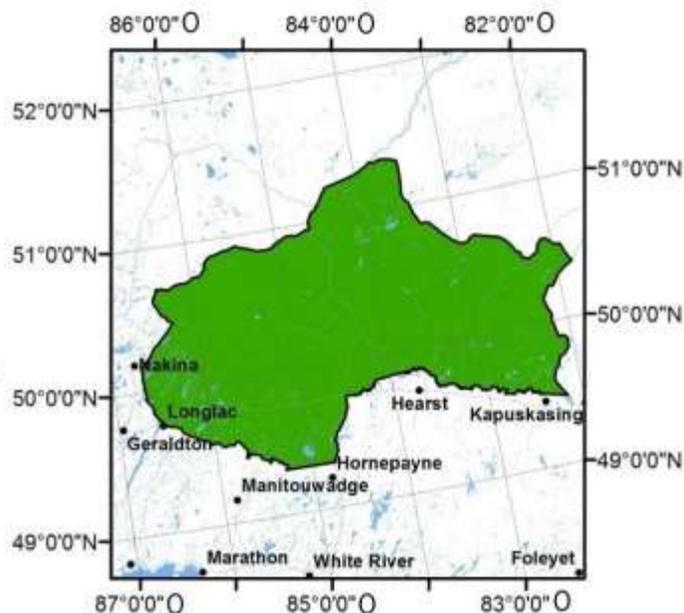


Figure J-80. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
4 542 918	0,7	27	27	73	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines hudsoniennes
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Ouest du bouclier boréal
	Centre-ouest du bouclier boréal
	Centre du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Kesagami (ON8)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-81. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

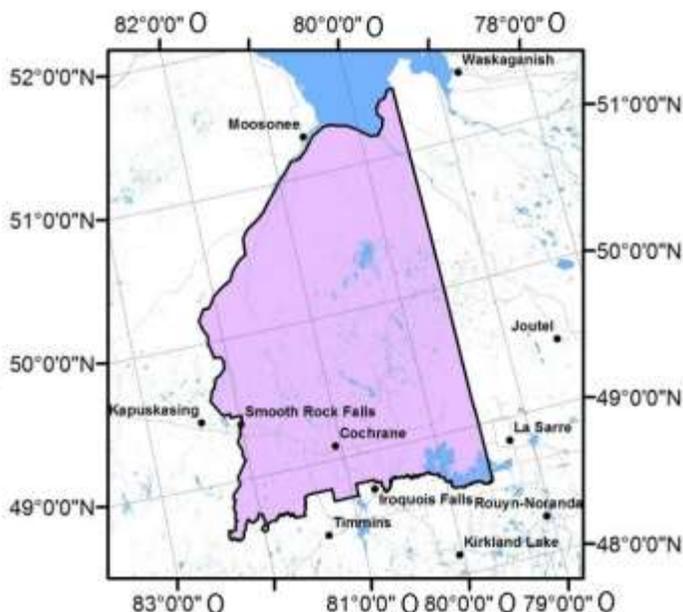


Figure J-82. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
4 766 463	3	37	40	60	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Plaines hudsoniennes
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Grand Nord (ON9)¹

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-83. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

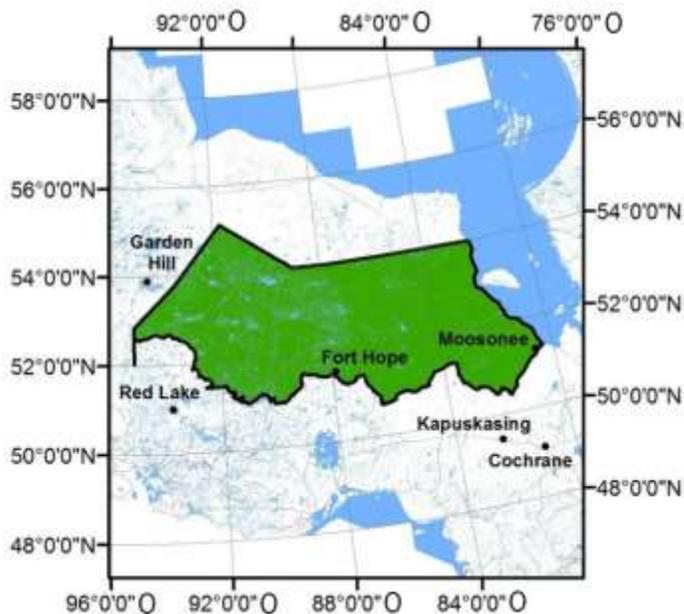


Figure J-84. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
28 265 143	15	1	16	84	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ² :	Plaines hudsoniennes
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ² :	Ouest du bouclier boréal
	Centre-ouest du bouclier boréal

¹ L'aire de répartition d'ON9 a été divisée en six nouvelles aires de répartition par la Province de l'Ontario en 2013 (<https://www.ontario.ca/fr/page/politique-de-gestion-des-aires-de-distribution-pour-favoriser-la-conservation-et-le-retablissement>).

² Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : QUÉBEC

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Val-d'Or (QC1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-85. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

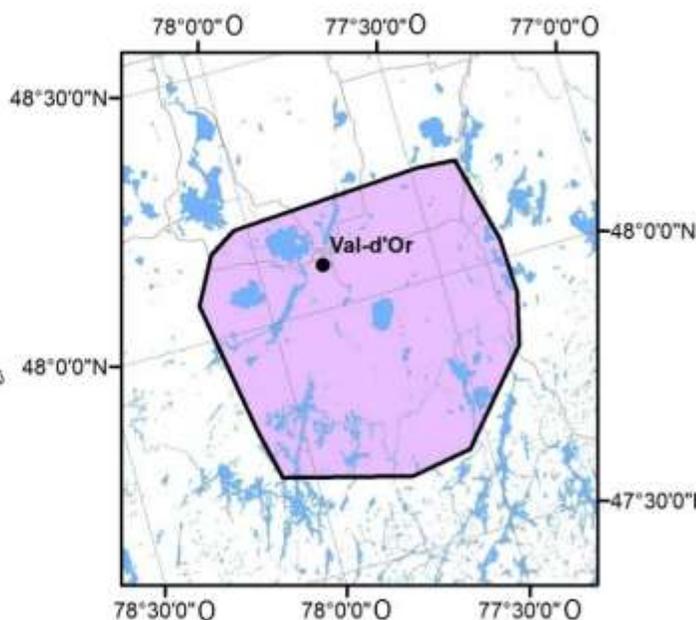


Figure J-86. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
346 861	0,2	65	65	35	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Centre du bouclier boréal

¹Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Charlevoix (QC2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-87. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

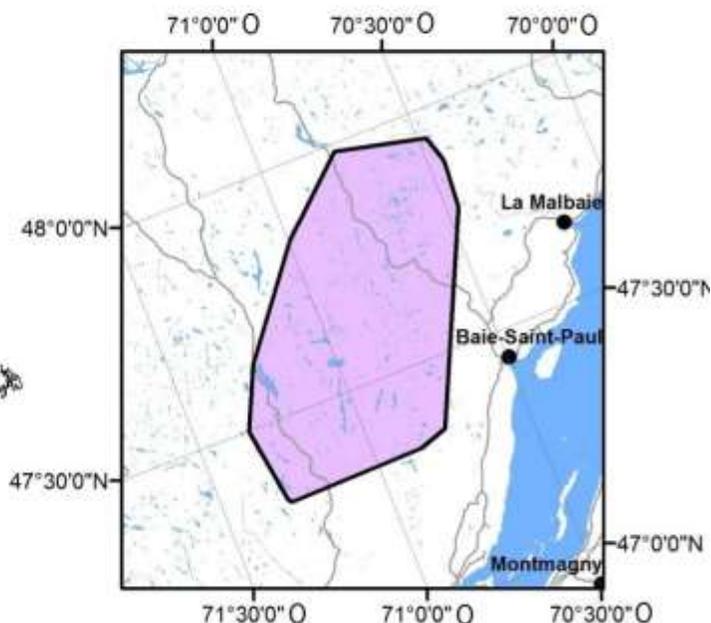


Figure J-88. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
312 803	4	80	82	18	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Sud-est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Pipmuacan (QC3)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-89. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

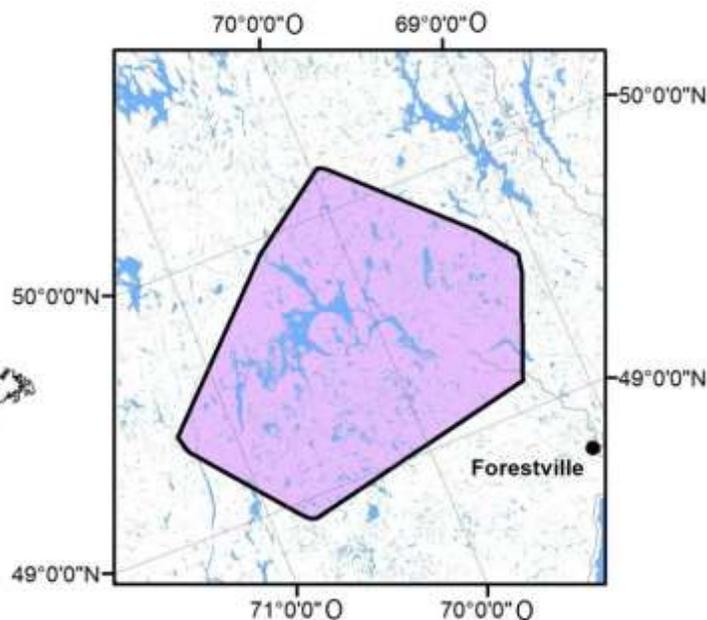


Figure J-90. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 376 899	11	60	68	32	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Manouane (QC4)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-91. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

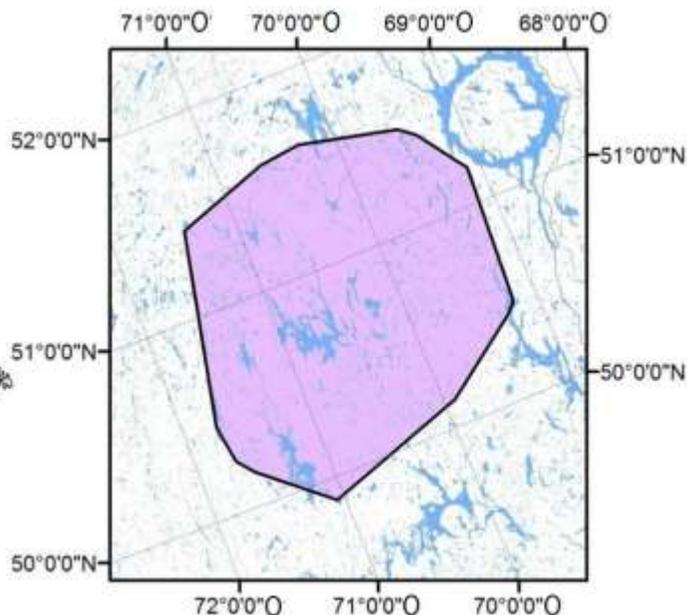


Figure J-92. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
2 716 449	18	26	41	59	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition de Manicouagan (QC5)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-93. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

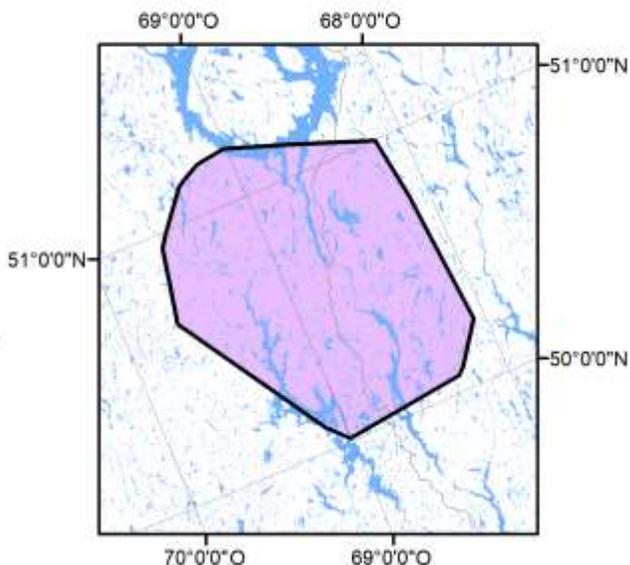


Figure J-94. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
1 134 129	3	36	37	63	Habitat existant qui contribuerait au fil du temps au minimum de 65 % d'habitat non perturbé.

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition Québec (QC6)¹

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-95. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.



Figure J-96. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
62 156 186	20	13	32	68	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ² :	Bouclier boréal
	Taïga du bouclier
	Plaines hudsoniennes
Écorégion(s) ² :	Centre du bouclier boréal
	Est du bouclier boréal
	Sud-est du bouclier boréal

¹ Cette aire de répartition est vraisemblablement formée de plusieurs populations dont l'état d'autosuffisance est probablement variable. De nouvelles données sont présentement recueillies par la compétence provinciale pour cette aire de répartition. Ceci pourrait mener à une mise à jour de la délimitation de l'aire de répartition et/ou à l'identification de nouvelles aires de répartition, ainsi qu'à la révision de leur état d'autosuffisance suivant l'évaluation intégrée des risques pour les nouvelles aires de répartition ou les nouvelles délimitations d'aires de répartition.

² Voir l'annexe H

FICHES D'INFORMATION SUR L'HABITAT ESSENTIEL : TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Lac Joseph (NL1)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-97. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

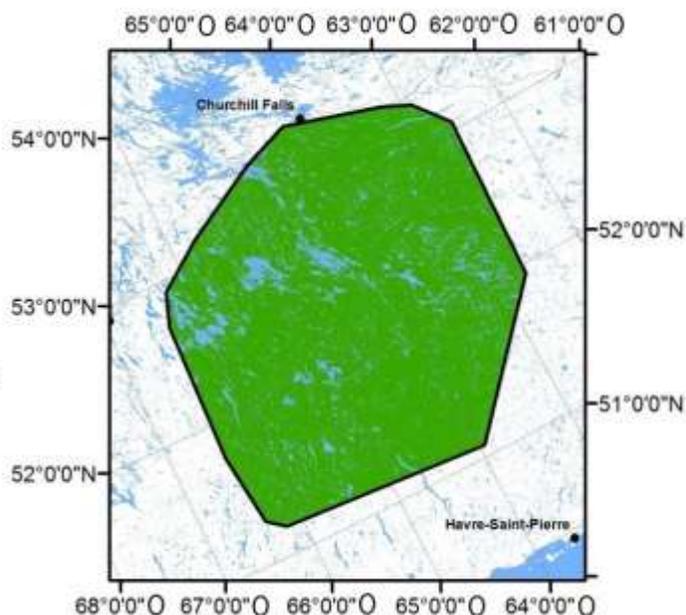


Figure J-98. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
5 802 491	12	2	14	86	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga du bouclier
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Mont Red Wine (NL2)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-99. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

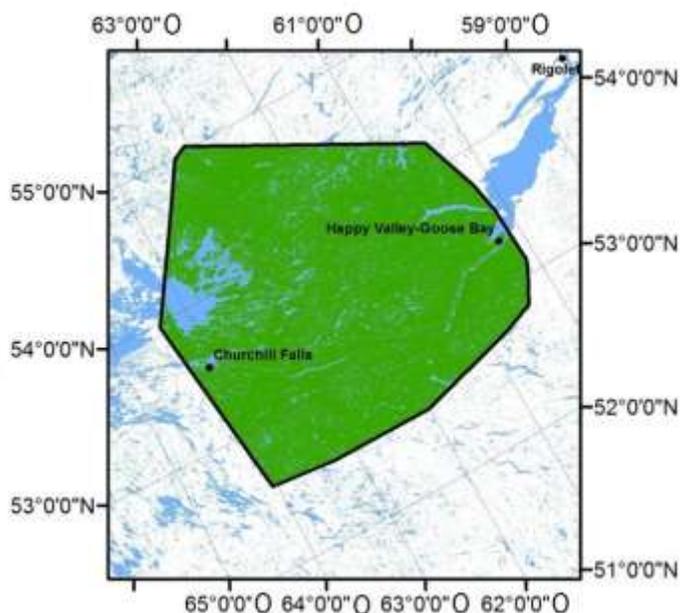


Figure J-100. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
5 838 594	7	3	9	91	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga du bouclier
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H

Désignation de l'habitat essentiel : aire de répartition du Mont Mealy (NL3)

Trois composantes servent à décrire l'habitat essentiel des différentes aires de répartition du caribou boréal : i) emplacement de l'habitat; ii) superficie de l'habitat et iii) type d'habitat.

i) Emplacement : là où se trouve l'habitat essentiel.



Figure J-101. Carte de l'emplacement général de l'aire de répartition.

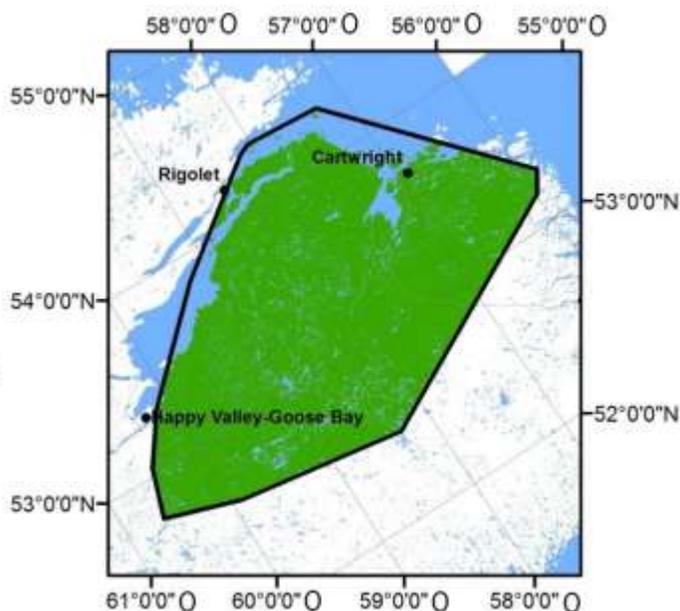


Figure J-102. Frontières géographiques au sein desquelles se trouve l'habitat essentiel.

ii) Superficie : superficie de l'habitat essentiel.

Superficie totale de l'aire de répartition (ha)	Habitat perturbé (%)			Habitat non perturbé (%)	Habitat essentiel
	Par le feu	Par les activités humaines	Total		
3 948 463	1	1	2	98	Au moins 65 % d'habitat non perturbé

iii) Type : caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel.

Écozone(s) ¹ :	Taïga du bouclier
	Bouclier boréal
Écorégion(s) ¹ :	Est du bouclier boréal

¹ Voir l'annexe H